

# RAPPORT FINANCIER

2016



Crédit Agricole Charente-Périgord  
Direction du Pilotage, des Finances et des Risques

Le rapport annuel est disponible sur [www.ca-charente-perigord.fr](http://www.ca-charente-perigord.fr),  
rubrique « Votre Caisse régionale »





# SOMMAIRE

## Rapport financier 2016

Rapport d'activité.....	p 5
Extrait du rapport de gestion.....	p 17
Rapport RSE.....	p 83
Comptes individuels.....	p 107
Comptes consolidés.....	p 165
Rapport des commissaires aux comptes.....	p 277
Résolutions.....	p 291





# RAPPORT D'ACTIVITÉ

Exercice 2016



## LA BANQUE-ASSURANCE DU TERRITOIRE, c'est nous

En 2016, nous avons poursuivi notre engagement auprès de vous **pour vous être utiles** au quotidien : vous permettre d'accéder à la propriété, accompagner vos investissements, vous aider à créer ou développer votre entreprise, gérer votre épargne, protéger votre famille et vos biens.

### **Nous confirmons notre rôle d'acteur incontournable du financement de l'économie locale :**

- Plus de 1,5 milliard d'euros de réalisations de crédits à moyen terme, dont 320 millions d'euros en faveur des professionnels et des entreprises, 179 millions d'euros en faveur des agriculteurs, 781 millions d'euros au profit de l'habitat (+13%) et 160 millions d'euros pour les crédits à la consommation (+22%) ;
- 2 millions d'euros engagés pour soutenir et aider les agriculteurs en difficulté ;
- 30 millions d'euros investis localement pour des entreprises du territoire sur trois ans dans le cadre du programme de rénovation de nos agences bancaires et de nos deux sièges à Soyaux et Bergerac.

Nous avons l'ambition d'exercer notre métier de banquier-assureur autrement pour **être perçus comme différents par nos clients**. Nous avons fait le choix de rénover et d'adapter nos points de vente et nous avons développé Mon@gence, notre banque 100% en ligne, pour être présents à distance, sur des horaires élargis, via des solutions multicanales et innovantes (visio-conférence, tchat...).

Le dynamisme et l'enthousiasme accompagnent nos 1 258 salariés et nos 810 administrateurs, répartis sur nos deux départements et mobilisés au quotidien pour étudier et accompagner vos projets. Ils font vivre notre ambition d'être, pour vous, **la banque-assurance du territoire**.

**Laurent MARTIN**  
Directeur général

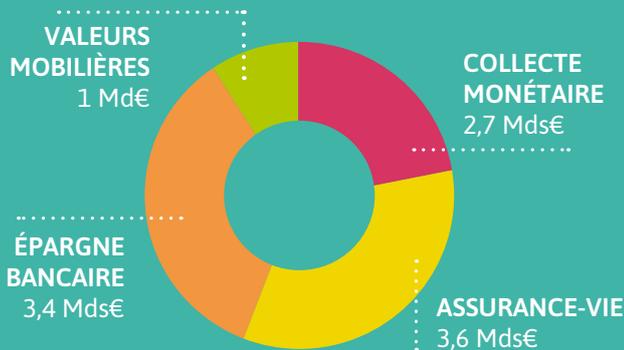
**Philippe BOUJUT**  
Président

# SOUTENIR l'économie locale, notre raison d'être

En tant que banque régionale de proximité, soutenir l'économie locale est bien plus qu'une mission, c'est notre raison d'être. Parce que nous sommes la banque-assurance du territoire, nous avons plus que jamais accompagné nos clients dans leurs projets, en leur apportant une solution adaptée à leurs besoins et ce malgré un contexte économique morose.

## L'épargne confiée par nos clients progresse

10,7 milliards d'euros (Mds€) d'encours total (+3,4%)  
37,85% de part de marché collecte bilan



## Nous continuons de financer les projets de nos clients

6,6 milliards d'euros d'encours total (+6,9%)  
42,7% de part de marché crédit (40,5% sur l'habitat)



### NOUS SOMMES LA BANQUE D'1 HABITANT SUR 2

Plus de **422 000** clients  
nous font confiance, dont  
**20 000** nouveaux en 2016.



### NOUS FINANÇONS 1 PRÊT HABITAT SUR 2

En 2016, nous avons prêté 781 millions d'euros à nos clients pour leur permettre de se loger.



### 1<sup>ER</sup> ASSUREUR DU TERRITOIRE

Grâce à notre expertise et nos solutions en assurances de biens et de personnes,

**11 000** nouveaux assurés nous ont accordé leur confiance en 2016 pour les protéger dans leur quotidien.

# S'IMPLIQUER sur le territoire

En tant que banque mutualiste et coopérative, nous sommes perçus comme une banque différente par nos clients. Notre force : notre maillage territorial et la mobilisation des **1 258 salariés** et des **810 administrateurs** qui font vivre nos valeurs mutualistes de **proximité, de responsabilité et de solidarité**.

## Financer différemment des projets



Engagés depuis deux ans dans une démarche de **financement participatif** en partenariat avec Bulb in Town



La fondation Agir en Charente-Périgord a soutenu **66 projets** et a apporté **278 600 €** de subventions en 2016

**279 associations**

soutenues en 2016 à travers l'attribution d'un budget d'accompagnement des initiatives mutualistes pour un montant de **127 300 €**



**85 entrepreneurs** sociétaires ont bénéficié d'un **prêt à 0%**, pour un montant total de **580 500 €**



## Premier mécène privé de Lascaux 4

Le Crédit Agricole Charente-Périgord, via sa fondation d'entreprise et la fondation Pays de France du Crédit Agricole, a versé **700 000 €** pour soutenir la construction du Centre International de l'Art Pariétal à Montignac. Un montant exceptionnel qui place la Caisse régionale au premier rang des mécènes privés de ce nouveau site touristique, ouvert au public depuis le 10 décembre 2016.

## Le sociétariat, notre raison d'être



Plus de **185 000 clients** sociétaires (+9,6%)



Des offres sociétaires attractives :

- près de **107 300 cartes** bancaires « Sociétaire » (+18%)
- près de **21 300 livrets** « Sociétaires »



**200 millions d'euros** collectés sur le livret « Sociétaires », **réinvestis intégralement dans les projets locaux**



**Les avantages sociétaires :** grâce à votre carte « Sociétaire », bénéficiez de tarifs réduits sur l'entrée de monuments nationaux\*, notamment de Lascaux 4



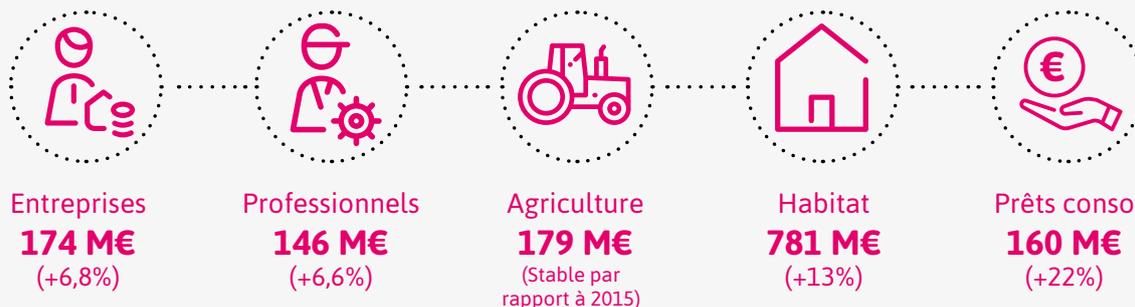
Scannez le code et découvrez le magazine « Terre d'actions » qui présente et valorise les actions soutenues par les 67 Caisses locales du Crédit Agricole Charente-Périgord.

\* Sur présentation de votre carte bancaire « Sociétaire », votre réduction sera directement appliquée.

# 1<sup>er</sup> PARTENAIRE FINANCIER DU TERRITOIRE

Fortement attachés à notre territoire, nous sommes impliqués au quotidien auprès des acteurs qui le font vivre en leur mettant à disposition toutes nos expertises. Avec plus de 1,5 milliard d'euros de nouveaux crédits en 2016, nous confirmons notre rôle d'acteur incontournable du financement de l'économie locale.

## 1,5 milliard d'euros de réalisations de crédits à moyen terme en 2016



### LES VINS DE BERGERAC



- Nous sommes la banque de **9 vigneron sur 10**
- Des chargés de clientèle viticole qualifiés
- Une politique de financement réadaptée pour faire prospérer la filière (plantations et replantations, vins de garde, barriques)
- **Partenaire des professionnels de la filière** et des événements locaux.

Nous sommes la banque de **8 vigneron sur 10**

Nous accompagnons **9 entreprises sur 10** (tonneliers, distillateurs, négociants, transporteurs...)

**Un réseau de 45 collaborateurs experts** et formés aux réalités des entreprises de la Spirit Valley.

### LA BANQUE-ASSURANCE DU COGNAC



### NOUS ACCOMPAGNONS L'ÉLEVAGE



- 715 mesures d'accompagnement exceptionnelles mises en place pour **venir en aide aux éleveurs** (restructurations et consolidations d'emprunts, pauses crédits, allongements de durée...)
- Soutien aux agriculteurs en grande difficulté pour un montant de **600 000€**
- Développement d'une expertise dédiée aux projets de méthanisation.

## LA DORDOGNE, TERRE DU TOURISME



- **Notre ambition** : être le banquier de référence des professionnels du tourisme
- **1 camping sur 2** nous fait confiance
- Des experts dédiés à l'accompagnement des professionnels du tourisme (hôtellerie, camping...)
- Nous sommes le **premier mécène privé** du Centre International de l'Art Pariétal, nouveau site touristique d'envergure à Montignac
- Publication du guide « **24+1 villages du Périgord** » qui valorise le territoire, les hommes et les femmes qui le composent, l'histoire, les bonnes adresses, les sites incontournables ou insolites

## Accompagner les entrepreneurs

### Financement



Depuis sa création, Charente-Périgord Expansion, notre filiale spécialisée dans le capital-investissement de proximité, est entrée dans le capital **de 15 entreprises locales** et a investi près de **3,4 millions d'euros**.



### Conseil

Le Crédit Agricole Charente-Périgord organise les « **Cafés de la création** » à Angoulême et à Périgueux. Chaque mois, les experts bancaires, aux côtés d'autres experts de l'entrepreneuriat (avocats, experts comptables, CCI...), rencontrent des porteurs de projets qui souhaitent s'informer sur la création d'entreprise.

### Visibilité



Sur nos  
réseaux  
sociaux



Dans  
des livres  
dédiés

## L'ASSURANCE, notre deuxième métier

En tant que premier banquier-assureur du territoire, protéger le quotidien de nos clients, leur famille, leurs biens matériels... est l'une de nos priorités.

**236 000**  
contrats  
d'assurance  
(+9,3%)

Dont  
**45 000**  
nouveaux contrats  
souscrits en 2016  
(+28%)

Plus de  
**11 000**  
nouveaux assurés  
nous font  
confiance

Plus de  
**16 000**  
sinistres gérés

En 2016, nous nous sommes positionnés comme un acteur incontournable sur le marché des assurances agricoles. Afin de sécuriser le revenu de nos clients agriculteurs, nous avons commercialisé une offre compétitive en matière d'assurance sur les récoltes (prairie, grêle et multirisques).

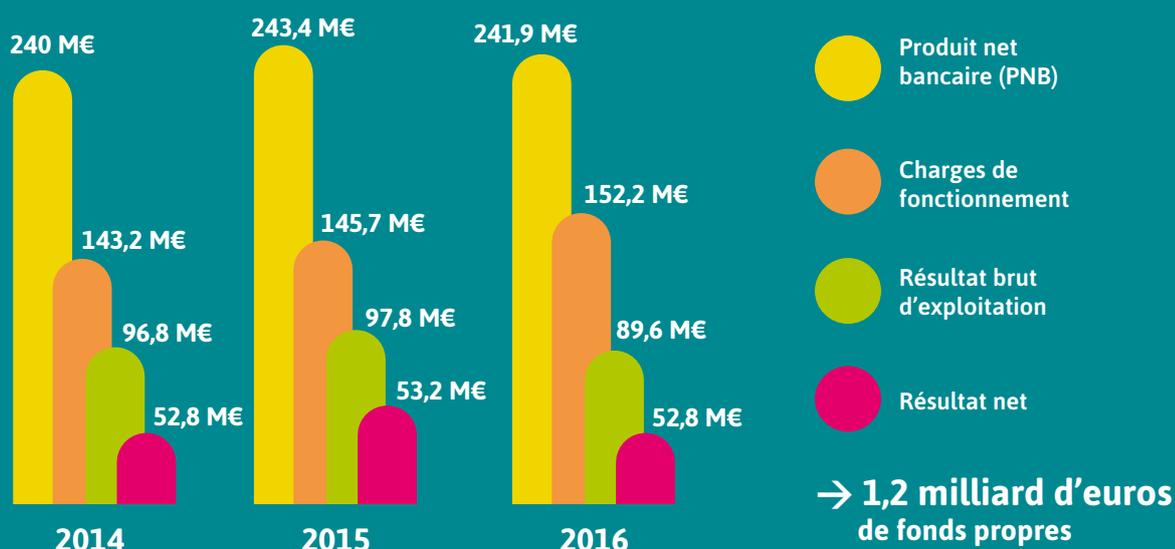
Contactez nos experts en assurances au 05 45 20 49 39\*

\*Prix d'un appel local depuis un poste fixe, coût selon opérateur.

# SE PROJETER dans l'avenir grâce à des résultats solides

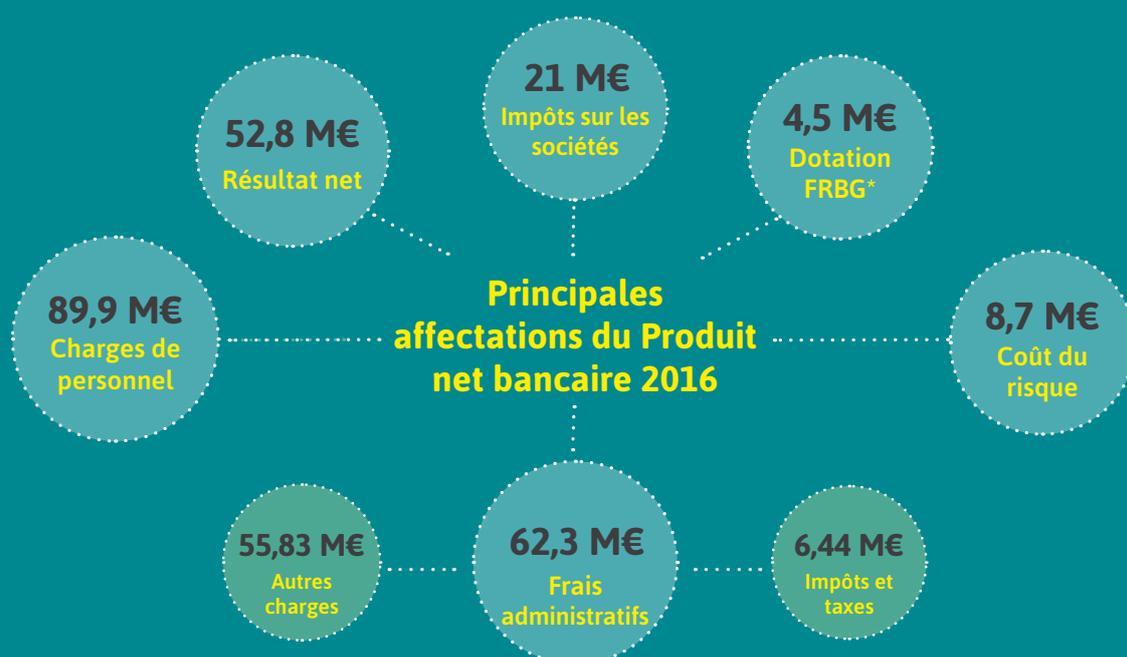
Malgré un contexte économique peu favorable, nous avons maintenu notre trajectoire financière. Avec un produit net bancaire stable, nos résultats financiers sont solides et reflètent notre capacité à investir localement, au service de nos clients et du développement de nos territoires.

## Les principaux indicateurs 2016 en millions d'euros (M€)



## Le Certificat Coopératif d'Associés (CCA) fixé à 17,60€

Chaque année, les sociétaires perçoivent sous forme de dividendes une part des bénéfices de la Caisse régionale. Sur la base de l'arrêté au 31 décembre 2016, le cours du CCA est fixé à 17,60€ (+6,6%) par le Conseil d'administration du 25 janvier 2017.



\* Fonds pour risques bancaires généraux

# ÊTRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE

## 100% digitale et 100% humaine

Nous avons à cœur de servir et de satisfaire nos clients. En 2016, nous innovons et adaptons notre modèle distributif pour être toujours plus disponibles, plus réactifs et plus proches de nos clients, aussi bien physiquement qu'à distance.



Dans nos **101** points de vente

**100% des salariés** conseillent nos clients, du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 17h30



Avec *Mon@gence*, notre banque en ligne

[c.a.monagence@ca-charente-perigord.fr](mailto:c.a.monagence@ca-charente-perigord.fr)

Au Crédit Agricole Charente-Périgord, **nous innovons.** Nous développons de nouveaux modes de contacts **pour échanger facilement avec vous.**



**Le bouton vert**, présent tout au long de votre navigation sur notre site internet, pour choisir de quelle façon vous souhaitez nous contacter ou être contacté.



**Le tchat**, pour échanger instantanément avec un conseiller depuis votre ordinateur, tablette et smartphone.



**Messagerie sécurisée sur notre site internet**, pour échanger avec votre conseiller.



**L'application mobile « Ma Banque »**, pour gérer vos comptes depuis votre smartphone, signer vos contrats, prendre rendez-vous avec votre conseiller, commander votre chéquier...



**La visio-conférence** pour assurer des rendez-vous en toute convivialité si vous entretenez une relation à distance avec nous. **98%** de nos clients sont satisfaits de ce mode de relation.

Retrouvez aussi toutes nos applications mobiles



Ma Banque



Ma Carte



Pacifica

Pour déclarer un sinistre

De nombreux services gratuits conçus pour satisfaire nos clients et leur faire gagner du temps.

Plus d'applications sur [ca-charente-perigord.fr](http://ca-charente-perigord.fr)

# SATISFAIRE NOS CLIENTS est notre priorité



Nous avons à cœur d'améliorer la qualité du service rendu à nos **422 000 clients**. Nous sommes engagés dans une démarche d'écoute pour mesurer leur niveau de satisfaction.



**Pour récompenser la fidélité**, nous réservons des avantages concrets à nos **75 000 clients** fidèles.

En tant que premier banquier-assureur du territoire, nous mettons à disposition de nos clients l'expertise des conseillers, des services dédiés et des avantages...



**60 agences** rénovées en 2016, 2017 et 2018

pour mieux accueillir nos clients et renforcer notre ancrage territorial, nos agences bancaires font peau neuve et s'habillent aux couleurs de leurs spécificités locales.



**Nos 251 Points verts** permettent à nos clients de retirer des espèces chez leurs commerçants affiliés.

Scannez le code pour trouver un service Point vert près de chez vous, en Charente et en Dordogne.



## NOUVEAU

- ✓ Une réponse rapide aux demandes de prêts de nos clients Professionnels et Agriculteurs
- ✓ Information sur le montant pré-attribué à un prêt, réservée à nos clients Professionnels et Agriculteurs.
- ✓ Les chargés de clientèle se déplacent chez nos clients Professionnels, traitent leur demande et répondent à leurs besoins sur place grâce à leur tablette numérique.









# EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION

Exercice 2016

# Présentation de la Caisse Régionale Charente Périgord

## Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction au 31 décembre 2016

### Conseil d'Administration

#### Président

M. Philippe BOUJUT

#### 1er Vice Président

M. Benoit FAYOL

#### 2ème Vice Président

M. François RABY

#### 3ème Vice Président

M. Claude LADOIRE

#### Membres du Bureau

M. Bertrand FRADIN

M. Thierry FOURCAUD

Mme Christine BORELLA

M. Alain LAGARDE

#### Administrateurs

Mme Valérie BODIN

M. Michel CAMPAGNAUD

Mme Sylvie DEJOS

Mme Véronique DIAZ

M. Philippe DUPONTEIL

M. Stéphane DUPUY

Mme Paula FREMONT

Mme Anne MAZIERE

Mme Anne ROGER

M. François-Xavier de SAINT-  
EXUPERY

### Comité de Direction

#### Directeur Général

Laurent MARTIN

#### Directeur Général Adjoint

Jean Louis HOUEL

#### Comité de Direction

Séverine TOURTOIS

Jean Michel BAYLAUCQ

Joël QUAINO

Yann De ROQUEFEUIL

Bruno FLORENT

Antoine MORNAUD

Direction du Pilotage, des Finances et  
des Risques

Direction de la Distribution et des  
Réseaux

Direction des Ressources Humaines

Direction des Particuliers, de l'Immobilier,  
des Assurances et de la Communication

Direction Bancaire, Informatique et  
Moyens Généraux

Direction des Entreprises, de l'Agriculture  
et des Marchés Spécialisés

# Rapport d'activité 2016

## I. Environnement économique et financier

L'année 2016 peut être considérée comme une année de transition, avec un rééquilibrage entre économies émergentes et développées, la normalisation de la politique monétaire et le changement de stratégie de l'OPEP. Ainsi le PIB mondial devrait progresser de 2,8 % en 2016, avec une économie Américaine en croissance de 1,5 %, des Pays Emergents autour de 3,7 % et une Zone Euro autour de 1,6 %.

De nombreuses tensions ont pesé sur les économies, tant sur le plan politique (Elections Américaines, Brexit, Référendum Italien) que sur les échanges mondiaux avec la remontée des prix des matières premières (favorable aux pays exportateurs de pétrole mais générant un rebond d'inflation et une baisse de pouvoir d'achat pour les pays développés).

La France est restée, en 2016, sur un rythme de croissance de son PIB (+1,1 %) proche de celui de 2015 (1,2%). La consommation des ménages, qui demeure le principal moteur de croissance, a souffert à partir du deuxième trimestre 2016, d'une baisse du pouvoir d'achat, liée à la hausse du prix du pétrole notamment.

L'économie française est pénalisée en 2016 par le déficit de son commerce extérieur, la progression des exportations de 0,7 % en 2016 n'ayant pas compensé la forte hausse des importations (+3,5 %). Du côté du chômage, bien qu'encore à un niveau élevé, la tendance semble meilleure, avec une baisse de 0,4 point du taux de chômage sur l'année.

Bien que la BCE ait maintenu sa politique monétaire accommodante, les incertitudes économiques et politiques mondiales ont pesé sur les taux en fin d'année. Le dernier trimestre 2016 est marqué par une remontée significative des taux longs, toutefois les taux demeurent à des niveaux bas. L'EONIA est resté négatif à -0.26 % en moyenne sur l'année 2016 et le taux du 10 ans perd 0.30 % en moyenne entre 2015 et 2016.

Le bilan économique de la Charente et de la Dordogne est contrasté. Il est marqué par une nouvelle année record pour les ventes de Cognac, avec une hausse de +6 % des volumes. Une dynamique des exportations portée par un marché Nord-Américain en croissance et une stabilité des volumes expédiés vers le marché de l'Extrême Orient.

De son côté, la filière tourisme a bénéficié tout au long de la saison, d'un bon niveau d'ensoleillement, sans pour autant permettre une hausse de la fréquentation. La fin d'année 2016 est marquée par l'inauguration du Centre International de l'Art Pariétal LASCAUX IV, projet, soutenu par la Caisse Régionale Charente Périgord, qui devrait apporter un nouvel appui au développement de la filière.

Enfin, les filières agricoles ont connu une année plus difficile. Dès le début de l'année 2016 c'est la filière gras et volaille qui a été pénalisée par la grippe aviaire. Les conditions météorologiques ont été peu favorables aux céréaliers avec des volumes récoltés en baisse. Enfin l'élevage reste toujours dans une situation fragile avec les prix de vente toujours bas.

Autant d'évènements, que la Caisse Régionale Charente Périgord a accompagné tout au long de l'année.

## I. Les faits marquants de l'année 2016

Arrivé au terme du précédent projet d'entreprise (2010/2016), la Caisse Régionale Charente Périgord a construit en 2016, son nouveau projet stratégique qu'elle lancera en janvier 2017. Celui-ci couvre volontairement une période limitée à 3 ans (2017/2019) au regard des incertitudes qui pèsent sur le contexte économique et financier (taux bas, contraintes réglementaire et nouveaux entrants).

Ce projet a vocation à amplifier l'ancrage de la Caisse Régionale Charente Périgord sur ses deux départements en tant que banquier assureur du territoire. C'est un projet de conquête centré sur le conseil et la relation client. Il réaffirme la volonté de la Caisse Régionale Charente Périgord de maintenir en proximité l'intégralité de ses métiers et compétences (réseau d'agences), d'amplifier les synergies entre ses différents métiers, d'investir sur l'humain tout en continuant à s'adapter aux usages clients (renforcement de la dimension multicanale et digitale). Pour mettre en œuvre ces axes, le projet est décliné opérationnellement en 19 priorités et 19 indicateurs.

La Caisse Régionale Charente Périgord a participé l'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 et qui a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, la Caisse Régionale Charente Périgord a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 266,2 M€. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 157,9 M€ en faveur de la Caisse Régionale Charente Périgord.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du groupe Crédit Agricole, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 111,8 M€ pour la Caisse Régionale Charente Périgord). Post opération, la Caisse Régionale Charente Périgord conserve un niveau de solvabilité important avec un ratio de 16,7 % fin 2016.

## II. **Activité commerciale**

### **La conquête**

L'année 2016 est marquée par l'accélération de la conquête, avec plus de 20 000 nouveaux clients (17 400 en 2015). Le stock de dépôts à vue (DAV) ouverts au 31 décembre 2016 est de 328 000 contrats, en progression de 1,1 % sur un an. La Caisse Régionale Charente Périgord se positionne comme leader sur ses territoires.

### **Le sociétariat**

Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale Charente Périgord compte près de 185 000 clients sociétaires d'une Caisse Locale. Une progression de 9,3 % du nombre de sociétaires sur un an, avec plus d'un nouveau client sur deux qui est devenu sociétaire.

### **La collecte**

Avec 10,71 milliards d'euros au 31 décembre 2016, la collecte progresse de 3,4% par rapport à 2015. L'épargne bilan (épargne monétaire et épargne bancaire) progresse de 5,1 % avec une croissance des encours des dépôts à vue (+10 %) et de l'Épargne Logement (+4 %).

La part de marché de la Caisse Régionale Charente Périgord sur la collecte bilan progresse de 39 bp sur l'année, elle s'établit à 37,85 % fin décembre 2016.

La collecte hors bilan a bénéficié d'une quasi stabilité des souscriptions et sorties d'assurance vie, au total, l'encours hors bilan affiche une croissance de 1,2 % sur 2016.

### **Les crédits**

Dans un contexte de taux bas et d'une forte concurrence sur le marché de l'habitat, la Caisse Régionale Charente Périgord a su développer son portefeuille de crédits avec plus de 1,5 milliard d'euros de crédits réalisés en 2016, une augmentation de 11 % par rapport au volume de 2015.

L'activité habitat établit un record avec plus de 780 M€ réalisés en 2016, en progression de 13 % par rapport à 2015. Ce bon résultat s'explique par la forte présence de la Caisse Régionale Charente Périgord sur son territoire, la compétitivité de son offre de crédits et sa volonté de conquête.

La Caisse Régionale Charente Périgord a développé sa part de marché sur encours habitat à 40,47 % (décembre 2016), soit une progression de 222 bps sur un an.

2016 est également une année historique sur les autres marchés, avec des volumes de réalisations crédits élevés sur le marché des entreprises et des professionnels ainsi qu'en matière de crédits à la

consommation. Le financement de l'agriculture, des professionnels et des entreprises est dynamique, avec 500 M€ prêtés.

Les encours de crédits sont en forte progression sur l'année, soit +6,9 % et un encours supérieur à 6,6 Milliards d'euros (y compris encours titrisés). La part de marché crédits s'établit à 42,66 % fin décembre 2016, en hausse de 122 bp sur l'année.

### **Les assurances**

L'année 2016 aura été marquée par une forte dynamique de conquête en matière d'assurances avec une production de nouveaux contrats supérieure à 45 000, un record pour la Caisse Régionale Charente Périgord. Ainsi, le portefeuille de contrats d'assurances de biens et personnes progresse de 9,3 % sur l'année, soit près de 236 000 contrats au 31 décembre 2016.

### **Les risques**

L'encours de créances douteuses et litigieuses (CDL) atteint 179,4 M€ au 31 décembre 2016, en baisse de 1,6 % sur un an et le taux de CDL s'établit à 2,72 % du total des encours, en baisse de 23 bps sur l'année.

# Le Rapport Financier

## Les Comptes Individuels

### I. Le compte de résultat

L'analyse du compte de résultat de la Caisse régionale est abordée à partir des principaux soldes intermédiaires de gestion (SIG) :

(en milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation en % 2016/2015
Intérêts et produits assimilés	230 173	246 224	-6,5%
Intérêts et charges assimilés	114 027	115 731	-1,5%
Revenu des titres à revenu variable	21 013	13 003	61,6%
Commissions – produits	111 281	109 614	1,5%
Commissions – charges	17 179	16 090	6,8%
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de négociation	202	-186	-208,2%
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3 082	4 059	-24,1%
Autres produits d'exploitation bancaire	8 654	4 210	105,6%
Autres charges d'exploitation bancaire	1 339	1 677	-20,2%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>241 860</b>	<b>243 426</b>	<b>-0,6%</b>
Charges générales d'exploitation	146 157	139 774	4,6%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	6 063	5 885	3,0%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>89 640</b>	<b>97 767</b>	<b>-8,3%</b>
Coût du risque (+/-)	-8 733	-9 286	-6,0%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>80 907</b>	<b>88 481</b>	<b>-8,6%</b>
Résultat net sur actifs immobilisés (+/-)	-2 543	-2 252	12,9%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>78 364</b>	<b>86 229</b>	<b>-9,1%</b>
Résultat exceptionnel (+/-)	0	0	
Impôt sur les bénéfices	21 049	21 982	-4,2%
Dotations/reprises FRBG et provisions réglementées (-/+)	-4 486	-11 005	-59,2%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>52 829</b>	<b>53 242</b>	<b>-0,8%</b>

Sur l'exercice 2016, le produit net bancaire s'établit à 241 860 milliers d'euros, en repli de 0,6 % sur un an.

- **Les intérêts et produits assimilés sont en forte baisse (-6,5 %)**, avec notamment la baisse du rendement des crédits à la clientèle compensée en partie par l'augmentation des volumes. **Les intérêts et charges assimilés sont restés stables** sur la période, la baisse des coûts de refinancement étant compensée par des charges ponctuelles de restructurations des passifs. Le net des produits et charges d'intérêts et assimilés diminue de 14 347 milliers d'euros (-11 %) en 2016.
- **Les revenus des titres à revenu variable affichent une hausse de 8 010 Milliers d'euros**, du fait de la hausse de l'acompte sur dividendes de la SAS La Boétie.
- **Le solde net des commissions (produits – charges) augmente de 0,6 %**. Cette variation s'explique par plusieurs facteurs :
  - o La forte progression des produits sur prestations de services financiers avec la croissance du PNB lié à l'assurance IARD et à l'assurance CAUTION (garantie des crédits habitat). Sur ce dernier point, l'année 2016 enregistre un produit exceptionnel de 1,6 M€.
  - o Une baisse des facturations clientèles, notamment les droits de garde titres ou bien encore les facturations de dysfonctionnement.

- Une baisse des commissions variables de collecte et de liquidité versées par Crédit Agricole SA du fait, d'un contexte de taux bas et baissier, d'une augmentation des encours de produits à rémunération élevée, dont en particulier la progression des encours des PEL.
- **Le PNB des portefeuilles est en repli :**
  - Le portefeuille Titres de placement et assimilés, est marqué en 2016, par un volume de plus-values réalisées (3 millions d'euros) inférieur à l'an passé (4,6 millions d'euros).
  - Sur le portefeuille de négociation, le dénouement en 2016 d'opérations de couverture se traduit par une incidence positive cette année.
- **Les autres produits & charges d'exploitation bancaire sont en progression** avec les plus et moins-values sur cessions de créances ainsi que le revenu des titres de la société de titrisation détenus par la Caisse Régionale Charente Périgord.

Les charges de fonctionnement progressent de 4,6% et s'élèvent à 152 220 milliers d'euros pour 2016.

(en milliers d'Euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation en %
<b>Salaires, charges, taxes sur rémunérations</b>	82 456	78 549	5,0%
Enveloppe intéressement/participation	7 492	7 686	-2,5%
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>89 948</b>	<b>86 235</b>	<b>4,3%</b>
Impôts et taxes	6 440	5 525	16,6%
Services extérieurs et autres frais administratifs	49 769	48 014	3,7%
Dotations aux amortissements	6 063	5 885	3,0%
<b>TOTAL DES AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>62 272</b>	<b>59 424</b>	<b>4,8%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>152 220</b>	<b>145 659</b>	<b>4,5%</b>

**Les charges de personnel affichent une hausse de 5 %** en raison de baisse des produits de refacturations de frais de mise à disposition du personnel et d'une légère hausse des effectifs (+1%).

**Les autres frais administratifs sont en hausse de 4,8 %**, soit +2 848 milliers d'euros par rapport à 2015. Les principales hausses sont portées par la fiscalité (dont un supplément de taxe au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution), la progression des charges informatiques et bancaires.

**Le Résultat Brut d'Exploitation**, sous l'effet de la baisse du PNB (- 0,6%) et de la hausse des charges de fonctionnement nettes (+ 4,5%), **est en repli de 8,3 % pour s'établir à 89 640 milliers d'euros en 2016**. Le coefficient d'exploitation ressort à 62,9 %.

**Le coût du risque affiche une baisse par rapport à l'an passé (- 6 %) soit - 8 733 milliers d'euros avec :**

- **L'incidence nette des dépréciations sur les crédits qui s'élève à 6 778 milliers d'euros** soit 4 880 milliers d'euros de moins que l'an passé. Cette baisse constatée en 2016 s'explique par une baisse de l'encours douteux et litigieux de 1,6 % et malgré la hausse du taux de couverture des créances douteuses et litigieuses (+ 0,62 point).
- **L'incidence provisions pour dépréciations collectives crédit et risques bancaires, à 1 956 milliers d'euros, est supérieure de 4 328 milliers d'euros à 2015.**
  - Cette évolution est à relativiser puisque l'exercice précédent était impacté par une reprise de 3,7 M€ de provisions collectives Bâle II en lien avec la dégradation du portefeuille et le passage en provision individuelle.
- **FRBG : une dotation nette de 4 486 milliers d'euros** avec des compléments de dotations sur des FRBG tels que la couverture globale des risques crédits et le risque Switch.

Le résultat net sur actif immobilisé se solde par une perte de 2 453 milliers d'euros sur l'exercice 2016, avec une dépréciation complémentaire de 2 057 milliers d'euros sur les filiales immobilières et 406 milliers d'euros de mises au rebus d'immobilisations.

**Le résultat net de l'exercice 2016 ressort à 52 829 milliers d'euros, en baisse de 0,8 %.**

## II. Projet d'affectation du Résultat Net

(En milliers d'euros)	2016	2015	variation % 2016/2015
RESULTAT NET COMPTABLE DE L'EXERCICE	52 829	53 242	-0,8%
Intérêts versés aux Parts Sociales	1 818	1 016	78,9%
Rémunérations versées aux CCA	6 478	6 478	0,0%
<b>RESULTAT CONSERVE (Réserves légales et autres)</b>	<b>44 533</b>	<b>45 748</b>	<b>-2,7%</b>

Distributions réalisées sur les trois derniers exercices pour les Parts Sociales et les Certificats Coopératifs d'Associés

(En milliers d'euros)	2015	2014	2013
Intérêts Nets aux Parts Sociales	1 016	1 067	1 389
<b>Intérêts Bruts des parts sociales</b>	<b>1 016</b>	<b>1 067</b>	<b>1 389</b>
Dividendes des CCA	6 478	6 478	6 219
<b>Dividendes Bruts des CCA</b>	<b>6 478</b>	<b>6 478</b>	<b>6 219</b>

## III. Les CCA : cours en euros



Au 31 décembre 2016, le dernier cours du CCA a été fixé par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 30 juillet 2016. Ainsi sur la base de l'arrêté au 30 juin 2016 son cours a été fixé à 17,22 €.

Sur la base de l'arrêté au 31 décembre 2016, le cours du CCA a été fixé à 17,60 € par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2017.

## IV. Composition du capital social au 31/12/2016

Répartition du capital social	Capital nominal en Euros	% du capital	Nombre	Droit de vote	% de vote
<b>Certificats coopératifs d'associés</b>	39 647 338	41,25%	25 913 293		0%
dont part du public	15 619 923	16,25%	10 209 100		0%
dont part de SACAM Mutualisation	24 027 415	25,00%	15 704 193		0%
<b>Parts sociales</b>	56 462 323	58,75%	36 903 479		100%
dont caisses locales	56 462 046	58,75%	36 903 298	158	89,27%
dont collectivités publiques	0	NS	0		0%
dont administrateurs de la CR	275	NS	180	18	10,17%
dont SACAM Mutualisation	2	NS	1	1	0,56%
dont autres organismes	0	NS			0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>96 109 661</b>	<b>100,00%</b>	<b>62 816 772</b>	<b>177</b>	<b>100%</b>

## V. Le Bilan

<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2016 (en milliers d'euros)</b>					
<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>177 843</b>	<b>182 110</b>	<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>1 660</b>	<b>1 457</b>
Caisse, banques centrales,	54 828	55 797	Banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées	119 437	121 157	Dettes envers les établissements de crédit	1 660	1 457
Créances sur les établissements de crédit	3 578	5 156			
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>558 572</b>	<b>1 010 437</b>	<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>4 070 002</b>	<b>4 192 455</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>6 362 770</b>	<b>5 939 509</b>	<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>2 752 428</b>	<b>2 516 031</b>
<b>Opérations sur titres :</b>	<b>654 318</b>	<b>524 515</b>	<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>406 784</b>	<b>218 002</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	263 167	305 693			
Actions et autres titres à revenu variable	391 151	218 822	<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>187 297</b>	<b>161 987</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>767 185</b>	<b>492 463</b>	Autres passifs	52 980	46 465
Participations et autres titres détenus à long terme	728 598	450 582	Comptes de régularisation	134 317	115 522
Parts dans les entreprises liées	8 337	8 918	<b>Provisions et dettes subordonnées</b>	<b>270 259</b>	<b>278 816</b>
Immobilisations incorporelles	1 432	1 582	Provisions	80 969	79 904
Immobilisations corporelles	28 818	31 381	Dettes subordonnées	189 290	198 912
<b>Capital souscrit non versé</b>			<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>54 118</b>	<b>49 636</b>
<b>Actions propres</b>			<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>958 103</b>	<b>912 778</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>179 963</b>	<b>182 128</b>	Capital souscrit	96 110	96 110
Autres actifs	101 566	125 052	Primes d'émission	124 274	124 274
Comptes de régularisation	78 397	57 076	Réserves	684 807	639 060
			Ecart de réévaluation		
			Provisions réglementées et subventions d'investissement	83	92
			Report à nouveau	0	0
			Résultat de l'exercice	52 829	53 242
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 700 651</b>	<b>8 331 162</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>8 700 651</b>	<b>8 331 162</b>

Le total du bilan de la Caisse Régionale Charente Périgord évolue de + 4,4% sur l'année 2016, porté par l'évolution des crédits de la clientèle (+7,1% représentant une évolution de 423 millions d'euros).

## 1. Le Bilan ACTIF : les éléments marquants

**Les opérations internes au CA** sont en diminution sur l'année 2016 de 479 millions d'euros liée pour l'essentiel à la baisse des placements monétaires à terme auprès de l'organe central de 47,3% (351 millions d'euros) et du placement SWITCH à hauteur de 112 millions d'euros. La Caisse Régionale Charente Périgord a également remboursé son prêt subordonné CAsa pour 16 M€.

**Les opérations avec la clientèle** présentent une croissance de 7,1% sur la période, soit une variation annuelle de 423 millions d'euros, notamment tirée par l'évolution de nos encours habitat sains qui progressent de 360 millions d'euros et des autres crédits à la clientèle qui évoluent favorablement de 46 millions d'euros. Nos crédits à l'équipement sont en baisse de 9 millions d'euros, en raison de cessions de créances réalisées sur 2016 pour un montant de 51 millions d'euros. Les crédits réalisés auprès de la clientèle financière progressent de 28,9%, soit 29 millions d'euros en 2016.

**Les opérations nettes sur titres** augmentent de 130 millions d'euros sur l'année 2016 (24,8%), les portefeuilles de placement (obligations et actions) augmentent de 165,5 millions d'euros et le portefeuille de titres d'investissement baisse de 36,3 millions d'euros en lien avec les tombées d'échéance des titres.

**Les valeurs immobilisées** progressent de 274,7 millions d'euros (+55,8%) avec une augmentation nette des participations de 280,1 millions d'euros, dont la souscription de titres (capitalisation d'une fraction des dividendes reçus de la SAS La Boétie pour 11,9 M€, souscription des titres SACAM Mutualisation à hauteur de 266,2 M€, rachat de titres de GSOC à hauteur de 1,5 million d'euros), et l'augmentation de capital de la filiale Charente Périgord Expansion pour 1,6 million d'euros. Le provisionnement de la holding Immobilière Charente Périgord Immobilier a été de 2 millions d'euros pour 2016. Les immobilisations corporelles baissent de 8,2 % (-2,6 millions d'euros), du fait de l'amortissement annuel supérieur aux investissements de l'année, mais également du fait de la transmission universelle de propriété de la SCI Le Combal qui se traduit par une baisse de -1,7 Million d'euros sur les immobilisations corporelles.

## 2. Le bilan PASSIF : les éléments marquants

**Les opérations internes au CA** baissent de 122 millions d'euros soit de 2,9%. L'augmentation des avances miroirs (+62,5 millions d'euros), des avances globales (+408 millions d'euros), la souscription de l'emprunt dans le cadre du financement de la SACAM Mutualisation (+158 millions d'euros) ne compensent pas la diminution des emprunts en blanc (-724 millions d'euros), du solde de notre DAV ouvert dans les livres de CASA (-7,6 millions d'euros), des avances pour prêts bonifiés et non bonifiés (-11 millions d'euros) et la baisse des DAV créditeurs des Caisses Locales (-7,4 millions d'euros).

**Les opérations avec la clientèle** progressent de 9,4%, soit une variation de 236,4 millions d'euros sur l'exercice. La croissance des DAV clientèles (+205,6 millions d'euros) et la hausse de nos encours de DAT clientèles (+23 millions d'euros) composent l'essentiel de cette progression qui est faiblement diminuée par la baisse des dépôts de la clientèle sur les carrés bleus (-2 millions d'euros).

**Les dettes représentées par un titre**, représentant les CDN et BMTN émis par la Caisse Régionale Charente Périgord, augmentent de 188,8 millions d'euros sur la période, lié à l'augmentation des émissions de CDN (+171,5 millions d'euros) et une progression de nos émissions de BMTN (+17,3 millions d'euros).

**Les provisions et les dettes subordonnées** diminuent de 8,6 millions (-3,1% par rapport à l'année dernière).

Nous constatons une augmentation limitée de nos provisions de passif de l'ordre de 1,1 million d'euros, notamment tirée à la hausse par nos provisions collectives crédit (Bâle II, sectorielles) pour 2,7 millions d'euros et une dotation de 2,5 millions d'euros sur la provision Epargne Logement. Les provisions pour risques et charges sont en diminution pour un peu plus de 3 millions d'euros, comme les provisions pour risque d'exécution (-1 million d'euros).

Cette variation positive des provisions ne compense pas la diminution des dettes subordonnées de 9,6 millions d'euros. Deux événements sont constitutifs de cette baisse, l'arrivée à échéance d'un TSR émis auprès de RADIANT pour 25 millions d'euros et la progression des placements des Caisses Locales, qui dans le cadre du CRD4, ont souscrit des BMTN subordonnés pour 15,7 millions d'euros.

**Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux** a fait l'objet d'une dotation nette de 4,5 millions d'euros en actualisant les différentes lignes du FRBG.

**Les Capitaux propres** évoluent de + 45,3 millions d'euros, sous l'effet de la conservation du résultat acquis l'année dernière et de la baisse limitée du résultat de l'année 2016.

## VI. Le Hors Bilan

**Engagements donnés**, 1 124 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une baisse de 19,5% par rapport à l'année dernière.

Cette diminution de 272,1 millions d'euros se répartit de la façon suivante :

- Les engagements de financement donnés augmentent de 6,6%, soit 48,8 millions d'euros, en raison de la hausse des autres accords de financements donnés pour 86,6 millions d'euros (ouverture de crédit et engagements de crédits) minorés par la baisse de l'engagement de refinancement donné à CA Home Loan SFH qui baisse de 37,7 millions d'euros.
- Les engagements de garantie baissent de 49,1% (-320,2 millions d'euros) essentiellement en raison de l'arrêt de la garantie SWITCH sur les CCI/CCA suite à l'opération de simplification du groupe Crédit Agricole pour 331,5 millions d'euros. Les autres garanties accordées aux clients progressent de 11,2 millions d'euros.

**Engagements reçus**, 1 709,7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

L'augmentation de 8% par rapport à l'exercice précédent (soit 126,5 millions d'euros) se matérialise par :

- La baisse de nos engagements de financement reçus de Crédit Agricole s.a. (soit -28,4 millions d'euros)
- Une progression des garanties reçues de 155 millions d'euros où l'on note tout particulièrement :
  - Une augmentation des engagements reçus des établissements de crédit de 34,9 millions d'euros et une diminution de 4,2 millions d'euros des contre-garanties reçues du réseau Crédit Agricole;
  - Une augmentation de notre encours garanti auprès de la CAMCA (société de caution) de 118,4 millions d'euros, de nos garanties reçues de collectivités publiques (1,2 millions d'euros).

### **Instruments financiers**

Les engagements donnés se fixent à 1 092 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une baisse de nos engagements de 227 millions d'euros reflétant notre stratégie financière sur la couverture du risque de taux à la hausse.

Les engagements reçus s'établissent à 663,7 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une diminution par rapport à l'année dernière de 130,8 millions d'euros en raison de l'évolution de notre politique de couverture à la baisse des taux longs.

## Les comptes consolidés

Le résultat net consolidé de la Caisse Régionale Charente Périgord baisse de 15,1% et le total de bilan augmente de 4,1%. Les capitaux propres consolidés croissent de 4,9%, essentiellement sous l'effet de l'affectation du résultat de 2015.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2016.

### I. Le Compte de Résultat Consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation %
Intérêts et produits assimilés	245 570	253 699	-3,2%
Intérêts et charges assimilées	-120 008	-111 352	7,8%
Commissions (produits)	111 161	109 592	1,4%
Commissions (charges)	-17 188	-16 091	6,8%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-215	268	NS
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	19 490	15 787	23,5%
Produits des autres activités	6 642	4 609	44,1%
Charges des autres activités	-1 334	-2 421	-44,9%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>244 118</b>	<b>254 091</b>	<b>-3,9%</b>
Charges générales d'exploitation	145 587	138 086	5,4%
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	6 608	6 867	-3,8%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>91 923</b>	<b>109 138</b>	<b>-15,8%</b>
Coût du risque	7 571	9 373	-19,2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>84 352</b>	<b>99 765</b>	<b>-15,4%</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-486	13	NS
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>83 866</b>	<b>99 778</b>	<b>-15,9%</b>
Impôts sur les bénéfices	25 822	31 375	-17,7%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET</b>	<b>58 044</b>	<b>68 403</b>	<b>-15,1%</b>
Intérêts minoritaires			
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>	<b>58 044</b>	<b>68 403</b>	<b>-15,1%</b>

#### Le résultat consolidé s'établit à 58 millions d'euros :

- Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 244,1 millions d'euros soit une diminution de 3,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement liée à la baisse des intérêts perçus des prêts accordés à la clientèle (de l'ordre de 8,3 millions d'euros), ainsi qu'à la dotation réalisée sur l'exercice, 2,5 millions d'euros, concernant la provision épargne logement, partiellement compensée par un dividende de la SAS La Boétie en augmentation (+ 8 millions d'euros).
- Les Charges de Fonctionnement Nettes atteignent 145,6 millions d'euros, soit une augmentation de 5,4% par rapport à 2015, comparable à celle constatée au niveau des comptes sociaux.
- Il en découle un Résultat Brut d'Exploitation de 91,9 millions d'euros, après imputation des amortissements et dépréciation des immobilisations pour 6,6 millions d'euros. Le RBE est en diminution de 17,2 millions d'euros par rapport à 2015, soit une variation de -15,8% sur la période.
- Le Coût du Risque (charge) s'améliore de 1,8 million d'euros sur la période, soit une baisse de 19,2%.
- Le Résultat d'Exploitation s'élève ainsi à 84,4 millions d'euros contre 99,8 millions d'euros en 2015.

- La charge fiscale consolidée est en diminution de 5,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, alors qu'elle diminue de 1 million d'euros dans les comptes sociaux. Le décalage réside principalement dans la différence de traitement fiscal sur les plus/moins-values sur OPCVM, ainsi que les décalages fiscaux qui sont neutralisés en IFRS. La charge fiscale consolidée est impactée par la comptabilisation d'impôts différés sur la constatation de la variation de juste valeur par résultat sur les instruments dérivés et les différents retraitements IFRS par résultat. Le changement de taux à horizon 2019 a un impact défavorable de 4,9 millions d'euros en lien avec les dates de retournement de nos impôts différés.

## II. Les capitaux propres consolidés : 1 228,7 millions d'euros

*(Le tableau de variation des capitaux propres est présenté page suivante)*

L'évolution des capitaux propres entre 2015 et 2016 s'explique notamment par :

- Le capital consolidé de la Caisse régionale Charente Périgord évolue sur la période de 3,5% et se fixe à 215,9 millions d'euros au 31 décembre 2016 à comparer aux 208,6 millions d'euros au 31 décembre 2015.
- Les réserves consolidées croissent de 60 millions d'euros pour s'établir à 816,6 millions d'euros en cette fin d'année; soit une progression de 7,99 % sur la période liée à l'affectation du résultat consolidé 2015 à hauteur de 60 millions d'euros.
- Les réserves de réévaluation résultent des impacts IFRS. Elles augmentent de 0,6 % pour s'établir à 13,7 millions d'euros à fin décembre 2016. L'augmentation des plus-values latentes (juste valeur) sur les titres détenus dans le portefeuille Available For Sales (AFS) pour un montant de 1,6 million d'euros est compensée par l'effet négatif de l'actualisation des éléments représentatifs des avantages postérieurs à l'emploi pour -1,5 million d'euros.

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2015</b>	<b>195 857</b>	<b>124 275</b>	<b>-8</b>	<b>756 335</b>	<b>13 218</b>	<b>9 197</b>	<b>1 098 874</b>	<b>0</b>	<b>1 098 874</b>
Variation de capital	12 787						12 787		12 787
Variation des titres auto détenus			8				8		8
Dividendes versés en 2015						- 9 197	- 9 197		- 9 187
Dividendes reçus des CR et filiales						0	0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires						0	0		0
Mouvements liés aux paiements en action						0	0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>12 787</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 9 197</b>	<b>3 598</b>	<b>0</b>	<b>3 598</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>403</b>	<b>403</b>	<b>0</b>	<b>403</b>	<b>0</b>	<b>403</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				-4		68 403	68 403		68 403
Résultat au 31 décembre 2015									
Autres variations									-4
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2015</b>	<b>208 644</b>	<b>124 275</b>	<b>0</b>	<b>756 331</b>	<b>13 621</b>	<b>68 403</b>	<b>1 171 274</b>	<b>0</b>	<b>1 171 274</b>
Affectation du résultat 2015				60 226		- 60 226	0		0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2016</b>	<b>208 644</b>	<b>124 275</b>	<b>0</b>	<b>816 557</b>	<b>13 621</b>	<b>8 177</b>	<b>1 171 274</b>	<b>0</b>	<b>1 171 274</b>
Variation de capital	7 281						7 281		7 281
Variation des titres auto détenus							0		0
Dividendes versés en 2016						- 8 177	- 8 177		- 8 177
Dividendes reçus des CR et filiales						0	0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires						0	0		0
Mouvements liés aux paiements en action				181			181		181
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>7 281</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>181</b>	<b>0</b>	<b>- 8 177</b>	<b>-715</b>	<b>0</b>	<b>-715</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79</b>	<b>0</b>	<b>79</b>	<b>0</b>	<b>79</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence						58 044	58 044		58 044
Résultat au 31 décembre 2016									
Autres variations				-1		-1	-1		-1
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>	<b>215 925</b>	<b>124 275</b>	<b>0</b>	<b>816 737</b>	<b>13 700</b>	<b>58 044</b>	<b>1 228 681</b>	<b>0</b>	<b>1 228 681</b>

# La Gestion du Risque

## Introduction

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants<sup>1</sup> :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale Charente Périgord mis en œuvre par tous les acteurs, intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des métiers qui assurent le développement de leur activité, la responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par le Responsable du Contrôle Permanent et Risques (RCPR) de la Caisse Régionale Charente Périgord nommé Responsable de la Gestion des Risques telle que le définit la Directive CRD4. Indépendant des métiers et rapportant directement à la Direction Générale, le RCPR a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse régionale Charente Périgord sont conformes aux stratégies risques définies (limites globales et individuelles, critères de sélection des risques) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de l'entreprise.

La gestion et la surveillance des risques de toutes natures de la Caisse Régionale Charente Périgord sont effectuées dans différentes instances :

- Le **Conseil d'Administration** procède à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne. En particulier, le Conseil d'Administration valide la politique de maîtrise des risques et, notamment, les limites fixées ainsi que l'appétence aux risques.
- Le **Comité des Risques et Contrôles des Comptes**, a pour mission principale de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale et l'appétence de la Caisse Régionale Charente Périgord en matière de risques actuels et futurs. Il se réunit au moins trois fois par an et il est composé de 4 administrateurs de la Caisse Régionale Charente Périgord (parmi lesquels est désigné le Président du Comité), du Responsable du Contrôle Permanent et Gestion des Risques, du Responsable du Contrôle Périodique et du Responsable du Contrôle de la Conformité. Sont également invités le Directeur « du Pilotage, des Finances et des Risques » ainsi que les Commissaires aux Comptes. Ce Comité est notamment chargé de :
  - o prendre connaissance du rapport annuel sur le contrôle interne (RACI) et en rendre compte au Conseil,
  - o examiner l'adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus par la Caisse Régionale Charente Périgord et en particulier, d'analyser annuellement le dispositif de contrôle permanent,
  - o suivre, en matière de contrôle permanent, le dispositif de suivi de la politique financière,
  - o prendre connaissance, dans le cadre du contrôle périodique, du plan d'audit annuel et de la synthèse des principales missions d'audit interne (diligentes par la Direction de l'Inspection Générale Groupe) et externes réalisées au sein de (ou par) la Caisse Régionale Charente Périgord,

---

<sup>1</sup> Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2016 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

- procéder à un examen régulier des stratégies, politiques, procédures et systèmes permettant de détecter, gérer et suivre les risques inhérents à l'activité de la Caisse Régionale Charente Périgord et de communiquer ses conclusions au Conseil,
  - s'assurer de la pertinence et de la permanence du traitement adéquat des opérations significatives et des risques majeurs.
- Le **Comité de Contrôle Interne** se réunit, au moins trimestriellement dans le cadre d'un Comité de Direction dédié, sous la présidence du Directeur Général et l'animation des responsables du contrôle permanent, du contrôle de la conformité et du contrôle périodique. Il a pour mission de :
    - Veiller à la cohérence et l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée ;
    - Suivre la réalisation du plan d'audit pluriannuel et s'assurer du bon suivi des recommandations liées aux différentes missions d'audit ;
    - Examiner les résultats des contrôles permanents, y compris de la conformité ;
    - Examiner les principales conclusions des missions d'audits internes et externes ;
    - Valider et suivre la réalisation des plans d'actions correctrices, issus de missions d'audits internes et externes et des dispositifs de contrôle permanents ;
    - Suivre les risques opérationnels,
    - Valider le rapport annuel sur le contrôle interne et l'information semestrielle de contrôle interne et être informé sur tout rapport à produire aux autorités de contrôle.
  - Le **Comité des Risques** réunit, au moins trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le Directeur du pilotage des finances et des risques, le Directeur des marchés spécialisés, le Directeur de la distribution, les responsables des marchés, le responsable du service risques et recouvrement, le responsable du contrôle permanent et des risques. Le Comité des risques :
    - Elabore les stratégies risques soumises à la validation par le Conseil d'Administration ;
    - Examine les résultats des systèmes de mesure et de surveillance des risques et propose, des actions complémentaires à ce titre ;
    - Veille au respect des limites globales et opérationnelles des risques ;
    - Valide les modifications majeures des procédures relatives à la gestion des risques ;
    - Examine l'évolution de la qualité des engagements et des risques de contrepartie les plus significatifs et détermine, le cas échéant, le niveau approprié de provisionnement.

Le Comité des risques exerce ses missions principalement sur les risques crédits, les risques financiers sont traités par le Comité Financier et Budgétaire, les risques opérationnels par le Comité de Contrôle Interne. Enfin le Comité des risques est complété par un comité Bâle II animé par le responsable du contrôle permanent et des risques.

- Le **Comité Financier et Budgétaire**, outre ses missions de pilotage de la gestion financière, assure les missions de mesure et de surveillance des risques financiers à l'instar du Comité des risques pour le risque crédit. Il réunit mensuellement le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le Directeur du pilotage des finances et des risques, le Responsable du Contrôle de Gestion, le Trésorier, le Chef comptable, le Middle Office Trésorerie et le Responsable du Contrôle Permanent et Gestion des Risques. Il est animé par le Directeur Finances et Risques. Les procès-verbaux des réunions sont également adressés au Responsable du Contrôle périodique.
- Le **Comité Spécialisé (COSPE) pour les marchés spécialisés et le Comité Particulier (COPART) pour le marché des Particuliers, Immobilier et Assurances** tient lieu de Comité « nouvelles activités – nouveaux produits » afin d'examiner l'encadrement des nouvelles activités (procédures et contrôles) et de valider les mises en marché (méthodes de vente, canaux de distribution, ciblage de la clientèle, communication, etc.).
- Le **Comité Filiales (COFIL)** assure l'examen de la situation commerciale et financière de la **filiale immobilière**, prend des décisions d'organisation nécessaires au fonctionnement de la filière et rend son avis pour passage des dossiers en Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Charente Périgord. Sont présents, le Directeur Général, Le Directeur Général adjoint, le Directeur des Particuliers de l'Immobilier des Assurances et de la Communication, le responsable Filiale Immobilière, le Chef Comptable et le responsable du Contrôle Permanent et gestion des Risques. Ce comité se réunit trois fois par an. Il n'y a pas d'invité à ce comité.

La Caisse Régionale Charente Périgord a formalisé sa stratégie risques dans un document nommé « politique générale de maîtrise des risques ». Ce document de référence définit les modalités d'encadrement et de suivi des risques.

La tolérance au risque est définie comme le niveau de risque que la Caisse Régionale Charente Périgord est prête à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. La tolérance au risque est décidée au plus haut niveau de la banque, notamment dans le cadre de stratégies de prise de risque déterminées par métier et/ou entité. Les stratégies risque couvrent toutes les composantes de risques et sont validées par la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale Charente Périgord.

Elle rentre dans le cadre de la démarche globale d'appétence aux risques, basée sur des scénarios stress, et validée annuellement par le Conseil d'Administration avec un suivi à minima semestriel.

En effet, en lien avec la réglementation (article 435(1)(f) du règlement UE N°575), la Caisse régionale a formulé une **déclaration d'appétence aux risques** qui a été discutée et validée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2016.

La déclaration d'appétence est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse Régionale Charente Périgord. Elle est cohérente avec les orientations stratégiques définies notamment dans le cadre du budget. La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction Générale et au Conseil d'Administration d'orienter la trajectoire de développement de la Caisse Régionale Charente Périgord en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions Finances, Risques et Conformité.

Cette déclaration est coordonnée avec les Directions opérationnelles et vise notamment à :

- engager les Administrateurs et la Direction Générale dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque,
- formaliser et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée,
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision,
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction Générale d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque,
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque de la Caisse Régionale Charente Périgord s'exprime au moyen :

- d'indicateurs clés:
  - la solvabilité qui garantit la pérennité de la Caisse Régionale Charente Périgord en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
  - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement de la banque pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
  - le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution
  - le risque de crédit de la Caisse Régionale Charente Périgord qui constitue son principal risque.
- de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs : Risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **L'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont signalés à la Direction Générale qui statue sur des actions correctrices ;
- **La tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance déclenche une information Conseil d'administration ;
- **La capacité** reflète le niveau maximal de risques que la Caisse Régionale Charente Périgord pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le profil de risque de la Caisse Régionale Charente Périgord est suivi et présenté régulièrement en Comité des Risques et au Conseil d'Administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites du dispositif conduit à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. L'organe exécutif est régulièrement informé de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque. .

Au 31 décembre 2016, les principaux indicateurs de la Caisse Régionale Charente Périgord sont satisfaisants et se situent dans la zone d'appétence définie. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

A noter qu'à fin 2016, la capacité en risques de la Caisse Régionale Charente Périgord est importante puisqu'elle pourrait supporter par exemple un coût du risque de 230 M€, soit 10 fois le coût du risque annuel.

**La politique générale de maîtrise des risques** est complétée du **dispositif ICAAP** (Internal Capital Adequacy Assessment Process), présenté au moins annuellement au Conseil d'administration. Les calculs du Pilier 2 consistent à valoriser une exigence additionnelle de fonds propres (add-on) au titre de risques non couverts dans l'approche Pilier 1 :

- Les risques de concentration individuelle et sectorielle
- L'impact d'un stress sur le portefeuille de crédit Retail
- Une exigence de fonds propres sur le risque de taux d'intérêt global.

Le Pilier 2 prend également en compte l'impact de la diversification des risques.

Au final, la politique générale de maîtrise des risques couvre l'ensemble des types de risque et fixe les limites globales ainsi que les critères d'intervention. Elle vise à délimiter le niveau de risque acceptable pris

par rapport au développement commercial et à la rentabilité attendue de l'activité. Elle vise l'encadrement de l'activité sur un horizon de gestion d'un an. Elle fait donc l'objet d'une révision annuelle. La dernière actualisation a été validée par le Conseil d'administration du 22 décembre 2016.

# Risque crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

## I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale Charente Périgord s'inscrit dans le cadre de l'appétence au risque et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des risques, présidé par le Directeur général. La politique de risque de crédit, partie intégrante de la politique générale de maîtrise des risques, est adaptée à chaque métier et à leur plan de développement. Elle décrit les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision.

Elle est déclinée par métier, au travers du corps des procédures communiquées à l'ensemble de l'entreprise grâce à une base de données intranet. Le respect de la politique générale de maîtrise des risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par la Responsable des Risques et Contrôles Permanents.

Les critères d'intervention précisent notamment les règles en matière de :

- **Territorialité** : Conformément aux règles internes du Groupe Crédit Agricole concernant le domaine de compétences des Caisses régionales, la Caisse Régionale Charente Périgord limite ses interventions en matière de crédit aux contreparties des départements de sa circonscription territoriale et des départements limitrophes. Ainsi, les interventions hors de son territoire ne peuvent s'effectuer que dans des cas définis, ayant pour origine notamment l'accompagnement d'un client connu et identifié, l'accompagnement d'un prospect particulier ou d'une profession libérale, pour ses besoins privés, via la banque multicanale de proximité, un objectif de diversification du portefeuille, de partage du risque et de réciprocité,
- **Sélection des clients** : La situation individuelle de chaque client avec qui la Caisse Régionale Charente Périgord est engagée détermine pour partie son niveau de risque de crédit. Ainsi, la politique de maîtrise des risques définit les règles précises de sélection de la clientèle et de gestion de la relation.
- **Sélection des opérations** : La nature même des techniques de financement réalisées est en soi plus ou moins porteuse de risques. La politique de maîtrise des risques édicte les règles concernant le choix des opérations en fonction des risques induits.
- **Analyse du risque de contrepartie** : Afin d'appréhender les risques de crédit, la Caisse Régionale Charente Périgord met en place des systèmes et des procédures d'analyse du risque de contrepartie devant être utilisés pour la mise en place de tout financement. Ces dispositifs d'appréciation du risque de crédit tiennent compte des éléments sur la situation financière de la contrepartie, en particulier sa capacité de remboursement. Pour les risques sur des entreprises, ils tiennent également compte de l'analyse de leur environnement, des caractéristiques des associés ou actionnaires et des dirigeants, ainsi que des documents comptables les plus récents.
- **Prise de garantie** : la garantie est un outil permettant de diminuer l'exposition de la banque au risque de contrepartie en cas de défaillance de l'emprunteur. C'est la prise en compte du facteur temps par rapport aux aléas pouvant intervenir dans la vie d'un foyer, d'une exploitation agricole, d'une entreprise. La garantie

n'est pas déterminante dans l'accord de crédit. Pour autant, elle trouve son caractère obligatoire dans les limites fixées (Cf. Chapitre ci-après). A ce titre, il est indispensable de transférer ou partager le risque de crédit pour les dossiers d'une certaine importance de façon à limiter les conséquences qui résulteraient de la défaillance de la contrepartie. La politique de partage des risques fait à ce titre partie de la politique de prise de garantie.

- **Suivi et traitement des risques** : la Caisse régionale Charente Périgord met en place un suivi permanent de son exposition au risque de crédit sur la base d'un système de mesure permettant d'identifier, de mesurer et d'agréger le risque qui résulte de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, en cas de défaillance de ses contreparties. La Caisse Régionale Charente Périgord examine, à tout le moins trimestriellement, l'évolution de la qualité de ses engagements. Une fois identifiées, les contreparties défaillantes font l'objet d'un traitement différencié selon la nature de la contrepartie, le montant du risque de crédit encouru et la durée de l'irrégularité.
- **Délégations** : les modalités de décision de prêts ou d'engagements sont encadrées par des règles de délégations visant à ce que les décisions de prêts ou d'engagements, lorsque la nature et l'importance des opérations de crédit le rendent nécessaire, soient prises par au moins deux personnes.

La Caisse Régionale Charente Périgord s'est fixé des limites globales en matière d'engagement sur une contrepartie ou un groupe de contreparties. Les limites sont déterminées en fonction des équilibres financiers de la Caisse Régionale Charente Périgord, notamment de ses fonds propres, et prennent en compte le risque de concentration<sup>2</sup> et le risque résiduel<sup>3</sup>.

La Caisse Régionale Charente Périgord s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter son exposition au risque de concentration, notamment en cas de crise sur un secteur économique. Dans cet objectif, elle surveille régulièrement le montant total de ses engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations et par secteur économique (en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

## II. Gestion du risque de crédit

### 1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale.

L'analyse du risque de crédit impose une appréciation globale du risque porté sur un client en fonction de ses encours globaux et non opération par opération. Le risque de crédit est donc approché selon la notion de « groupe de risque » par consolidation du financement étudié et des engagements de la Caisse Régionale Charente Périgord sur le groupe de contreparties auquel appartient le client.

Chaque décision de crédit, quel que soit le type de financement, requiert une analyse préalable de la viabilité du projet et de la capacité du client à rembourser son crédit. Ce diagnostic financier peut être mené au regard d'éléments objectifs (risques) et subjectifs (connaissance du client) qui débouche sur une décision formalisée et motivée, ou via des outils d'aide à la décision tels les scores ou dispositifs de pré-attribution dont la méthodologie tend à synthétiser un certain nombre de critères qualitatifs pour évaluer le risque crédit.

La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, pour les dossiers les plus significatifs, dans le cadre du système de délégation en vigueur.

---

<sup>2</sup> Le risque de concentration est le risque, direct ou indirect, résultant de l'octroi de crédits à une même contrepartie, à des contreparties considérées comme un même bénéficiaire, à des contreparties opérant dans le même secteur économique ou la même zone géographique, ou de l'octroi de crédit portant sur la même activité, ou de l'application de technique de réduction du risque de crédit, notamment de sûretés émises par un même émetteur.

<sup>3</sup> Le risque résiduel est le risque que les techniques de réduction du risque de crédit aient une efficacité moindre qu'attendue.

Les règles d’instruction et d’analyse du risque de crédit sont décrites au sein de procédures internes à la Caisse Régionale Charente Périgord et portées à la connaissance des agents délégataires crédits via une base documentaire intranet.

## 2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

### 2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l’ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l’évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l’évaluation des pertes en cas de défaut de l’emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s’appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d’identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d’octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l’alimentation du système d’information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d’évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- l’utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l’habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, la Caisse Régionale Charente Périgord dispose des modèles communs d’évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d’activité). L’approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d’une segmentation du risque “au travers du cycle”, permet de disposer d’une vision homogène du risque de défaillance.

Ainsi, la totalité des clients est notée en fonction du risque de contrepartie qu’il représente sur :

- 13 niveaux pour la clientèle des particuliers (de A à L, puis V pour les contreparties en défaut),
- 12 niveaux pour la clientèle des agriculteurs (de C à L, puis T pour les ASA/AFR – Associations Syndicales Autorisées / Associations Foncières de Remembrement, enfin V pour les contreparties en défaut),
- 10 niveaux pour la clientèle des professionnels et des associations (de D à L, puis V pour les contreparties en défaut),
- 15 niveaux pour la Grande Clientèle (échelle de notation interne sur treize positions de A+ à E- qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut, F ou Z qualifiant les contreparties en défaut).

Note	Définition
F	Défaut hors procédure judiciaire et procédure collective
Z	Défaut avec procédure judiciaire ou procédure collective

Table de correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation des grandes clientèles :

Échelle-Maitre du Groupe Crédit Agricole					Équivalence				
Grade	Qualité de l'emprunteur	Description	PD de Référence	Intervalle de discrétisation Défaut (PD) à 1 an	Moody's	S & P's	BdF <sup>(1)</sup>	NP 2008-09	
<b>A+</b>	<b>Exceptionnel</b>	L'aptitude à faire face à ses obligations est très forte y compris à moyen et long terme.	<b>0,001%</b> (2)	PD quasi-nulle de 0,000% à 0,003%	Aaa	AAA	3++	<b>Investment Grade</b>	
<b>A</b>	<b>Excellent</b>	La probabilité d'un défaut dans l'année est quasi nulle.	<b>0.01%</b>	PD très faible de 0,003% à 0,014%	Aa1 Aa2	AA+ AA	3++		
<b>B+</b>	<b>Très bon</b>	La solidité financière de la contrepartie pourrait être sensible à des changements économiques défavorables ou à une modification des circonstances, cependant sa capacité à faire face à ses obligations reste forte y compris à moyen et long terme.	<b>0.020%</b>	PD de l'ordre de 0,014% à 0,035%	Aa3 A1	AA- A+	3++		
<b>B</b>	<b>Bon</b>	La probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0.1%	<b>0.06%</b>	PD comprise entre 0,035% et 0,098%	A2 A3	A A-	3+		
<b>C+</b>	<b>Assez bon</b>	Capacité satisfaisante pour faire face à ses obligations à un an. Sur le moyen long terme, celle-ci pourrait se voir affaiblie à la suite de changements économiques défavorables ou de modifications des circonstances.	<b>0.16%</b>	PD comprise entre 0,098% et 0,219%	Baa1	BBB+	3		
<b>C</b>	<b>Satisfaisant</b>	Cette catégorie regroupe aussi des contreparties dont la situation financière est solide mais qui ne sont pas retenues dans les catégories précédentes en raison de leur petite taille.	<b>0.30%</b>	PD comprise entre 0,219% et 0,424%	Baa2	BBB	3		
<b>C-</b>	<b>Assez satisfaisant</b>	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 0.6%	<b>0.60%</b>	PD comprise entre 0,424% et 0,671%	Baa3	BBB-	4+		
<b>D+</b>	<b>Acceptable</b>	La sensibilité de la contrepartie à des conditions défavorables sur les plans économique et financier peut affecter sa capacité à s'acquitter de ses obligations financières.	<b>0.75%</b>	PD comprise entre 0,671% et 0,968%	Ba1	BB+	4	<b>non sensible</b>	<b>non investment grade</b>
<b>D</b>	<b>Moyen</b>	A un horizon d'un an, cette capacité est acceptable pour les contreparties D+ et D. Elle est en revanche faible pour les contreparties D-.	<b>1.25%</b>	PD comprise entre 0,968% et 1,541%	Ba2	BB	4		
<b>D-</b>	<b>Passable</b>	En moyenne de cycle, la probabilité d'un défaut dans l'année est estimée à moins de 3.0%	<b>1.90%</b>	PD comprise entre 1,541% et 3,082%	Ba3	BB-	5+		
<b>E+</b>	<b>Vulnérable</b>	Une contrepartie est en position de faire face à ses obligations à l'horizon d'un an et dans les conditions économiques stables. Elle est toutefois vulnérable et fait l'objet d'une attention particulière.	<b>5%</b>	PD comprise entre 3,082% et 7,746%	B1 B2	B+ B	5, 6	<b>sensible</b>	
<b>E</b>	<b>Fragile Sous surveillance</b>	La capacité de remboursement à un an d'une contrepartie dépend de conditions économiques favorables, ce qui justifie une mise sous surveillance.	<b>12%</b>	PD comprise entre 7,746% et 15,492%	B3	B-	7		
<b>E-</b>	<b>Mauvais Sous surveillance</b>	Il existe de fortes incertitudes quant à la capacité d'une contrepartie à exécuter ses engagements financiers et des incidents (non respect de covenant, retard de paiement sur créances commerciales...) sont signalés.	<b>20%</b>	PD supérieure à 15,492%	Caa Ca C	CCC CC C	8		
<b>F</b>	<b>Défaut</b>	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur Hors procédure judiciaire et procédures collective.	<b>100%</b>	Défaut constaté = 100%	D	D	9*	<b>Défaut</b>	
<b>Z</b>	<b>Défaut avec procédure</b>	Situation de défaut due à un impayé (de 3 mois en général) ou à un doute caractérisé de la banque sur la solvabilité du débiteur avec procédure judiciaire et collective.	<b>100%</b>	Défaut constaté = 100%	D	D	P		

Note (1) : la correspondance entre note CA et BdF est donnée à titre indicatif; il est possible qu'une contrepartie notée 8 par la BdF soit noté F au CA (\*)  
 Note (2) : La probabilité de défaut prise en compte pour les souverains notés A+ est nulle

Au sein du groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif.

Concernant la grande clientèle, la Caisse Régionale Charente Périgord dispose des méthodologies communes de notation interne du groupe Crédit Agricole. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note est approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;

- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, la Caisse Régionale Charente Périgord, au même titre que Crédit Agricole S.A., ses filiales et les autres Caisses régionales, continue de porter ses efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de proximité, les systèmes de notation interne sont utilisés lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des politiques tarifaires, des stratégies risques et de limites.

Ils permettent en outre d'apprécier les performances de la banque, d'un point de vue ou d'un portefeuille (structure de la production par notation, appréciation de la politique de garantie de la banque...) et d'effectuer des reportings de performance auprès des directions (appréciation des tableaux d'analyse des engagements et des encours par grade).

## 2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés (Mark To Model + add-on) pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Il convient de noter et préciser que la méthode « interne » est également différente de l'approche comptable utilisée pour le calcul des dépréciations.

## 3. Dispositif de surveillance

Dans le cadre de sa politique de maîtrise du risque de crédit, la Caisse Régionale Charente Périgord met en place des règles de division et de partage des risques, ainsi que des limites et des processus spécifiques d'engagement et de critères d'octroi, dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

En particulier, la Caisse Régionale Charente Périgord fait appel à Foncaris, filiale de Crédit Agricole S.A., pour garantir une partie du risque de crédit sur les contreparties concentrant les engagements les plus importants.

Au 31 décembre 2016, le montant des encours bruts garantis par Foncaris s'élèvent à 107,98 millions d'euros, soit 1,45% des 7.432 millions d'euros d'engagements totaux à la clientèle.

Le service Risques Crédit et Recouvrement (RCR) élabore des états de suivi du risque de crédit de la Caisse Régionale Charente Périgord permettant :

- d'appréhender différentes catégories de niveaux de risque à partir des informations qualitatives et quantitatives des résultats du système de mesure,
- de procéder à des répartitions globales des engagements par ensembles de contreparties faisant l'objet d'une appréciation identique de leur niveau de risque, ainsi que par secteurs économiques et par marchés.

Cette surveillance permet également d'appréhender le risque de concentration et le risque résiduel et de s'assurer du respect des limites fixées.

Le dispositif de limites est revu et validé annuellement en Conseil d'administration. L'objectif de ce dispositif vise notamment à assurer la diversification et à limiter la concentration des risques.

#### Dispositif de limites en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016

Limite d'engagement	Montant (ref COREP 30.09.2016)	En % des FP (grands risques)	Respect en 2016
Limites individuelles	Limites individuelles	Limites individuelles	Limites individuelles
<u>REGLEMENTAIRE</u>			
Limite des grands risques	Risque pondéré < 25% des fonds propres <146 M€	25%	OUI
<u>INTERNE</u>			
Sur toute contrepartie Coll.Pub	Engagement brut <90M€	15%	Limite de concentration individuelle dépassée au T1 2016
Sur toute contrepartie ou groupe de risque Corporate Entreprises	RCR <50 M€	9%	OUI
Sur toute contrepartie ou groupe Corporate PIM	RCR <15 M€	3%	OUI
Sur toute autre contrepartie ou groupe client PROS/AGRI	Pros : engagement < 4 M€ sauf camping et professions libérales < 7 M€. Agris : engagement < 7 M€ si grade Bâle II [A-G] ou <4M€ si grade [H à V]	1%	OUI

	Limite d'engagement	Montant (ref 30.09.2016)	En % des FP	Respect en 2016
	Limites globales	Limites globales	Limites globales	Limites globales
<u>INTERNES</u>				
CONCENTRATION FILIERES	Sur la filière COGNAC	EAD < 12,5% de l'EAD totale de la CR soit 894 M€ ou EL < 10 M€	153% en EAD et 1,7% en EL	OUI
	Sur les autres secteurs d'activité et/ou filières sectorielles risquées (prov passif)	EAD < 6% de l'EAD totale de la CR soit 429 M€ ou EL < 7 M€	73% en EAD et 1,2% en EL	OUI
	Dont spécifique sur la filière des Pros Bâtiment et CHR	EL/EAD (Bâtiment) < 7% EL/EAD (CHR) < 11% <i>Avec EL et EAD &lt; limite globale filière</i>		OUI
TYPE DE FINANCEMENT	Sur les financements photovoltaïques	Risque brut < 70 M€	12%	OUI
	Sur les LBO	Risque brut < 50 M€	9%	OUI
<u>REGLEMENTAIRE</u>				
CUMUL DES GRANDS RISQUES	Cumul des grands risques	Σ Risque pondéré grands risques (ceux > 10%FP) < FP (586 M€ au 30.09.2016)	100%	OUI

Le service Risques Crédit et Recouvrement et le Contrôle Permanent en liaison avec le Responsable des Risques et Contrôles Permanents, élaborent les états de synthèse mensuels et trimestriels sur la mesure

des risques de crédit, de concentration et résiduel. Ces états de synthèse sont les supports d'information de la Direction Générale, du Comité des risques, du Conseil d'Administration et du Comité Risques et Contrôles des Comptes.

### 3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les engagements consolidés sont suivis par contrepartie d'une part et par groupes de contreparties<sup>4</sup> liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par la Caisse Régionale Charente-Périgord, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché.

Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont définies au sein de la politique générale de maîtrise des risques.

La surveillance des concentrations par contrepartie ou par ensemble de contreparties est assurée par la Responsable des Risques et Contrôles Permanents.

En particulier, les engagements sur les plus grandes contreparties ou groupes de contreparties sont présentés systématiquement et a minima trimestriellement au Comité des risques de la Caisse Régionale Charente-Périgord.

Les engagements bruts commerciaux de la Caisse Régionale Charente Périgord sur ses dix plus grandes contreparties représentent, au 31 décembre 2016, 8,57% de ses engagements totaux auprès de la clientèle (9,36 % au 31 décembre 2015). La diversification du portefeuille sur base individuelle est satisfaisante.

### 3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille de crédit de la Caisse Régionale Charente Périgord étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi de mieux identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Les dossiers revus sont sélectionnés par le service Risques Crédit et Recouvrement (RCR) pour tous les marchés sur la base de critères d'appréciation du risque (notation interne, notation financière, fonctionnement des comptes, retards et impayés, risque résiduel, etc.) et de l'importance des engagements. Ces critères de sélection sont définis et validés par le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques.

---

<sup>4</sup> La notion de groupe est définie par la Commission Bancaire et le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents du Groupe Crédit Agricole. La constitution des groupes de contrepartie est ainsi effectuée en application des procédures Groupe.

	ENTREPRISES / PIM	PRO / AGRI	PARTICULIER
<b>OBJECTIFS</b>	<b>Analyser les dossiers sélectionnés pour décider d'une stratégie possible et détecter les situations à risques nécessitant un passage CDL et un provisionnement immédiat</b>		
<b>INTERVENANTS</b>	Responsable des Engagements ou du marché de la PIM Responsable Centre d'affaires Chargés d'affaires entreprises Risques Crédit et Recouvrement RCPR	DAUP/DAD et Chargé de clientèle Représentant Marchés Représentants RCR RCPR	
<b>FREQUENCE</b>	Trimestrielle / CAE	Semestrielle par Région	
<b>CRITERES DE SELECTION</b>	<p><b>Segment ENT :</b> Tous les trimestres, tiers et groupes de risque notés de A+ à C- avec un EAD &gt; 5 M€. D+ à D- avec un EAD &gt; 2M€. E+ et E avec un EAD &gt; 300K€. E- et F avec un EAD &gt; 150 K€.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>1 fois par an : une revue de portefeuille spécifique sur les dossiers portant des financements pour lesquels CACP est en pools suiveurs</p> <p><b>Segment PIM :</b> Tiers isolés notés Bâle II de A+ à D- avec un EAD &gt; 750K€ Groupes de risques notés Bâle II de A+ à D- avec un EAD &gt; 2M€ Tiers isolés et groupes avec cotations dégradées notés Bâle II de E+ à F</p> <p><b>Tous segments :</b> Tiers isolés et groupes en impayés de plus de 30 jours, non notés de E+ à Z.</p>	<p><b>Périmètre de sélection selon les deux critères suivants :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Groupes de risque des segments AGRI et PRO avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>Cotations Bâle II de A à G avec EAD &gt; 750 k€ (1)</li> <li>Cotations Bâle II de H à J avec EAD &gt; 400 k€</li> <li>Cotations Bâle II de KJ à L avec EAD &gt; 150 k€.</li> <li>Cotations Bâle II V avec EAD &gt; 50 k€ hors gestion RCR.</li> </ul> </li> <li>Clients en retards (Atourisk) : (2) <ul style="list-style-type: none"> <li>de 10 à 20 jours avec + de 1000 € de retard.</li> <li>de plus de 20 jours de retard</li> </ul> </li> </ol> <p>(1) AGRI &gt; 500k€ sauf VITI 16 &gt;900k€ (2) FP et/ou EBE &lt; 0 pour les revues du 2<sup>ème</sup> semestre</p>	<p><b>Périmètre de sélection selon les deux critères suivants :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Groupes de risque du segment PART. <ul style="list-style-type: none"> <li>Cotations Bâle II risque 'très faible' et 'faible' avec EAD &gt; 500 K€</li> <li>Cotations Bâle II 'risque moyen' avec EAD &gt; 200 K€</li> <li>Cotations Bâle II 'risque fort' avec EAD &gt; 80 K€</li> <li>Cotations défaut 'risque avéré' avec EAD &gt; 50K€ hors portefeuille RAJ.</li> </ul> </li> <li>Clients en retards (Atourisk) (3) <ul style="list-style-type: none"> <li>de 10 à 20 jours avec + de 1000 € de retard.</li> <li>de 20 à 45 jours de retard avec encours de + 5 k€.</li> </ul> </li> </ol> <p>(3) dégradation de note de 3 grades pour les revues du 2<sup>ème</sup> semestre</p>
<b>COMMENTAIRES</b>	<p><b>PROMOTION IMMOBILIERE :</b> 100% des dossiers vus (2 revues plénières et 1 revue dédiée aux cotations dégradées ou en irrégularité) avec Responsable Marché, Chargés d'affaires</p> <p><b>ENTREPRISES :</b> 100% des dossiers étudiés parmi les dossiers sélectionnés et 100% des dossiers en pools analysés.</p>	<p>Modalités inchangées en 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sélection dossiers par RCR</li> <li>Mise à disposition au réseau des listes des dossiers sélectionnés pour préparation et proposition stratégie d'intervention.</li> <li>Analyse des retours réseau par marchés et RCR pour décision stratégie ou sélection dossier pour revue physique en région.</li> <li>Revue en Région en présence chargé/Encadrants pour décision sur stratégie</li> </ul> <p>Suite au constat de la mission IGL 2016 et aux recommandations associées (*), intégration, dans la sélection des dossiers du deuxième semestre, d'indicateurs de risques diversifiés (dégradation de note B2, Fonds propres et/ou EBE négatifs,...)</p>	
<b>VOLUMETRIE</b>	Sélection de 657 dossiers ENT (dont 23 groupes en pools suiveurs) et 83 dossiers PIM	AGRI 637 dossiers avec stratégie validée (dont 143 vus en revue physique région) PRO 682 dossiers avec stratégie validée (dont 221 vus en revue physique région)	PART 1156 dossiers avec stratégie validée (dont 370 vus en revue physique région)

### 3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance sont affectées à des portefeuilles spécifiques et font l'objet d'une gestion rapprochée par des équipes dédiées avec un double objectif :

- Préserver au mieux les intérêts financiers de la Caisse Régionale Charente Périgord en limitant les pertes financières résultant de la défaillance des emprunteurs ;
- Privilégier les actions commerciales et amiables aux actions judiciaires pour répondre à la stratégie d'entreprise sur la relation durable en démontrant la volonté d'être aussi la banque des mauvais jours dans le respect des intérêts de la Caisse Régionale Charente-Périgord.

Elles font l'objet d'un suivi formel par le comité dédié aux engagements défauts de la Caisse Régionale Charente-Périgord, et d'un suivi périodique sur base consolidée pour les principales (TOP 20) par le Comité des risques, en liaison avec la Responsable des Risques et contrôles permanents.

### 3.4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

L'ensemble des dispositifs de suivi des risques mentionnés ci-dessus sont réalisés sur base individuelle et étendu pour les points spécifiques aux Caisses locales, entités inscrites dans le périmètre de consolidation de la Caisse régionale.

### 3.5 Impacts de stress scenarii

La Caisse Régionale Charente Périgord applique des stress scénarii sur son portefeuille de crédit dans le but de simuler les conséquences financières d'une évolution défavorable de ses risques. Ces stress scénarii sont notamment utilisés pour déterminer les limites globales au regard de l'évolution en fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier (cf. tableau au 3. Dispositif de surveillance).

Un « stress-test » risque de crédit est réalisé annuellement. Les travaux, coordonnés par la Direction des Risques et Contrôle Permanent Groupe (DRG), portent sur le portefeuille de crédit dans son ensemble. L'horizon d'analyse est de 2 ans.

Trois grands types de stress tests sont déclinés :

- stress macro-économique ;
- stress sectoriel ;
- stress de concentration individuelle.

Ces stress-tests sont réalisés afin de déterminer le risque de perte en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier sur un secteur d'activité ou une zone géographique spécifiques constituant un ensemble de risques homogènes.

L'impact des scénarios économiques sur les paramètres bâlois (PD, LGD) est déterminé à l'aide de modèles statistiques qui permettent d'estimer leur évolution en fonction de la variation de certaines données économiques jugées discriminantes (PIB, taux de chômage, évolution du prix de matières premières). Sur certains portefeuilles où l'application de modèles n'est pas appropriée, les impacts sont définis à dire d'expert. Ainsi, il est possible de mesurer pour chaque portefeuille la variation des pertes attendues (Expected Loss) et des emplois pondérés (Risk Weighted Assets) liés à ces scénarii.

Enfin, s'ajoute un dernier stress, dit de sensibilité, qui consiste à dégrader la notation Bâle 2 du portefeuille de la Grande Clientèle, tel qu'observé lors de la crise des PME de 1993 en France. Il s'agit ainsi de mesurer l'impact, sur le portefeuille actuel, d'une crise identifiée

Les résultats de ces stress scenarii sont validés en Comité des risques.

## 4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

### 4.1 Garanties reçues et sûretés

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et des méthodologies du Groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité). Ce cadre commun permet de garantir une approche cohérente au sein du Groupe Crédit Agricole. Sont documentés notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les

méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées.

La Caisse Régionale Charente Périgord décline ces principes de façon opérationnelle pour la gestion et le suivi des valorisations des garanties reçues.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 124 046</b>	<b>1 395 488</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>792 072</b>	<b>743 282</b>
. Engagements en faveur des établissements de crédit	1 495	39 191
. Engagements en faveur de la clientèle	790 577	704 091
Ouverture de crédits confirmés	519 814	515 094
- Ouverture de crédits documentaires	607	725
- Autres ouvertures de crédits confirmés	519 207	514 369
Autres engagements en faveur de la clientèle	270 763	188 997
<b>Engagements de garantie</b>	<b>331 974</b>	<b>652 206</b>
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	172 586	503 991
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	108	
Autres garanties	172 478	503 991
. Engagements d'ordre de la clientèle	159 388	148 215
Cautions immobilières	2 558	4 669
Autres garanties d'ordre de la clientèle	156 830	143 546
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 709 716</b>	<b>1 583 239</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>33 438</b>	<b>61 873</b>
. Engagements reçus des établissements de crédit	33 438	61 873
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 676 278</b>	<b>1 521 366</b>
. Engagements reçus des établissements de crédit	308 054	279 332
. Engagements reçus de la clientèle	1 368 224	1 242 034
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	110 611	109 404
Autres garanties reçues	1 257 613	1 132 630

#### 4.2 Utilisation de contrats de compensation

La Caisse Régionale Charente Périgord n'utilise pas de contrats de compensation.

#### 4.3 Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas recours à l'achat de protections sous forme de dérivés à des fins d'atténuation de son risque de crédit.

### III. Exposition

#### 1. Exposition maximale

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale des actifs financiers de la Caisse Régionale Charente Périgord au risque de crédit. Cette exposition correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments dérivés et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux

Exposition maximale de la Caisse Régionale Charente Périgord (données IFRS)

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	14 989	23 737
Instruments dérivés de couverture	64 040	68 628
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	543 430	385 066
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	4 827	6 415
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	6 516 739	6 102 697
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	56 739	87 362
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>7 200 764</b>	<b>6 673 905</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	790 577	704 091
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	124 700	119 087
Provisions - Engagements par signature	-2 214	-3 066
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>913 063</b>	<b>820 112</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>8 113 827</b>	<b>7 494 017</b>

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)		
Prêts et créances sur la clientèle	3 241 980	2 985 564
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	164 547	134 585
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)		

Au 31 décembre 2016, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse Régionale Charente Périgord s'élève à 8,1 milliards d'euros (7,5 milliards d'euros au 31 décembre 2015), en augmentation de 8,3 % par rapport à l'année 2015.

Les prêts et créances sur la clientèle s'accroissent de 6,8% et représentent 91 % de l'exposition globale des engagements de bilan, soit 80% de l'exposition nette.  
Les instruments dérivés de couverture diminuent de 6,7%.

#### 2. Concentration

La Caisse Régionale limite son exposition au risque de concentration par une correcte diversification sectorielle de son portefeuille. Au point 2.2 infra est présentée la ventilation des encours de prêts et créances à la clientèle qui représente l'essentiel de l'exposition de la Caisse régionale.

##### 2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

Compte tenu de ses règles d'intervention limitée à sa circonscription territoriale (Cf. Chapitre I), la Caisse régionale n'est pas concernée par la diversification de son portefeuille par zone géographique.

##### 2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

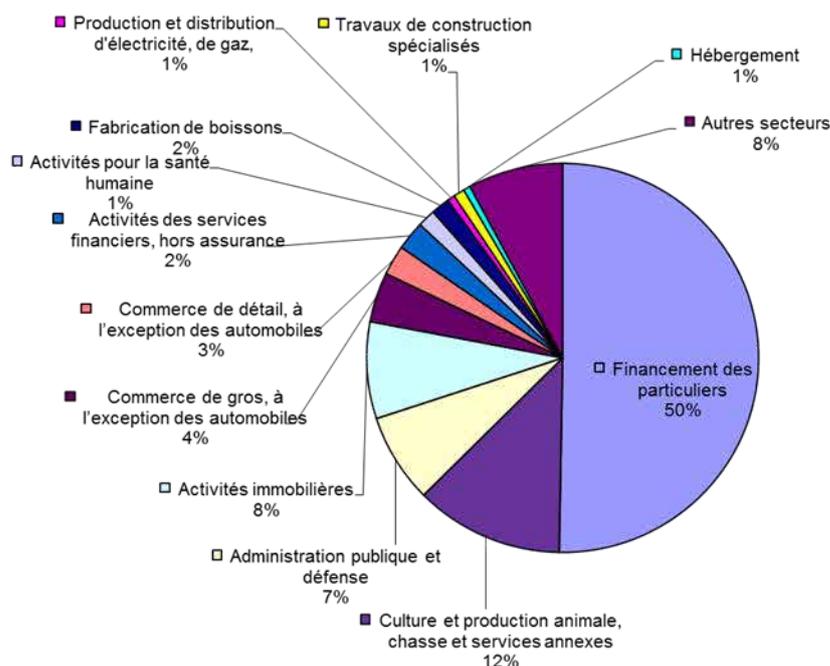
Le périmètre ventilé par filière d'activité économique de la Caisse Régionale Charente Périgord s'élève à 7,298 M€ d'Exposition Au Défaut au 31 décembre 2016 contre 6,791 M€ d'EAD au 31 décembre 2015.

Secteur d'activité	2016	2015
Aéronautique/Aérospatial	0%	0,0%
Agriculture et agroalimentaire	17,9%	18,7%
Assurance	0,0%	0,0%
Automobile	0,6%	0,6%
Autres activités financières (non bancaires)	2,5%	2,2%
Autres industries	0,1%	0,1%
Autres transports	0,3%	0,4%
Banques	0,0%	0,0%
Bois / Papier / Emballage	0,5%	0,4%
BTP	1,1%	1,1%
Distribution/Industries de biens de consommation	2,7%	2,6%
Divers	1,8%	1,9%
Énergie	0,8%	0,9%
<i>dont Pétrole et gaz</i>		
<i>dont Électricité (production photovoltaïque)</i>	0,6%	0,7%
Immobilier	8,6%	8,1%
Industrie lourde	0,3%	0,3%
Informatique/technologie	0,1%	0,1%
Maritime	0,0%	0,0%
Média/Édition	0,1%	0,1%
Santé/Pharmacie	2,4%	2,7%
Services non marchands/Secteur public/Collectivités	7,7%	9,3%
Télécoms	0,1%	0,1%
Tourisme/Hôtels/Restauration	1,4%	1,4%
Utilities	0,8%	0,9%
Clientèle de banque de détail sans code APE (Particuliers)	50,3%	48,0%
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Toujours fortement concentré (4 secteurs représentent 85% des EAD), le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique reste, pour autant, globalement stable sur l'année 2016. Seules deux filières représentent plus de 10 % de l'activité : la filière "Clientèle de banque de détail" qui occupe la première place à 50,3 % contre 48 % en 2015 (dynamique sur les crédits immobiliers) ; et la filière "Agriculture et agroalimentaire" à la deuxième place qui voit sa part relative baisser de 18,7 % à 17,9 % du total, malgré une augmentation de l'EAD de la filière de 30 M€.

À noter que l'EAD de la filière "Services non marchands/secteur public/collectivités", voit sa part relative baisser de 9,3 % à 7,7 % du total, en raison d'une réduction des expositions du portefeuille Banque, principalement dans la catégorie "Administrations Régionales" du fait des opérations de cessions de créances réalisées en 2016.

## VENTILATION DES EAD AU 31/12/2016 PAR FILIERE ECONOMIQUE



Au final, si l'on excepte le financement des particuliers et de l'administration publique, seules deux filières économiques concentrent plus de 5 % des expositions :

- L'agriculture (« culture et production animale, chasse et services annexes ») regroupe des contreparties dont l'activité est diversifiée (22 filières agricoles représentées et 5 activités annexes). Cette diversification des productions agricoles correspond également une diversification des risques. La culture de la vigne, principal sous-secteur d'activité, concentre environ 360 M€ d'EAD, (soit 4,9 % des encours totaux) sur deux filières différentes de productions de vins et spiritueux (Cognac et vins de Bergerac) non soumises aux mêmes cycles économiques et facteurs de risques ;
- Les activités immobilières regroupent les agences immobilières, l'administration d'immeubles et autres biens immobiliers, les activités de marchands de biens immobiliers mais également la location de logements, de terrains et d'autres biens immobiliers, ainsi que les supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier. La location de logements (2,1 % des encours totaux) et la location de terrains et d'autres biens immobiliers (environ 5 % des encours totaux) concentrent l'essentiel des encours de la filière économique « activités immobilières ». Il s'agit principalement d'investissements de la clientèle dans l'immobilier locatif.

La concentration sur les autres filières montre un bon niveau de diversification des risques

### 2.3 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Encours bruts (en millions d'euros)	31/12/16	31/12/15	En % du total 2016
Administration générale	678	783	9%
Banques centrales	-	-	0%
Etablissements de crédit	563	1 017	8%
Grandes entreprises	1 114	1 080	15%
Clientèle de détail	4 854	4 371	67%
<b>Total</b>	<b>7 209</b>	<b>7 251</b>	<b>100%</b>

Les encours bruts de prêts et créances (7,2 milliards d'euros au 31 décembre 2016 incluant les créances rattachées, contre 7,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015) diminuent de -0,6 % en 2016. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 15 % et 67 %).

Ces opérations progressent de +517 M€ (soit + 9,5%) alors que les opérations avec les autres agents économique diminuent, notamment sur les établissements de crédits.

### 3. Qualité des encours

#### 3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des prêts et créances se présente de la manière suivante :

prêts et créances bruts (en milliers d'euros)	31/12/16	31/12/15
Ni en souffrance, ni dépréciés	6 909	7 002
En souffrance, non dépréciés	127	77
Dépréciés	173	172
<b>TOTAL</b>	<b>7 209</b>	<b>7 251</b>

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2016 est composé à 95,8 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (97,6 % au 31 décembre 2015).

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours.

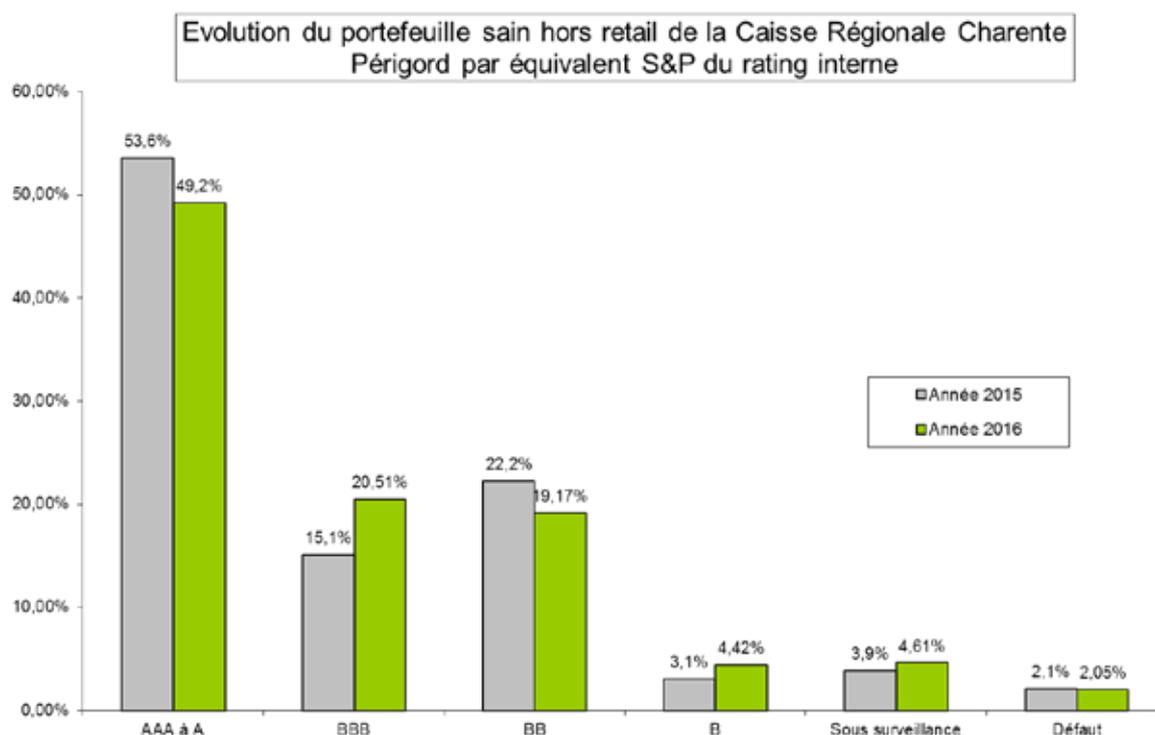
#### 3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2016, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients hors banque de détail, soit plus de 1,94 milliards d'euros.

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité. Le profil de risque montre en 2016 un glissement de 4 points des grades A vers les grades B. Au 31 décembre 2016, 70 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés investment grade (note supérieure ou égale à BBB ; 69 % au 31 décembre 2015) et 4,6 % sont sous surveillance rapprochée (en progression par rapport à 2015).

La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.



Source Arcade (en milliers d'euros)

Engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail					
Equivalent Standard & Poors	Année 2016	% total 2016	Année 2015	% total 2015	% Evolution
AAA à A	956 352	49,24%	1 055 413	53,62%	-9,39%
BBB	398 254	20,51%	297 092	15,09%	34,05%
BB	372 270	19,17%	437 204	22,21%	-14,85%
B	85 881	4,42%	60 573	3,08%	41,78%
Sous surveillance	89 558	4,61%	76 296	3,88%	17,38%
Défaut	39 875	2,05%	41 839	2,13%	-4,70%
	<b>1 942 189</b>	100,00%	<b>1 968 418</b>	100,00%	-1,33%

### 3.3 Dépréciation et couverture du risque

#### 3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de dépréciation et de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées,
- des dépréciations sur base collective, en application des normes IAS 39 et, dès lors que sur un ou plusieurs sous-ensembles homogènes de portefeuille de risques de crédit, des indices objectifs de dépréciation sont identifiés. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais présentant une notation dégradée. Des dépréciations sur la base de revues de portefeuilles sont également réalisées. Les dépréciations collectives sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

#### 3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

Les tableaux ci-après donnent la répartition par agents économiques de la couverture des encours douteux comptables totaux et compromis par les provisions.

	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
(en milliers d'euros)					
Administration générale	677 930			1 020	676 910
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	4 807				4 807
Grandes entreprises	1 114 327	50 562	36 365	13 756	1 064 206
Clientèle de détail	4 853 650	129 297	75 978	46 163	4 731 509
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>6 650 714</b>	<b>179 859</b>	<b>112 343</b>	<b>60 939</b>	<b>6 477 432</b>

Etat BFC R-PLQ045

Au 31 décembre 2016, l'ensemble des engagements bruts s'élève à 6,5 milliards d'euros contre 6,1 milliards au 31 décembre 2015, en augmentation de + 6,75 %. Ils sont constitués des encours non performants et des engagements sur lesquels la Caisse Régionale Charente Périgord anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés représentent 2,7 % des encours bruts comptables (3 % au 31 décembre 2015) et sont couverts par des dépréciations individuelles à hauteur de 112 millions d'euros soit 62 % (114 millions d'euros au 31 décembre 2015), hors dépréciations collectives.

## 4. Coût du risque

### 4.1. Comptes individuels

Le coût du risque (hors FRBG) de la Caisse Régionale Charente Périgord s'élève au total au 31 décembre 2016 à 8,73 millions d'euros contre 9,28 millions d'euros un an auparavant, soit une baisse par rapport à 2015. Le coût du risque s'analyse en distinguant d'une part les provisions d'actif et d'autre part les autres provisions.

- **Concernant le coût du risque actif**, il ressort à 6,78 millions d'euros, en forte baisse par rapport à 2015. Les éléments marquants sur ce compartiment sont les suivants :

⇒ 7,04 millions d'euros de dotations nettes sur l'exercice 2016. Les marchés qui ont contribué au coût du risque en 2016 sont : le marché des Particuliers (+2,48 millions d'euros de dotations nettes), le marché des Professionnels (+4,44 millions d'euros de dotations nettes) et le marché des Entreprises (+1,42 millions d'euros). Les marchés qui ont diminué le coût du risque 2016 sont : le marché de l'agriculture (-1,73 millions d'euros de dotations nettes), la Promotion Immobilière - PIM (-0,35 million d'euros) et les collectivités publiques (-0,12 million d'euros).

- Les dotations enregistrées sur le marché des Particuliers s'expliquent par une progression de l'encours de créances douteuses et litigieuses (CDL) de 2,2 millions d'euros et une progression du taux de couverture de ce marché qui passe de 49.74% à 50.40% au 31/12/2016.
- Sur le marché des Professionnels, les dotations nettes sont importantes car les entrées ont été supérieures aux sorties. Parmi les dossiers significatifs qui ont basculé : une SCI louant des locaux professionnels générant 0,6 million d'euros de dotations, un camping dont l'encours est en cours de restructuration au 31/12 générant 0,5 million d'euros de dotations et une entreprise de fabrication d'emballage placée en procédure de sauvegarde générant 0,3 millions d'euros de dotations.
- Sur le marché Entreprises, 3 entrées en défaut ont engendré d'importants flux de dotations : une exploitation viticole bergeracoise (0,7 million d'euros de dotations), un groupe de commerce de gros de matériel agricole (0,7 million d'euros de dotations) et une entreprise de fabrication d'articles chaussants (0,4 million d'euros de dotations). Peu de sortie de défaut significative à l'exception d'une SCI générant 0,3 million d'euros de reprises.
- Sur le marché de l'agriculture, baisse de l'encours CDL. Les flux de reprises ont été générés par des dossiers qui sont sortis du défaut en 2016 (2 dossiers porcins générant 0,8 million d'euros de reprises, 2 dossiers bovins lait générant 0,4 million d'euros de reprises) mais aussi par un remboursement d'encours important d'un dossier qui était en procédure collective (reprise de 0,4 million d'euros). Le dossier qui génère la plus grosse dotation sur l'exercice est un éleveur bovin viande générant 0,3 million d'euros de dotations.
- Sur le marché de la Promotion Immobilière (PIM), le flux de reprises est supérieur aux dotations de l'année. Aucun dossier ne bascule en défaut en 2016 mais des reprises de provisions liées aux remboursements des encours d'un dossier PIM en défaut depuis 2015 (reprise de provision de 0,5 million d'euros).
- Sur le marché des Collectivités Publiques : reprise de provisions pour 0,2 million d'euros sur 2 communes qui étaient en défaut en décembre 2015 et qui sont sorties en 2016. Par contre, dotation de 0,1 million d'euros sur un syndicat d'irrigation qui a basculé en défaut.

⇒ Par ailleurs, 1,3 millions d'euros de pertes non couvertes passées sur 2016 qui ont été plus que compensées par 1,6 millions d'euros de récupérations sur créances amorties. Ceci a donc eu tendance à diminuer le coût du risque actif 2016.

- **Concernant le coût du risque passif**, il s'élève à 1,95 millions d'euros pour 2016 avec,
  - 0,93 million d'euros de reprises sur le poste 'dotation nette risque et charges bancaires' qui correspondent essentiellement à des reprises de provisions sur des engagements de crédit-bail.
  - 2,79 millions d'euros de dotations de passifs qui résultent du calcul des provisions sectorielles et collectives Bale II.
    - Concernant les provisions sectorielles (+0,9 million d'euros de dotations en 2016) : au 31 décembre 2016, 8 secteurs d'activité font l'objet d'une analyse et d'une provisionnement sectoriel ; , i.e viticulture Cognac, viticulture Bergerac, éleveurs de bovins lait, bovins viande et porcins, artisans du bâtiment, café-hôtel-restaurant et Cognac Corporate (négociants et petits opérateurs). Les provisions ont baissé sur les filières bovins viandes et lait. En effet, malgré une augmentation d'encours sur ces 2 filières, l'encours s'est concentré sur des cotations moins dégradées générant des reprises. Peu d'évolution de l'encours provisions sur les filières viticulture Cognac, viticulture Bergerac, bâtiment et Café-Hôtel-Restaurant. Par contre, progression des

provisions sur la filière porc avec, à la fois, l'entrée dans la base provisions de dossiers dont la note s'est dégradée et l'augmentation du taux de provisionnement. Sur le Cognac Corporate, hausse des provisions filières liée à l'entrée dans la base provision de prêts réalisés en 2015.

- *Concernant les provisions collectives Bale II* (+1,9 millions d'euros de dotations en 2016) : +2,2 millions d'euros sur le Corporate et -0,3 million d'euros sur la banque de détail. La progression sur le Corporate s'explique par une hausse de 17,6 millions d'euros de l'EAD sensible et plus particulièrement sur le grade E- (lié à la dégradation d'une contrepartie de 6 millions d'euros en E-) La baisse des provisions sur la banque de détail s'explique par une diminution de l'encours porté par les grades les plus risqués (K et L).

#### 4.2 Comptes consolidés

Dans les comptes consolidés de la caisse Régionale de Charente Périgord, le coût du risque s'élève au total au 31 décembre 2016 à 7,6 millions d'euros (cf. tableau ci-dessous), soit une baisse de 1,8 million d'euros.

On notera entre comptes consolidés et comptes individuels un coût du risque comparable avec un écart global de 1,2 million d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-44 448</b>	<b>-44 465</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-43 687	-43 304
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-5	-6
Engagements par signature	-621	-937
Risques et charges	-135	-218
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>36 787</b>	<b>35 349</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	35 031	33 714
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	12	
Engagements par signature	1 466	1 441
Risques et charges	278	194
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-7 661</b>	<b>-9 116</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-946	-1 100
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 603	1 416
Décotes sur crédits restructurés	-349	-155
Pertes sur engagements par signature	-45	-185
Autres pertes	-173	-233
Autres produits		
<b>Coût du risque</b>	<b>-7 571</b>	<b>-9 373</b>

*Etat BFC R-PLQ175*

## IV. Le risque pays

### 1. Définition :

Le risque pays est le risque qu'une dégradation de la situation économique, financière, politique ou sociale dans un pays affecte les activités de la Caisse régionale dans ce pays.

Le risque pays se caractérise dans sa forme la plus sévère par la matérialisation d'un risque de non transfert qui résulte d'une décision des autorités d'un pays empêchant ou retardant le transfert des fonds versés par le débiteur résident au profit de son créancier étranger.

Il est important de préciser la différence entre le concept de « risque pays » qui recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays et celui de « risque souverain » qui constitue un risque de contrepartie sur l'Etat du pays concerné.

## **2. Evaluation :**

Dans le Groupe Crédit Agricole, l'évaluation du risque pays est placée sous la responsabilité du département Risques et Contrôle Permanent de CACIB. Il est évalué par un modèle statistique interne selon un rating interne des pays.

## **3. Encadrement du risque pays :**

L'encadrement du risque pays prévoit que les expositions feront l'objet en 2017 d'une évaluation annuelle donnant lieu à la détermination d'un dispositif d'encadrement et de limites par pays qui en découle. Il est à noter que de par son activité exclusivement sur de la banque de détail en France, la Caisse Régionale a une exposition risque pays potentielle sur son portefeuille financier et indirecte sur ses crédits (contrepartie avec une activité commerciale à l'international).

# Risque Opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

## I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe dont la Caisse Régionale Charente Périgord, comprend les composantes suivantes :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la Direction Générale via le Comité de Contrôle Interne, rôle du Responsable des Contrôles Permanents et de la Filière Risques en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilité du Manager des Risques Opérationnels,
- **identification et évaluation qualitative des risques** à travers la cartographie, complétée par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres** réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un **tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

## II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale Charente Périgord est rattaché au Responsable des Contrôles Permanents et Gestion des Risques de la Caisse Régionale Charente Périgord.

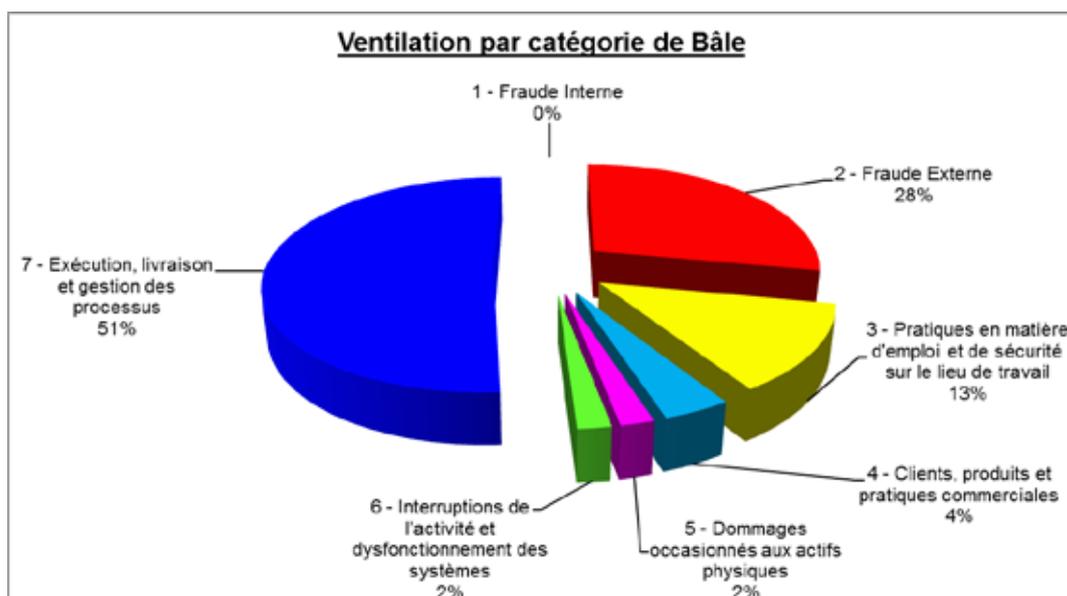
Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale Charente Périgord.

L'information de l'organe exécutif au travers du Comité de Contrôle Interne porte notamment sur les dernières collectes des incidents et pertes avérées du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale Charente Périgord. Le Comité de Contrôle Interne valide chaque année le périmètre risque opérationnel qui est adossé au périmètre du contrôle interne et fixe les seuils et limites en matière de risques opérationnels (0.90 % du PNB d'activité pour le coût du risque RO 2016 et risque frontière crédit).

Les 3 fonctions de contrôle ainsi que les unités déclarantes sont destinataires trimestriellement d'un tableau récapitulatif des incidents Olimpia de la période.

Le Comité des Risques et Contrôle des Comptes de la Caisse Régionale Charente Périgord, au titre de l'organe délibérant, ainsi que le Conseil d'Administration sont informés semestriellement sur l'évolution du coût des risques opérationnels et les événements marquants. Le Conseil d'Administration valide chaque année le seuil d'incident significatif conformément à la Lettre Jaune 2015-005.

En 2016, la collecte des incidents et l'impact financier montant net pur au titre des risques opérationnels, s'élève à 761 milliers d'euros (716 milliers d'euros en 2015) et se ventile de la façon suivante :



### III. Méthodologie

La Caisse Régionale Charente Périgord applique la méthodologie Groupe de calcul des fonds propres en méthode AMA validée par le régulateur.

Cette méthode, au titre du risque opérationnel, a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse Régionale Charente Périgord visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période de un an, prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement, prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « lost distribution approach » qui est unique au sein du Groupe Crédit Agricole. L'allocation du capital de la Caisse Régionale Charente Périgord est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- Robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle est régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

#### IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

La Caisse Régionale Charente Périgord a souscrit plusieurs contrats d'assurance pour couvrir les risques sur les biens et les personnes, relatifs à ses activités bancaires et au titre de sa responsabilité civile. En méthode avancée, la Caisse Régionale Charente Périgord peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Les risques sur les biens (immobiliers, matériels, frais de redémarrage de l'exploitation) et personnes (accidents, agressions) sont couverts par plusieurs polices d'assurance dont le coût total des cotisations s'élève à 233 milliers d'euros en 2016.

Les risques liés à l'activité bancaire (détournement et escroquerie, hold-up, cambriolages) sont couverts par le contrat général, pour une cotisation totale de 196 milliers d'euros.

Les capitaux sont assurés à hauteur de :

- 9 150 milliers d'euros en cas de détournement et escroqueries.
- 1 525 milliers d'euros en cas de hold-up et cambriolages.

Au titre de sa responsabilité civile, la Caisse Régionale Charente Périgord est assurée en 2016 :

- en responsabilité civile professionnelle des dirigeants sociaux (7 630 milliers d'euros garantis pour 115 milliers d'euros de cotisations)
- en responsabilité civile courtage (8 500 milliers d'euros garantis pour 111 milliers d'euros de cotisations),

en responsabilité civile d'exploitation (6 100 milliers d'euros garantis en corporels, 3 050 milliers d'euros en matériel pour une cotisation de 10 milliers d'euros).

# Risques Juridiques

**Préambule :** L'AMF recommande que figure au sein d'une partie intégrée au rapport de gestion de la Caisse Régionale Charente Périgord les **risques juridiques** susceptibles d'affecter de manière significative la performance de l'entreprise.

Elle distingue, d'une part, les enjeux et les contraintes liées à la législation et à la réglementation applicable à son activité pouvant conduire à une sanction. D'autre part, les risques avérés et constitutifs au non-respect d'engagements contractuels quelle qu'en soit la contrepartie et quelle que soit la partie défaillante. Le cas échéant préciser la nature du risque.

Enfin, donner une information sur les risques significatifs auxquels la Caisse Régionale Charente Périgord doit faire face et ses conséquences financières

Le risque juridique – significatif – pourrait être défini comme la rencontre entre une norme juridique (traité, loi, règlement, jurisprudence, contrat, droits de propriété, etc.) et un « évènement », susceptible d'altérer de manière significative les résultats financiers de la Caisse Régionale, son patrimoine ou sa réputation.

L'article 4 k du CRBF 97-02 modifié par le CRD IV définit le risque juridique comme le « *Risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations* ».

## I. NATURE DES RISQUES :

### Risques liés à l'activité : Caisse Régionale Charente Périgord et filiales

#### **LITIGES - PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGES (de nature civile ou pénale)**

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale Charente Périgord.

Le Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas fait l'objet de contrôles fiscaux durant l'année 2016.

Le nombre de procédures engagées contre la Caisse Régionale Charente Périgord dans le courant de l'année 2016 est ainsi présenté :

2016	trim 1	trim 2	trim 3	trim 4	total
<b>assignations reçues</b>	4	2	2	5	13

Il s'agit de procédures classiques inhérentes à l'activité bancaire n'affectant pas de manière significative la performance de l'entreprise. Ces dossiers ont fait l'objet de provision quand le risque financier est engagé. Ce risque est présenté dans la partie du rapport concernant ce sujet.

En raison de l'activité de la Caisse Régionale Charente Périgord dont le produit net bancaire est de 241 860 milliers d'euros avec un résultat net de 52 829 milliers d'euros, le risque envisagé est qualifié de mineur.

#### **ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE**

La Caisse Régionale Charente Périgord a développé des outils et mis en place les procédures nécessaires afin d'être en conformité avec les lois et réglementations applicables aux établissements financiers, notamment, la protection des consommateurs, la protection des données personnelles La Caisse Régionale Charente Périgord a introduit des procédures de contrôle interne pour vérifier lesdites conformités.

#### **RISQUE LIE AUX DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La Caisse Régionale Charente Périgord possède un petit portefeuille de marques et a mis en place les mesures nécessaires pour protéger celui-ci par l'intermédiaire de la société INLEX agréée INPI.

#### **RISQUE LIE AUX CONTRATS DE LICENCES**

La Caisse Régionale Charente Périgord n'est pas concernée par des contrats de licence.

#### **RISQUES LIES AU NON RESPECT DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

La Caisse Régionale Charente Périgord n'est pas engagée dans ce type de différend ou contentieux. L'occurrence est négligeable car la majorité des contrats sont des contrats Groupe contrôlés par l'Organe Central et le juriste attaché au siège.

L'ensemble des autres contrats est contrôlé avant signature et sont exécutés tant par la Caisse Régionale Charente Périgord que par les contreparties engagées.

## II. LES RISQUES JURIDIQUES ANALYSES COMME TELS MAIS EXCLUS DE LA PRESENTE PARTIE

Les risques du type accident du travail ou maladies professionnelles ont été exclus de notre analyse, bien que pouvant avoir un impact juridique notable au sens défini ci-dessus. Le motif est que ces risques sont systématiquement traités au sein de la partie « Informations Sociales, environnementales et sociétales ».

Risques numériques concernant les risques de défaillance des systèmes de protection de données (qui constituent aussi un risque juridique dans la mesure où cette défaillance pourrait entraîner la mise en jeu de la responsabilité civile de la société, et qu'il existe des obligations légales particulières si ces données sont personnelles)

## Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

La Caisse Régionale Charente Périgord a déployé un dispositif de contrôle de la conformité conforme à la réglementation et aux normes du Groupe Crédit Agricole définies par la ligne métier Conformité.

La responsabilité de la mesure et de la surveillance du risque de non-conformité est assurée par le Responsable du Contrôle de la Conformité, rattaché au Directeur Général **et** indépendant des métiers.

Les principaux dispositifs mis en place dans le cadre de la prévention et de la maîtrise des risques de non-conformité couvrent :

- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,
- Le respect des « sanctions internationales » (embargos, gels des avoirs etc.) et notamment depuis 2016, la mise en œuvre du plan de remédiation OFAC,
- La prévention de la fraude interne et externe,
- Le respect de l'intégrité des marchés financiers,
- La protection de la clientèle.

La gestion du risque de non-conformité par la Caisse Régionale Charente Périgord est précisée dans le Rapport Annuel de Contrôle Interne qui fait l'objet d'une présentation auprès de l'organe délibérant une fois par an. Le Responsable du Contrôle de la Conformité est membre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement et membre du Comité Risque et Contrôle des Comptes, instances dans lesquelles il rapporte les résultats des contrôles.

# Risques de Marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, et notamment : les taux d'intérêts, les spreads de crédit, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que leur volatilité implicite.

## I. Surveillance des risques de marchés

Le dispositif de surveillance des risques de marchés est défini par le Comité financier et budgétaire et validé par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente Périgord, après avis du Comité Risques et Contrôle des Comptes. Ce dispositif fait l'objet d'une révision à minima chaque année.

Les synthèses de cette surveillance sont présentées trimestriellement au sein du comité financier et budgétaire, par la Direction du Pilotage, des Finances et des Risques à la Direction générale et au Responsable du Contrôle Permanent, en mettant en évidence :

- Les dépassements éventuels par rapport aux limites internes
- Les actions correctrices engagées et/ou à engager

En outre, une information à minima annuelle est faite au Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente Périgord sur la consommation des limites.

## II. Descriptif du dispositif interne de surveillance :

Le périmètre est constitué par le portefeuille de négociation, soit les opérations réalisées pour compte propre, et enregistrées dans les livres de la Caisse Régionale Charente Périgord au sein des rubriques suivantes :

- Les titres de transaction
- Les titres de placement (ou disponibles à la vente selon le référentiel IFRS),
- Les instruments dérivés autres que de couverture conservés jusqu'à échéance finale.
- Toute opération financière couvrant un des éléments mentionnés ci-dessus.

Le dispositif comprend différents types de limites internes :

- Concernant la construction du portefeuille :
  - o Une limite M1 sur la « perte potentielle maximale » acceptée sur le portefeuille (ou « Value at Risk »). Au premier semestre, la perte potentielle maximale acceptée à horizon 1 mois avec un seuil de confiance à 99% s'élève à 10% du résultat net social de l'exercice N-1 sur le périmètre NF, soit 5,32 M€. A partir du 30 juin 2016, la perte potentielle maximale acceptée ne peut pas excéder 6,6 M€.
  - o Jusqu'à juin 2016, des limites d'exposition par facteurs de risque (M2), ainsi les facteurs de risques ont été fixés à 120 M€ pour les obligations, 30 M€ pour les actions, 20 M€ pour la gestion alternative, 15 M€ sur le private equity, 10M€ sur les convertibles et l'immobilier, et 5 M€ pour chaque classe d'actifs suivante : or et matières premières. A partir du 30 juin 2016, cette limite a été suspendue suite à l'arrêt de l'outil « E-VaR Risk ».
- Concernant les résultats du portefeuille :
  - o Sur l'ensemble des portefeuilles, des seuils d'alerte (M3) en terme de dépréciation financière sur l'année civile en cours. Au titre de l'année 2016, les seuils d'alertes étaient fixés à 3,19 M€, soit 6% du résultat net social de l'exercice N-1.
  - o Des seuils de pertes et profits maximum acceptés pour chaque ligne individuelle présentant un risque élevé de marchés (M4) :

Classes d'actifs	Stop loss individuels	Stop profits individuels	Alerte profits individuels
Obligataire (non couverts) avec une volatilité 3 ans $\geq$ 3%	- 15% YTD ou 80% PA	25% YTD	140% PA
Obligataire (non couverts) dont fonds LCR de niveau 1 avec une volatilité 3 ans* < 3%	- 10% YTD ou 85% PA	20% YTD	130% PA
Convertibles	- 15% YTD ou 80% PA	25% YTD	140% PA
Actions (non couvertes), or, immobilier et matières premières	- 25% YTD ou 70% PA	40% YTD	150% PA
Gestion diversifiée (non couverte)	- 10% YTD ou 85% PA	20% YTD	130% PA
Titres 100% garanti (non couverte)	Non applicable		120% PA

- YTD = performance depuis le début de l'année, ou depuis la date d'achat si acquisition dans l'année.
- PA = prix d'achat
- \* ou depuis la date de création du fonds si ancienneté du fonds inférieure à 3 ans

Dans le cadre d'un déclenchement de Stop loss ou d'un stop profit, la ligne est automatiquement cédée.

Par ailleurs, un système de pré-alertes est mise en place :

Classes d'actifs	Pré-alerte Stop loss individuels	Pré-alerte Stop profits individuels
Obligataire (non couverts) avec une volatilité 3 ans $\geq$ 3%	- 10% YTD ou 85% PA	20% YTD
Obligataire (non couverts) dont fonds LCR de niveau 1 avec une volatilité 3 ans* < 3%	- 5% YTD ou 90% PA	15% YTD
Convertibles	- 10% YTD ou 85% PA	20% YTD
Actions (non couvertes), or, immobilier et matières premières	- 20% YTD ou 75% PA	35% YTD
Gestion diversifiée (non couverte)	- 5% YTD ou 90% PA	15 % YTD
Titres 100% garanti (non couverte)	Non applicable	

Cet encadrement a vocation à prévenir la Direction Générale ainsi que la Direction du Pilotage, des Finances et des Risques et le Responsable du Contrôle Permanent d'un potentiel déclenchement d'alerte.

- Concernant la limite en durée sur les titres échancés non asset swappés (M5) :
  - o Pour tous les titres échancés non asset swappés, une durée résiduelle maximale à l'acquisition de 8 ans.
- Concernant la liquidité du portefeuille :
  - o Une limite (M6) maximum d'actifs non cessibles en 7 jours de 3% des fonds propres prudentiels CRD Bâle 3 du 31/12/2015 soit 22.9 M€ au premier semestre 2016. Suite au projet de simplification du groupe, la limite a été revue et fixée à 25 M€ (soit environ 4.3% des derniers fonds propres prudentiels CRD Bâle 3 du dernier arrêté) au second semestre 2016.
- Concernant le scénario « catastrophe » :
  - o Une limite (M7) d'impact du scénario « catastrophe » de 45% du résultat net social de l'exercice N-1 sur le périmètre NF soit 23,9 M€ en 2016. A partir du 30 juin 2016, cette limite a été suspendue suite à l'arrêt de l'outil « E-VaR Risk ».

Les hypothèses de calcul sont les suivantes : hausse des taux d'intérêts de 200 points de base, baisse des marchés actions, or et matières premières de 35%, baisse de la classe d'actif convertible de 14%, baisse de l'immobilier de 40% et baisse des produits de type « gestion alternative » de 10%.

- Concernant le scénario « adverse » :
  - o Une limite (M8) d'impact du scénario « adverse » de 50% du dernier résultat net social annuel sur le périmètre NF soit 26,6 M€ en 2016. A partir du 30 juin 2016, cette limite a été suspendue suite à l'arrêt de l'outil « E-VaR Risk ».

Le scénario adverse retenu est identique à celui défini par convention par la Direction des Risques et Contrôles Permanents de Crédit Agricole S.A. et paramétré par leurs soins à travers un fichier Excel envoyé à la Caisse Régionale Charente Périgord. Il simule les variations de taux différenciées selon les piliers de la classe d'actif. Ci-dessous un exemple sur le pilier obligations émergentes :

Piliers	Détail des chocs	Point de base (données fixes)	Sensibilité (données variables)
Obligations Emergentes	Sensibilité taux X 318 bp	318	-4,35

### III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés :

La mesure de la « Value At Risk » a évolué en cours d'année. Le calcul s'effectuait chaque mois sur le périmètre social, ou préalablement à chaque modification significative de l'allocation tactique des portefeuilles, à l'aide d'un outil développé et maintenu par Amundi, et mis à disposition de la Caisse Régionale Charente Périgord par internet dans un environnement sécurisé. Suite à l'arrêt de l'outil fourni par Amundi au 30 juin 2016, la « Value At Risk » est calculée en central par la DRG via l'outil Riskmetrics. Les résultats sont envoyés mensuellement à la Caisse Régionale Charente Périgord sur le périmètre du portefeuille de placement à l'exception des titres classés en juste valeur et prêt et créances selon de référentiel IFRS. Ce modèle est basé sur le scénario le plus défavorable pour la Caisse Régionale Charente Périgord sur un an glissant.

Les limites d'exposition par facteurs de risque (M2), ainsi que l'impact du scénario « catastrophe » (M7) et le scénario « adverse » s'effectuant à partir de l'outil développé par Amundi, ces limites ont été suspendues en cours d'année.

D'autre part, le suivi des seuils de performance, tant au niveau global (limites M3) qu'individuel (limites M4) est automatisé et s'effectue en temps réel à l'aide d'un serveur de données financières.

### IV. Exposition en 2016 au risque de marchés :

L'allocation des actifs a évolué sur l'année 2016 : ainsi, dans un souci de diversification le pilier obligataire a diminué de 11 M€ au profit notamment des piliers immobilier (4M€) et Private Equity (2 M€). A noter, la forte croissance du pilier monétaire (+166 M€) afin de piloter au mieux notre ratio LCR.

Cela a eu pour conséquence directe d'augmenter en 2016 l'exposition au risque de marchés avec un encours global à 416 M€ (contre 251 M€ un an plus tôt).

#### S'agissant du respect des limites internes :

- Les limites M1 à M3 décrites ci-dessus ont été constamment respectées ; en d'autres termes, aucun dépassement n'a été constaté en 2016 concernant d'une part les limites d'allocation du portefeuille (VaR, exposition maximale par facteur de risques), et d'autre part la limite de stop-loss global.
- La limite M4 concernant les limites individuelles de pertes et de profits (stop-loss, stop profits et alerte profit) a été constamment respectée. Le système de pré-alerte a été déclenché à quatre reprises pour les fonds Schelcher Prince Convertible, RAM long/short Emerging Markets, EDR Sign Financial Bonds et LFP Protectaux. Les deux derniers fonds cités précédemment ont été cédés en fin d'exercice.
- La limite M5 sur la durée résiduelle maximale de 8 ans à l'acquisition des titres non asset swappés en placement a été respectée en 2016.
- La limite M6 (encours des titres non liquides à 7 jours) a été respectée en 2016.
- La limite M7 concernant l'impact maximal accepté en cas de survenance du scénario catastrophe décrit ci-dessus a été respectée durant sa période d'application.
- La limite M8 concernant l'impact maximal accepté en cas de survenance du scénario adverse décrit ci-dessus a été respectée durant sa période d'application.

## Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité d'honorer sa (ou ses) créance(s) envers la Caisse Régionale. S'agissant des dérivés, ce risque est appréhendé en dissociant le coût de remplacement et le risque potentiel futur.

### I. Surveillance des risques de contrepartie :

Le dispositif de surveillance des risques de contreparties est défini par le Comité financier et budgétaire et validé par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente Périgord, après avis du Comité Risques et Contrôle des Comptes. Ce dispositif fait l'objet d'une révision à minima chaque année.

Les synthèses de cette surveillance sont présentées trimestriellement au sein du comité financier et budgétaire, par la Direction du Pilotage, des Finances et des Risques à la Direction générale et au Responsable du Contrôle Permanent, en mettant en évidence :

- Les dépassements éventuels par rapport aux limites internes
- Les actions correctrices engagées et/ou à engager

En outre, une information à minima annuelle est faite au Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente Périgord sur la consommation des limites.

### II. Descriptif du dispositif interne de surveillance :

Le périmètre est constitué par le portefeuille de négociation, soit les opérations réalisées pour compte propre, et enregistrées dans les livres de la Caisse Régionale Charente Périgord au sein des rubriques suivantes :

- Les titres de transaction
- Les titres de placement (ou disponibles à la vente selon le référentiel IFRS),
- Les titres d'investissement
- Les instruments dérivés autres que de couverture conservés jusqu'à échéance finale.
- Toute opération financière couvrant un des éléments mentionnés ci-dessus.

Le dispositif comprend différents types de limites internes :

- Une limite C1 sur la liste des instruments financiers autorisés à l'acquisition :

Instruments Financiers Autorisés	Instruments Financiers Non Autorisés
les opérations de trésorerie intra Groupe (prêts/emprunts en blanc, avances globales, ...)	les actions en direct
les Titres de Créances Négociables (TCN)	les opérations de titrisation externes (CDO, CLN, FCC,...)
les obligations	les ventes de Crédit Default Swap (CDS)
les parts d'OPCVM (y compris de FCPR), d'OPCI, FPCI et plus généralement OPC	les instruments dérivés initiés dans une stratégie autre que de couverture
les instruments financiers dérivés affectés comptablement en couverture	les dérivés et fonds sur matières premières agricoles
les Titres Subordonnés Remboursables <sup>(1)</sup> en cash uniquement	les investissements dans le secteur des armes controversées
les achats de Credit Default Swaps (CDS), uniquement à titre de couverture financière <sup>(2)</sup>	les positions de change en direct
Les covered	les ABS à sous-jacent hors zone Euro sauf ceux éligibles au LCR
Les opérations de Repo/Reverse Repo	les FCIMT
Les titres liés à des opérations de titrisation auto-souscrites <sup>(3)</sup>	les investissements dans les Hedge Funds
	les produits complexes. Ces lignes détenues au sein de notre portefeuille sont classées en OGE (Opération en gestion extinctive ne répondant plus à notre politique financière)
	Toute opération ne répondant plus aux réglementations LBF et Volcker

<sup>(1)</sup> Les TSR en portefeuille impactant les fonds propres prudentiels de l'établissement détenteur, la politique annuelle d'investissement en TSR devra préalablement être validée par le Comité Financier, et sa réalisation sera mentionnée trimestriellement dans le tableau de bord émis par le middle office.

<sup>(2)</sup> La politique financière devra décrire l'usage éventuel des achats de CDS

<sup>(3)</sup> Dans la limite des créances apportées par la Caisse régionale dans le fonds de titrisation.

- Une limite C2 sur les notations autorisées des contreparties (hors Groupe) à l'acquisition. Seules sont autorisées à l'acquisition les contreparties remplissant toutes les conditions suivantes :
  - la notation LT minimale est supérieure ou égale à A-/A3 \*
  - la contrepartie ne fait pas l'objet d'un « do not deal » émis par Casa/DRG.
  - Aucun engagement existant au sein du portefeuille de prêts syndiqués

\* Dans le cas d'acquisition de TSR, la notation LT minimale à l'acquisition de l'émetteur doit être supérieure ou égale à A/A2.

\* Dans le cas d'acquisition de Covered, la notation LT minimale à l'acquisition de la souche d'émission doit être supérieure ou égale à AA-/Aa3.

\* Dans le cas d'opération de Repo/ Reverse Repo, la contrepartie (ainsi que le titre en garantie pour le second cas) devra respecter les conditions ci-dessus

- Une limite C3 sur les durées résiduelles maximales à l'acquisition :
  - 15 ans sur les Emprunts d'Etats
  - 10 ans sur les autres engagements « cash »
  - 15 ans sur les engagements sur instruments financiers à terme
- Une limite C4 sur l'équilibre du compartiment fonds propres dans laquelle l'excédent de fonds propres doit être supérieur ou égal à 5 M€ au premier semestre 2016. Suite au projet de simplification du groupe, la limite a été revue et fixée tel que l'emploi de fonds propres doit être inférieur à 120% des fonds propres.
- Une limite C5 sur les encours totaux hors groupe fixé à 75 % des Fonds Propres Prudentiels du 31/12/2015 au premier semestre 2016. Suite au projet de simplification du groupe.
- Une limite C6 sur l'exposition nette pondérée par groupe de risque fixée à 20% des Fonds Propres Prudentiels.
- Une limite C7 sur les encours individuels hors groupe :
  - Sur les engagements hors OPCVM :
    - ≤ 140 M€ pour l'Etat français
    - ≤ 50 M€ pour le FESF (Fonds Européen de Stabilité Financière)
    - ≤ 25 M€ pour les autres contreparties notées LT ≥ A/A2
    - ≤ 10 M€ pour les autres contreparties notées LT A-/A3
    - ≤ 5 M€ pour les autres contreparties notées LT BBB+/ Baa 1 ou BBB/Baa2 ou BBB-/Baa3
  - Sur les OPCVM :
    - ≤ 7 M€ pour chaque société de gestion d'actifs.
- Une limite C8 sur le ratio d'emprise lors de l'acquisition d'un OPCVM. Pour les fonds HQLA Groupe, le pourcentage de détention ne peut être supérieur à 50%. Pour tous les autres fonds, ce pourcentage ne peut être supérieur à 5%.
- Une limite C9 sur l'exposition par secteur d'activité global hors OPCVM. Le pourcentage de détention maximal est de 50% pour le secteur bancaire, 60% sur le souverain et 15 % pour les autres secteurs corporates.
- Une limite C10 sur l'exposition souveraine hors OPCVM. Le pourcentage de détention maximal est de 55% sur la France, 60% sur le souverain et 15 % pour les autres pays.
- Une limite C11 sur l'exposition de l'Etat français et assimilées hors OPCVM externe. Le montant maximal de l'exposition ne peut pas excéder 165 M€.
- Une limite C12 sur le montant maximal d'exposition aux opérations de Repo/Reverse Repo. Dans les 2 cas, le montant ne peut pas excéder 100 M€.

### **III. Exposition en 2016 aux risques de contrepartie :**

La politique poursuivie en 2016 par la Caisse Régionale Charente Périgord a été de limiter l'exposition aux risques souverains et supra-nationaux. Cela a eu pour conséquence directe de ne pas procéder à l'acquisition de titres d'investissement en 2016.

S'agissant du respect des limites internes :

- Les limites C1 à C6 décrites ci-dessus ont été constamment respectées.
- La limite C7 concernant le seuil sur les encours individuels hors Groupe n'a pas donné lieu à l'émission de nouvelle alerte en 2016. En d'autres termes, aucune nouvelle contrepartie n'a été en dépassement. En fin d'exercice, il ne reste plus que la contrepartie Crédit Suisse en dépassement (les contreparties Commerzbank, Barclays et Lloyds ne sont plus en alerte suite à des cessions de titres opérée en 2016).
- La limite C8 sur le ratio d'emprise sur les OPCVM à l'acquisition a été respectée en 2016.
- La limite C9 sur l'exposition par secteur d'activité a été atteinte pour le souverain à deux reprises. Ce dépassement passif est lié à l'échéance des titres en portefeuille et n'est pas dû à l'acquisition de titres. Cet encadrement a fait l'objet d'une révision dans le cadre du dispositif de limites 2017.
- Les limites C10 à C12 décrites ci-dessus ont été constamment respectées.

# Risque de change

Le risque de change est le risque auquel est exposée la situation financière d'un établissement par suite de l'évolution défavorable du niveau ou de la volatilité des parités de changes.

## I. Surveillance du risque de change :

Le dispositif de surveillance du risque de change est défini par le Comité financier et budgétaire et validé par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente Périgord, après avis du Comité Risques et Contrôle des Comptes. Ce dispositif fait l'objet d'une révision à minima chaque année.

Les synthèses de cette surveillance sont présentées trimestriellement au sein du comité financier et budgétaire, par la Direction du Pilotage, des Finances et des Risques à la Direction générale et au Responsable du Contrôle Permanent, en mettant en évidence :

- Les dépassements éventuels par rapport aux limites internes
- Les actions correctrices engagées et/ou à engager

En outre, une information a minima annuelle est faite au Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente Périgord sur la consommation des limites.

## II. Descriptif du dispositif interne de surveillance :

Le périmètre est constitué par le portefeuille de négociation, soit les opérations réalisées pour compte propre, et enregistrées dans les livres de la Caisse Régionale Charente Périgord au sein des rubriques suivantes :

- Les titres de transaction
- Les titres de placement (ou disponibles à la vente selon le référentiel IFRS),
- Les titres d'investissement
- Les instruments dérivés autres que de couverture conservés jusqu'à échéance finale.
- Toute opération financière couvrant un des éléments mentionnés ci-dessus.

Le dispositif interne comprend deux limites :

- Une limite CH1 sur la liste des opérations de marchés autorisées incluant un risque de change. Les seules expositions en devises hors zone Euro autorisées sont celles comprises au sein d'OPCVM (détenus en direct et/ou à travers un swap indexé sur la performance d'un OPCVM ou d'un panier d'OPCVM). Les acquisitions de titres libellés en devises autres que de l'Euro et les titres structurés comprenant un risque de change en direct sont par conséquent interdits.
- Une limite CH2 sur le montant maximum autorisé des OPCVM incluant des expositions en devises hors zone euro. Ce montant ne peut pas excéder 25 % du PNB d'activité budgété soit 55 M€ en 2016.

## III. Exposition en 2016 au risque de change

Le pilotage de la gestion des excédents de fonds propres a eu pour objectif principal la constitution du ratio LCR. De ce fait, les fonds éligibles LCR ont été privilégiés. De par leurs natures, ces fonds ne contiennent pas de risque de change, contribuant ainsi à réduire l'exposition en devise à travers les fonds (34,9 M€ au 31/12/2016 contre 39,7 M€ au 31/12/2015).

S'agissant du respect des limites internes :

- La limite CH1 décrites ci-dessus a été constamment respectée ; en d'autres termes, aucune acquisition de titres libellés en devises ou comprenant du risque de change en direct n'a été réalisée.
- La limite CH2 sur le montant maximum autorisé des OPCVM a été constamment respectée.

# Risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux correspond au risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

## I. Objectifs et politique Groupe en matière de gestion du risque de taux d'intérêt global

Les objectifs et la politique du Groupe Crédit Agricole en matière de risque de taux d'intérêt global pour chacune de ses entités sont les suivants :

- limiter l'exposition à un choc normatif des taux d'intérêts, au regard des fonds propres prudentiels de chaque établissement
- limiter l'exposition à toute déformation de la courbe des taux (choc sur certains piliers de la courbe des taux) en évitant une trop forte concentration de risque sur certaines maturités.

Chaque entité du Groupe Crédit Agricole doit mesurer a minima chaque trimestre son exposition au risque de taux d'intérêt global selon une approche dite « statique ». Cette méthode consiste à ne considérer que les encours existants à la date d'arrêt, sans intégrer la production future, afin de ne mesurer exclusivement que le risque de taux acquis.

Des lois d'écoulement en durées et en taux sont définies et actualisées par la Direction financière de Crédit Agricole SA sur les postes non échancés (dépôts à vue, fonds propres, etc ...).

L'écoulement des emplois et des ressources à taux fixe fait ressortir, pour chaque maturité, des écarts ou impasses (« gaps ») taux fixe. Par ailleurs, l'écoulement des emplois et des ressources indexés sur l'inflation fait ressortir, pour chaque maturité, des écarts ou impasses (« gaps ») inflation.

Concernant les Caisses Régionales, l'outil de mesure utilisé est « Cristaux 2 », progiciel développé et maintenu par la Direction Financière de Crédit Agricole SA.

L'alimentation des données dans « Cristaux 2 » est automatisée, et provient des chaînes informatiques en amont (crédits, collecte, avances globales, opérations de marchés, etc...); en outre, l'outil Cristaux 2 garantit la piste d'audit, et donc la traçabilité entre les données élémentaires des chaînes de gestion en amont et les agrégats constitués au sein de « Cristaux 2 » en aval ; enfin, un « kit de fiabilisation » assure le rapprochement entre les chaînes de gestion, la comptabilité, et « Cristaux 2 ».

Le périmètre retenu est l'ensemble du bilan risqué : il exclut la part des prêts strictement adossés à des avances (part des prêts sur « avances traditionnelles » réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004), mais à l'inverse il inclut notamment les fonds propres, les titres de participation, et le portefeuille de négociation.

Concernant les limites à respecter, et à l'occasion de la définition de la limite globale Groupe Crédit Agricole, le Comité Organisation Financière Interne (OFI) a défini les niveaux d'exposition maximum pour les Caisses Régionales, qui ont ensuite été soumis pour validation au Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA. Ces niveaux d'exposition maximum sont les suivants :

- la somme des sensibilités (ou « gaps ») de chaque maturité actualisées avec la courbe des taux zéro coupon ne doit pas excéder, pour le choc d'une translation de 200 points de base, 10% des fonds propres prudentiels de l'entité (limite en « VAN » ou Valeur Actuelle Nette) ; en outre, lorsque le risque inflation est significatif, il est recommandé d'appliquer également un choc de 100 points de base sur l'inflation et d'encadrer l'impact sur la « VAN taux + inflation ».
- la sensibilité du PNB à un choc de 200 bps ne doit pas excéder 5% du PNB annuel budgété sur les 2 premières années civiles, et 4% du PNB annuel budgété sur les années suivantes (limite en « Gaps ») ; en outre, des limites de concentration sur le gap inflation doivent être définies si l'impact VAN d'un choc de 100 points de base sur l'inflation est supérieur à 0,5% des fonds propres.

Conformément à la réglementation, le système de limites est revu au moins une fois par an.

Chaque entité transmet a minima chaque trimestre son exposition au risque de taux à la Direction Financière de Crédit Agricole SA (remontées « ITAC »), qui consolide les résultats obtenus en sa qualité d'organe central.

## II. Organisation de la gestion du risque de taux d'intérêt global au sein de la Caisse Régionale Charente Périgord :

Le service Trésorerie effectue chaque trimestre la mesure d'exposition au risque de taux d'intérêt global, puis la transmet à l'organe central (remontées « ITAC »).

Les services en charge des contrôles permanents de niveaux 2.1 et 2.2 vérifient, pour chaque mesure :

- le degré de fiabilité de la production (exhaustivité du périmètre de calcul, recyclage des anomalies, existence d'une piste d'audit, cohérence des modèles, etc ...) et le respect des délais de production.
- le respect des limites du dispositif interne de surveillance
- l'information des organes exécutif et délibérant

Chaque mesure trimestrielle est analysée et présentée au Comité Financier et Budgétaire, pour décision de la politique de couverture (swaps de taux d'intérêt principalement).

Une présentation des mesures, du suivi des limites du dispositif interne, et des décisions de couvertures est réalisée au moins une fois par an au Conseil d'administration, ainsi que de l'ICAAP risque de taux.

Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale Charente Périgord s'est dotée de son propre dispositif interne de surveillance, qui a été validé par son Conseil d'administration.

Ce dispositif interne, qui est révisé au moins une fois par an, repose sur les principes édictés par le Groupe ; les limites 2016 ont été calibrées dans le cadre des normes d'encadrement définies par Crédit Agricole SA, et sont les suivantes :

- la somme des sensibilités (ou « gaps ») de chaque maturité actualisées avec la courbe des taux zéro coupon ne doit pas excéder, pour le choc d'une translation de 200 points de base, 58 millions d'euros (limite en « VAN » ou Valeur Actuelle Nette).
- chaque « gap » synthétique annuel ne doit pas excéder +/- 500 millions d'euros sur les 2 premières années civiles, et +/- 400 millions d'euros sur les huit années suivantes (limite en « Gaps » synthétiques).
- chaque « gap » taux fixe annuel ne doit pas excéder +/- 550 millions d'euros sur les 2 premières années civiles, et +/- 450 millions d'euros sur les huit années suivantes (limite en « Gaps » taux fixe).
- chaque « gap » inflation annuel ne doit pas excéder +/- 200 millions d'euros sur les 2 premières années civiles, et +/- 150 millions d'euros sur les huit années suivantes (limite en « Gaps » inflation).

## III. Méthodologie :

La Caisse Régionale Charente Périgord applique la méthodologie édictée par la Direction Financière de Crédit Agricole SA.

S'agissant des postes non échancés, la Caisse Régionale Charente Périgord applique en règle générale les lois d'écoulement définies au niveau du Groupe Crédit Agricole ; en cas de retraitements locaux, ils sont validés au préalable par le Comité financier et Budgétaire de la Caisse Régionale Charente Périgord (après avis risque indépendant du RCPR et avis de la Direction Financière de Crédit Agricole SA), puis présentés au Conseil d'administration.

D'autre part, la Caisse Régionale Charente Périgord applique les indications nationales relatives au paramétrage des taux de remboursements anticipés des crédits, comprenant notamment les données propres à chaque Caisse Régionale. Concernant le paramétrage des taux de remboursements anticipés des dépôts à terme souscrits par la clientèle, il est effectué au regard des observations effectuées sur les données propres à Charente Périgord. Ces hypothèses locales sont révisées au moins une fois par an.

## IV. Exposition en 2016 de la Caisse Régionale Charente Périgord au risque de taux d'intérêt global :

Tout en visant une exposition résiduelle modérée et contenue dans les limites prévues au sein du dispositif interne de surveillance, la politique poursuivie en 2016 par la Caisse Régionale Charente Périgord a été :

- sur les premières années, de limiter la position nette receveuse taux fixe, eu égard au faible niveau des taux courts sur toute l'année 2016.
- sur les maturités long terme, de conserver une position nette modérément receveuse taux fixe, compte tenu de l'impact des modèles d'écoulement et eu égard au bas niveau des taux longs.

Par ailleurs, la Caisse Régionale Charente Périgord a poursuivi en 2016 sa politique de réduction de son exposition à la hausse de l'inflation en visant un taux de couverture d'environ 50%, conformément aux recommandations de l'organe central.

Sur l'ensemble de l'année 2016, un dépassement ponctuel a été constaté s'agissant des limites d'exposition telles que définies au sein du dispositif interne de surveillance de la Caisse Régionale ; ce dépassement a porté sur le gap taux fixe à horizon 2020 mesuré sur base 31 mars 2016, qui s'est élevé à 418 M€ par rapport à un montant maximum de 400 M€.

Pour information sur base 30 septembre 2016 :

- l'impact d'un choc de +/- 200 bps sur la valeur actuelle nette (ou « VAN ») est le suivant :

Choc de taux	Impact sur VAN	
	En millions d'euros	En % des fonds propres prudentiels (FP au 30 septembre 2016)
+ 200 bps	- 18,2 M€	-3,1 %
- 200 bps	+ 26,4 M€	4,5 %

- les gaps (ou « impasses ») synthétiques de la Caisse régionale sont les suivants :

En M€	A1	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Gaps synthétiques	-201	-293	-29	152	51	11	-10	-23	-11	12	44	23
Limite gaps synthétiques	+/- 500	+/- 500	+/- 400	+/- 400	+/- 400	+/- 400	+/- 400	+/- 400	+/- 400	+/- 400	+/- 400	ND

NB : la convention de signe est « passifs – actifs »

Un suivi ICAAP est aussi réalisé au titre du risque de taux qui n'a pas nécessité en 2016 de fonds propres supplémentaires.

# Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

## I. Objectifs et politique Groupe en matière de gestion du risque de liquidité

Les objectifs et la politique du Groupe Crédit Agricole en matière de risque de liquidité pour chacune de ses entités sont les suivants :

- limiter le volume de la dette court terme afin d'être en capacité de résister suffisamment longtemps à différents stress scénarii, et de mettre en œuvre les actions correctrices appropriées
- pérenniser à horizon moyen et long terme la situation en liquidité, en veillant à un étalement des tombées de dettes d'une part, et à limiter la sensibilité du produit net bancaire à l'évolution du coût de la liquidité long terme d'autre part.

Dans ce cadre, le Groupe Crédit Agricole a opté pour l'approche avancée définie par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009.

A cet effet, Crédit Agricole SA, en tant qu'organe central garant de la liquidité du réseau des Caisses Régionales comme de chacune d'entre elles, a défini les principes, règles et recommandations constitutifs d'une saine gestion du risque de liquidité.

Ces règles, décrites au sein d'une convention établie entre Crédit Agricole SA et les Caisses Régionales et signée le 20 janvier 2011, reposent sur :

- un encadrement du risque de liquidité court terme, s'exprimant au travers d'une part d'une limite sur le volume du refinancement court terme (« limite court terme »), et d'autre part de la capacité de résistance à 3 scénarios de crise (systémique, idiosyncratique et global, conformément à l'arrêté du 5 mai 2009).
- un encadrement du risque de liquidité long terme, se traduisant par une limite sur la concentration de l'échéancier du refinancement long terme
- une limite de sensibilité du PNB au risque de variation de prix de liquidité long terme.

Par ailleurs, en marge de ces règles, Crédit Agricole SA a défini un Plan d'urgence au niveau du Groupe Crédit Agricole en cas de crise de liquidité. Ce Plan d'urgence comprend un certain nombre d'indicateurs, destinés à évaluer le niveau d'intensité de la crise (vert, jaune, orange ou rouge), et à définir en conséquence les mesures à mettre en œuvre.

D'autre part, chaque Caisse Régionale est soumise au respect des seuils minimaux règlementaires du ratio « Liquidity Coverage Ratio » (LCR) :

- 70% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- 80% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## II. Organisation et méthodologie de la gestion du risque de liquidité au sein de la Caisse Régionale Charente-Périgord

Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale Charente Périgord s'est dotée de son propre dispositif de surveillance, qui a été validé par son Conseil d'administration.

Ce dispositif s'appuie sur les principes, règles, et recommandations édictés par le Groupe et décrits au sein de la convention précitée.

Il s'articule de la manière suivante :

- L'encadrement du risque de liquidité court terme, au travers d'une limite en montant du refinancement court terme notifiée chaque semestre par Crédit Agricole SA (limite L1), et d'un profil minimal du refinancement court terme (limite L2).

- L'encadrement du risque de liquidité long terme, au travers des limites en concentration de tombées semestrielles de l'endettement interbancaire net de durées initiales supérieures à un an, notifiées au fil de l'eau par Crédit Agricole SA (limite L3).
- La capacité à résister aux 3 scénarios de crise de liquidité définis par Crédit Agricole SA, au travers, pour chaque scénario, de durées minimales pendant lesquelles les « gaps » de liquidité doivent rester positifs (limite L4).
- Le suivi du ratio « Liquidity Coverage Ratio », en veillant à respecter la politique de convergence définie par le Groupe (limite L5).
- L'encadrement du risque de prix de la liquidité, consistant à limiter la sensibilité du PNB de la Caisse régionale à un choc normé du prix de la liquidité moyen long terme (limite L6).

Par ailleurs, le dispositif interne comprend un plan de prévention sur la liquidité, qui prévoit la mise en œuvre de mesures de sauvegarde en termes de liquidité selon le niveau atteint de certains indicateurs d'alerte.

Le service Trésorerie de la Caisse Régionale Charente Périgord :

- gère la position en liquidité
- établit les déclarations réglementaires (ratios « LCR » et « NSFR », et les états « ALMM »)
- contribue à la production des situations mensuelles en liquidité

Le middle office trésorerie assure – indépendamment du service Trésorerie – le contrôle du respect des limites prévues au dispositif interne de surveillance, et établit les reportings trimestriels à destination notamment de la Direction Générale et du Responsable des Contrôles Permanents.

Une présentation du suivi des limites prévues au dispositif interne de surveillance est effectuée a minima annuellement au Conseil d'Administration.

### III. Exposition en 2016 de la Caisse Régionale Charente Périgord au risque de liquidité :

Le tableau ci-après représente le suivi sur l'année 2016 des limites du dispositif interne de surveillance de la Caisse régionale, tel que décrit ci-dessus.

Limites internes	Situation en liquidité de la Caisse régionale
L1 : montant maximum dette nette court terme 1° semestre 2016 : 582 millions d'euros* 2° semestre 2016 : 575 millions d'euros* * limites fermes (hors la tolérance de dépassement de 10% ou 20% de la limite court terme ferme)	Aucun dépassement constaté en 2016 sur la limite en volume de dette nette court terme
L2 : profil minimal de refinancement court terme	Des dépassements ponctuels sur le solde du compte courant débiteur (supérieur à la franchise égale à 10% de la limite court terme), et régularisés en règle générale le jour ouvré suivant.
L3 : tombées semestrielles dettes nette long terme 1,8% des encours crédits clientèle de la Caisse Régionale Charente-Périgord	Aucun dépassement actif constaté en 2016 sur chacune des tombées semestrielles de la dette long terme de la Caisse Régionale Charente-Périgord. A noter : un dépassement passif, lié au refinancement consenti par Crédit Agricole SA dans le cadre de l'opération de simplification du groupe.
L4 : durées minimales de résistance aux stress scénarii définis par Crédit Agricole SA - crise globale : ≥ 30 jours - crise idiosyncratique : ≥ 1 mois - crise systémique : ≥ 12 mois	Aucun dépassement constaté en 2016 sur les limites de durées minimales de résistance aux stress scénarii.
L5 : Niveaux cibles du ratio LCR « économique » (retraité des relations financières intra Groupe) : - ≥ 75% jusqu'au 31/03/2016 - ≥ 80% à compter du 01/04/2016	Un dépassement ponctuel en septembre, régularisé le mois suivant.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de prévention sur la liquidité, un dépassement a été constaté en 2016 sur un indicateur (celui portant sur le déficit collecte/crédits) et le Conseil d'Administration a été informé ; pour autant, il n'y a pas eu d'actions spécifiques, compte tenu du caractère ponctuel du dépassement, ce dernier résultant des opérations de sur-centralisation de la collecte sur les livrets A et les livrets de développement durable (LDD) effectuées auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation (CDC).

#### IV. Evolution en 2016 du bilan de liquidité de la Caisse régionale Charente Périgord :

Le bilan de liquidité permet d'analyser le risque de liquidité induit par la structure de bilan de chaque entité. En effet, il met en parallèle :

- les besoins de refinancement générés par l'activité clientèle, interbancaire, titres, de négoce et les autres besoins d'une part ;
- les refinancements clientèle, de marché, de négoce et les autres sources de refinancement d'autre part.

##### Evolution sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016 (en millions d'euros) :

BILAN SYNTHETIQUE	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde
Actifs	2016.01	2016.02	2016.03	2016.04	2016.05	2016.06
Titres constitutifs de réserves	462	468	479	484	481	404
Reverse repo						40
Actifs HQLA de négoce						
Replacements CT	365	374	365	67	93	182
Replacements LT	913	862	824	695	681	612
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	57	60	58	50	47	50
Actifs clientèle	6 112	6 153	6 220	6 212	6 235	6 240
Autres Actifs (Emplois permanents)	1 063	1 029	1 116	1 111	1 048	1 047
<b>Total</b>	<b>8 972</b>	<b>8 945</b>	<b>9 062</b>	<b>8 621</b>	<b>8 583</b>	<b>8 575</b>
Passifs	2016.01	2016.02	2016.03	2016.04	2016.05	2016.06
Repo						40
Passifs HQLA de négoce						
Ressources de marché CT	732	806	792	433	441	391
Ressources de marché LT	1 222	1 204	1 186	1 175	1 203	1 154
Passif de négoce nécessaire à l'activité						
Ressources clientèle	5 437	5 396	5 482	5 417	5 381	5 412
Autres Passifs (Ressources permanentes)	1 582	1 539	1 603	1 595	1 558	1 578
<b>Total</b>	<b>8 972</b>	<b>8 945</b>	<b>9 062</b>	<b>8 621</b>	<b>8 583</b>	<b>8 575</b>
HORS BILAN	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde
Engagements donnés	1 384	1 381	1 378	1 397	1 373	1 396
Engagements reçus	1 655	1 646	1 814	1 723	1 713	1 784
<b>Total</b>	<b>3 039</b>	<b>3 027</b>	<b>3 193</b>	<b>3 120</b>	<b>3 086</b>	<b>3 180</b>

##### Evolution sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2016 (en millions d'euros) :

BILAN SYNTHETIQUE	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde
Actifs	2016.07	2016.08	2016.09	2016.10	2016.11	2016.12
Titres constitutifs de réserves	410	439	459	546	549	628
Reverse repo	40	40	40	40	40	40
Actifs HQLA de négoce						
Replacements CT	210	167	63	28	38	36
Replacements LT	582	635	604	545	510	458
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	48	48	46	39	35	28
Actifs clientèle	6 277	6 336	6 354	6 407	6 440	6 470
Autres Actifs (Emplois permanents)	1 103	1 192	1 208	1 206	1 216	1 281
<b>Total</b>	<b>8 670</b>	<b>8 856</b>	<b>8 774</b>	<b>8 811</b>	<b>8 828</b>	<b>8 942</b>
Passifs	2016.07	2016.08	2016.09	2016.10	2016.11	2016.12
Repo	40	40	40	40	40	40
Passifs HQLA de négoce						
Ressources de marché CT	401	336	336	380	363	393
Ressources de marché LT	1 104	1 237	1 165	1 166	1 181	1 154
Passif de négoce nécessaire à l'activité					1	1
Ressources clientèle	5 478	5 644	5 628	5 614	5 622	5 681
Autres Passifs (Ressources permanentes)	1 647	1 599	1 605	1 612	1 622	1 673
<b>Total</b>	<b>8 670</b>	<b>8 856</b>	<b>8 774</b>	<b>8 811</b>	<b>8 828</b>	<b>8 942</b>
HORS BILAN	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde	Solde
Engagements donnés	1 500	1 068	1 091	1 077	1 100	1 144
Engagements reçus	1 899	1 793	1 805	1 808	1 822	1 815
<b>Total</b>	<b>3 399</b>	<b>2 862</b>	<b>2 896</b>	<b>2 886</b>	<b>2 922</b>	<b>2 959</b>

Le déficit collecte crédit s'est accru sur la première partie de l'année 2016, consécutivement aux opérations de surcentralisation de la collecte livret A et LDD effectuées auprès de la CDC. Cette situation s'est normalisée sur la seconde partie de l'année 2016, en lien avec le dénouement des opérations de surcentralisation, il est au 31 décembre 2016 de – 791 millions d'euros.

## V. Evolution en 2016 des réserves de liquidité de la Caisse régionale Charente Périgord :

Les réserves permettent de couvrir le risque d'illiquidité en situation de crise.

Elles sont constituées par les actifs que l'établissement a la possibilité de transformer en liquidités à un horizon court terme Cette liquidité peut résulter soit de la cession de l'actif en question sur le marché, soit de l'utilisation du titre sur le marché des repos, soit de la mobilisation de l'actif auprès de la Banque Centrale.

Les réserves sont constituées uniquement d'actifs hors-groupe hormis en ce qui concerne les covered bonds, les auto-titrations et les OPCVM gérés par des entités du Groupe (Amundi, BFT...).

Elles sont ventilées en dix poches, classées par niveau de liquidité de marché décroissant :

### Rappel de la situation au 31 décembre 2015 (en millions d'euros) :

		Valeur de marché	Valeur en stress de marché
<b>Poche 1</b>	Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	238	219
<b>Poche 2</b>	Obligations sécurisées éligibles banque centrale	6	5
<b>Poche 3</b>	Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	33	30
<b>Poche 4</b>	Actions appartenant à un indice majeur	0	0
<b>Poche 5</b>	OPCVM à VL quotidienne	166	134
<b>Poche 6</b>	titres bancaires éligibles BC	17	13
<b>Poche 7</b>	OPCVM à VL non quotidienne	21	10
<b>Poche 8a et 8b</b>	Autres titres non éligibles BC	20	6
<b>Poche 9 &amp; 8c</b>	Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	572	572
<b>Poche 10</b>	Autres réserves mobilisables en central		0
		<b>1 073</b>	<b>990</b>

**Situation au 31 décembre 2016 (en millions d'euros) :**

		2016.12	
		Valeur de marché	Valeur en stress de marché
<b>Poche 1</b>	Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	<b>276</b>	<b>254</b>
1a	Qualité de crédit de niveau 1	276	254
1b	Qualité de crédit de niveau 2		0
1c	Qualité de crédit de niveau 3		0
<b>Poche 2</b>	Obligations sécurisées éligibles banque centrale	<b>6</b>	<b>5</b>
2a	Qualité de crédit de niveau 1	6	5
2b	Qualité de crédit de niveau 2		0
2c	Qualité de crédit de niveau 3		0
<b>Poche 3</b>	Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	<b>31</b>	<b>28</b>
3a	Qualité de crédit de niveau 1	28	25
3b	Qualité de crédit de niveau 2	3	3
3c	Qualité de crédit de niveau 3		0
<b>Poche 4</b>	Actions appartenant à un indice majeur	<b>0</b>	<b>0</b>
4a	Actions appartenant à un grand indice boursier		0
4b	Actions appartenant à un autre indice		0
<b>Poche 5</b>	OPCVM à VL quotidienne	<b>327</b>	<b>281</b>
5a	OPCVM monétaire	275	248
5b	OPCVM obligataire	24	19
5c	Autres OPCVM	28	14
<b>Poche 6</b>	titres bancaires éligibles BC	<b>20</b>	<b>15</b>
6a	Qualité de crédit de niveau 1	2	2
6b	Qualité de crédit de niveau 2	9	7
6c	Qualité de crédit de niveau 3	9	6
<b>Poche 7</b>	OPCVM à VL non quotidienne	<b>24</b>	<b>12</b>
7a	OPCVM monétaire		0
7b	OPCVM obligataire		0
7c	Autres OPCVM	24	12
<b>Poche 8a et 8b</b>	Autres titres non éligibles BC		<b>0</b>
<b>Poche 9 &amp; 8c</b>	Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	<b>434</b>	<b>434</b>
<b>Poche 10</b>	Autres réserves mobilisables en central		<b>0</b>
		<b>1 119</b>	<b>1 030</b>

Les réserves progressent légèrement en 2016, sous l'effet de deux facteurs se compensant globalement :

- la hausse des actifs HQLA (reverse repo OAT) et des OPCVM à VL quotidienne, en vue de consolider le ratio LCR de la Caisse Régionale Charente Périgord.
- la baisse des créances mobilisables auprès de la banque centrale, en lien avec le repli des encours de prêts consentis aux collectivités publiques.

## VI. Actifs grevés de la Caisse Régionale Charente Périgord :

La notion d'actifs grevés renvoie à celle d'actif « mobilisé et utilisé pour lever de la liquidité », au sens entendu de la norme « Bilan de liquidité ».

Ils correspondent à un apport de collatéral adossé à des émissions de dettes sécurisées au niveau du Groupe Crédit Agricole par l'intermédiaire de différents véhicules de refinancement (SFH, CRH, BEI...).

A l'inverse, les actifs grevés n'incluent pas les créances :

- éligibles à des véhicules de refinancement mais non apportées en collatéral
- mobilisées dans le cadre de covered/titrisations auto-détenues
- pré-positionnées dans les pools de garantie mais non encore utilisées pour obtenir un refinancement auprès d'une banque centrale.

La mobilisation des actifs est mesurée et pilotée au niveau du Groupe Crédit Agricole.

### **Evolution en 2016 des actifs grevés de la Caisse Régionale Charente Périgord (en millions d'euros) :**

Véhicules de refinancement	31/12/2016	31/12/2015
SFH	307	294
CRH	174	169
BEI	35	34
BDCE	11	11
CDC	40	38
ESNI	71	73
FCT EVERGREEN	114	124
<b>TOTAL</b>	<b>752</b>	<b>743</b>

Les actifs grevés sont quasi-stables en 2016 en valeurs absolues.

Cependant, au regard de la forte activité crédits et de la progression des encours de prêts qui en résulte, la part relative des actifs grevés diminue.

Cela traduit la poursuite de la politique de « désencombrement » des bilans menée par le Groupe Crédit Agricole, en vue de conserver une importante marge de manœuvre pour émettre de nouvelles dettes sécurisées, notamment en situation de crise de liquidité.

## VII. Ratio LCR de la Caisse Régionale Charente Périgord :

Le « Liquidity Coverage Ratio » (« LCR ») est un ratio à 30 jours basé sur un scénario de crise globale. Un stock d'actifs liquides sert à couvrir les sorties prévisionnelles de cash dans le cadre de ce scénario sur 30 jours calendaires.

Les hypothèses du stress scénario se matérialisent par :

- une décote sur les actifs liquides ;
- une fuite des dépôts de la clientèle ;
- le non renouvellement des ressources de marché ;
- le tirage d'engagements de financement ;
- d'autres tirages, notamment liés à une dégradation de la notation financière et à un scénario de marché défavorable.

Ce ratio prend la forme suivante :  $LCR = \text{Actifs liquides} / (\text{Sorties} - \text{Entrées de trésorerie à un mois})$ .

Conformément à l'article 425 du règlement européen "Capital Requirement Regulation" (CRR1), les entrées de trésorerie sont plafonnées à hauteur de 75% des sorties de trésorerie.

Par ailleurs, les établissements ne comptent pas en double les entrées de trésorerie et les actifs liquides (cf. article 412.2).

Sur base 31 décembre 2016, le ratio de la Caisse Régionale Charente Périgord s'élève à 103,15%, et se décompose comme suit (montants en millions d'euros) :

	Encours pondérés (M€)	Encours après cap sur les réserves
<b>Réserves</b>	372	372
Total Titres de niveau 1	353	353
Total Titres de niveau 1 B	8	7,87
Total Titres de niveau 2 A après CAP L1/L2	2	1,74
Total Titres de niveau 2 B après CAP L1/L2	9	9,01
<b>Outflows</b>	-778	-778
<b>Inflows</b>	417	417
<b>Inflows exemptés du cap</b>	0	0
Sorties de trésorerie nettes après cap	360	360
<b>Déficit/Excédent de liquidité</b>	11	11
<b>Ratio LCR</b>		103,15%

## VIII. Ratio NSFR de la Caisse régionale Charente Périgord :

Le NSFR, ratio à un an, mesure le montant de ressources à long terme stables disponible pour faire face au profil des actifs.

Le ratio, qui doit être supérieur à 100% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, prend la forme suivante :

$$\text{Net Stable Funding Ratio} = \frac{\text{Refinancement stable disponible}}{\text{Refinancement stable requis}} > 100\%$$

Le « refinancement stable disponible » est constitué essentiellement des fonds propres, de la dette subordonnée, de la dette long terme (> 1an) et de dépôts des clients dans une certaine proportion.

Le « refinancement stable requis » dépend de la liquidité et de la maturité des actifs de l'entité.

A ce stade, aucune pondération n'est fournie dans la réglementation européenne concernant ces éléments, et donc seules des estimations peuvent être effectuées.

Au 31 décembre 2016, le ratio estimé de la Caisse Régionale Charente Périgord s'élève à 95%, et se décompose comme suit (montants en millions d'euros) :

<b>Refinancement stable disponible</b>	<b>6 630</b>
<b>Refinancement stable requis</b>	<b>7 002</b>
<b>Excédent/Déficit NSFR</b>	<b>-372</b>
<b>Ratio NSFR (estimé)</b>	<b>95%</b>

# Autres informations

## Délai de paiement des fournisseurs

En application de l'article de loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi « LME » et complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 codifiés dans le code de commerce :

L'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce dispose : «Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients suivant des modalités définies par décret».

L'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, dispose : «Pour l'application de l'article L.441-6-1, les sociétés publient dans le rapport de gestion mentionné à l'article L.232-1 la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.».

Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale Charente Périgord satisfait pleinement à l'ensemble de ses obligations en respectant les délais de règlement des fournisseurs.  
Sur l'année 2016, en moyenne les factures fournisseurs ont été réglées sous 27 jours.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Solde à la clôture de l'exercice des dettes à l'égard des fournisseurs (hors avoirs)	272,9	133,3

Le solde de 272,9 milliers d'euros au 31 décembre 2016 ne comporte pas de dettes échues (hors litiges en cours sur des montants non significatifs).

## Information Loi Eckert

Information relative aux comptes des clients inactifs de la Caisse Régionale Charente Périgord au 31 décembre 2016

Nombre de comptes inactifs	Solde des comptes inactifs
9 252	8 108 264 €

Information relative aux transferts de la Caisse Régionale Charente Périgord vers la Caisse des Dépôts et Consignation, réalisés sur l'exercice 2016 sur les avoirs dits en « déshérence ».

Nombre de comptes transférés à la CDC	Montant des avoirs transférés à la CDC
3 269	1 573 696 €

# Les principaux Ratios

## EVOLUTION DES RATIOS

NB : les ratios sont calculés sur base sociale et non consolidée (sauf pour le COREP)

	Base	Décembre 2016	Décembre 2015
COREP (1)	Consolidée	16,65 %	17,28 %
Coefficient d'exploitation = charges nettes/PNB	Sociale	62,94 %	59,83 %
ROA : Résultat/Actif au 31-12-N	Sociale	0,61 %	0,64 %
ROE : Résultat / Capitaux propres 1 <sup>er</sup> catégorie au 31-12-N	Sociale	5,84 %	6,19 %
LCR au 31 décembre	Sociale	103,15 %	92,09 %

(1) Le **COREP** calculé, déclaré aux instances de tutelle et présenté dans le présent document est déterminé après application de la pondération forfaitaire des risques selon l'ancienne réglementation, correspondant à un plancher d'exigences de fonds propres. Cette pondération est respectivement de 80% pour les exercices considérés.

➤ **Le COREP** : Suite au changement de réglementation (CRD4), depuis le 31 mars 2014, nous sommes passés au ratio bale 3. Ce durcissement se fera en douceur avec une période transitoire jusqu'en 2019. Au 31 décembre 2016, le ratio s'établit à 16,65 % en baisse 0,63 point sur l'année. Cette évolution est liée à l'opération de simplification du groupe réalisée au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016, avec la baisse des Fonds Propres Prudentiels de 254,5 M€ en lien avec notre souscription SACAM Mutualisation (Numérateur) et la baisse de nos emplois pondérés de 1 194 M€ avec l'arrêt du Switch CCI/CCA (dénominateur).

Avec les contraintes réglementaires qui se sont intensifiées, la Caisse régionale s'est efforcée d'accroître ses fonds propres tout en maîtrisant ses risques.

➤ **Le coefficient d'exploitation**, indicateur de notre compétitivité, s'est dégradé en 2016 et ressort à 62,94%, sous les effets conjugués de la baisse du Produit Net Bancaire (baisse des produits d'intérêts) et d'une hausse des charges de fonctionnement.

➤ **Le ROA (Return On Asset)** est le rapport du résultat net au total bilan et s'établit à 0,61% au titre de l'exercice 2016. Ce ratio baisse sur la période en raison de la progression de l'actif net de + 4,4 % (activité réalisée avec la clientèle) alors que le Résultat net de la Caisse Régionale Charente Périgord affiche une légère baisse de 0,8 %.

➤ **Le ROE (Return On Equity)** qui mesure la rentabilité des fonds propres se réduit à 5,84% pour 2016 contre 6,19% en 2015. Cette diminution provient essentiellement de l'accroissement de nos fonds propres hors résultat de 5,3% (conservation du résultat de l'année dernière) alors que le résultat de l'exercice se réduit de 0,8%.

➤ **Le LCR** : Le « Liquidity Coverage Ratio » : est un ratio à 30 jours basé sur un scénario de crise globale. Un stock d'actifs liquides sert à couvrir les sorties prévisionnelles de cash dans le cadre de ce scénario sur 30 jours calendaires. Ce ratio prend la forme suivante :  $LCR = \frac{\text{Actifs liquides}}{\text{Sorties} - \text{Entrées de trésorerie à un mois}}$ . Sur base 31 décembre 2016, le ratio de la Caisse Régionale Charente Périgord s'élève à 103,15 %.

## La diversification immobilière

Initiée en 2006 avec la création d'une structure juridique (SASU Epagnac Participations : EPA) destinée à prendre des parts majoritaires dans le capital d'Agences Immobilières, la diversification s'est accrue au cours des années suivantes pour aboutir à la création d'une holding de tête (la SASU Charente Périgord Immobilier CPI) qui porte toute l'activité de diversification immobilière, le réseau d'Agences Immobilière et de Promotion Immobilière.

Sur le plan stratégique, il a été décidé cette année de modifier la stratégie de diversification dans les métiers de l'immobilier. Cette décision se traduit par :

- La cession du réseau SQH de Charente au groupe Fontenoy Immobilier, et le rachat de deux portefeuilles de gestion sur Périgueux et Terrasson.
- La décision de ne plus lancer de nouveaux projets de promotion ou de portage immobilier (activité exercée par la Foncière Charente Périgord FCP).
- La décision de ne plus lancer de nouveaux projets de lotissements (activité exercée par la société Charente Périgord Aménagement Foncier CPAF).
- La décision de modifier la manière d'apporter du conseil à nos clients en matière d'investissement dans l'immobilier locatif neuf (activité exercée par Epagnac Patrimoine Investissement EPI)

Sur le plan juridique, CPI a décidé le 10 octobre 2016 la dissolution par anticipation sans liquidation des sociétés Epagnac Patrimoine Investissement (EPI), Charente Périgord Aménagement Foncier (CPAF), Foncière Charente Périgord (FCP) entraînant la transmission universelle du patrimoine de ses sociétés à son profit.

Au 31 décembre de cette année, le schéma est donc le suivant :

CR Charente Périgord détient 100 % de Charente Périgord Immobilier (CPI) qui détient 100 % de Epagnac Participations (EPA, activité SQH).

Sur le plan comptable, pour l'exercice 2016, SASU Charente Périgord Immobilier devrait constater un résultat déficitaire proche des -2 millions d'euros après prise en compte des provisions pour dépréciation complémentaire suivante :

- Réseau SQH : A hauteur de la provision pour dépréciation complémentaire des titres détenus de Epagnac Participations soit -1 135 milliers d'euros. La perte probable de l'exercice de la SASU EPA sera proche des -360 milliers d'euros.
- Aménagement foncier : A hauteur de la dépréciation complémentaire de -810 milliers d'euros correspondant à la révision des prix de ventes des lots restant à vendre.

Une provision complémentaire pour dépréciation des titres SASU Charente Périgord Immobilier a été constatée à hauteur de -1 805 milliers d'euros au niveau de la Caisse Régionale Charente Périgord en décembre 2016.

En termes d'activité :

- La **SASU Epagnac Participations**, organe de tête des : **Agences Immobilières – Square Habitat**.  
Le marché national de l'immobilier constate une reprise de l'activité en 2016, ce constat est également observé sur le territoire de la Caisse Régionale Charente Périgord. Globalement, l'atterrissage du Chiffre d'Affaires 2016 devrait être proche de 1 700 milliers d'euros et la perte d'activité constatée devrait être proche de -360 milliers d'euros, intégrant une moins-value de 171 milliers d'euros liée à la vente du réseau en Charente.
- **Vente de neufs** : permet de commercialiser auprès de notre clientèle bancaire des biens immobiliers neufs dans le cadre notamment de projets de défiscalisation. L'activité fut dynamique en 2016, et il sera constaté une forte augmentation du Chiffre d'Affaires. Il est attendu proche de 438 milliers d'euros (305 milliers d'euros en 2015). Par conséquent, le résultat prévisionnel de l'année devrait être bénéficiaire de 167 milliers d'euros.
- **Aménagement Foncier** : L'activité est exclusivement liée à la commercialisation des lots (terrains à bâtir) en stock. Sur l'année 2016, il devrait être constaté la vente de 27 lots pour un Chiffre d'Affaires estimé de 1 037 milliers d'euros (15 lots vendus en 2015) pour un résultat d'activité attendu à -168 milliers d'euros.
- **Promotion immobilière** : Les derniers appartements ont été vendus en 2016. Le CA de cette activité devrait être proche des 1 158 milliers d'euros, pour un résultat d'activité attendu à -60 milliers d'euros.

## Conclusion 2016 et perspectives 2017

Dans la continuité de 2015, l'année 2016 est marquée par des performances commerciales historiques. Ainsi la dynamique de conquête s'est poursuivie avec plus de 20 000 entrées en relation, plus de 1,5 milliard d'euros de crédits réalisés et plus de 45 000 nouveaux contrats d'assurance souscrits.

Dans ce contexte économique et financier morose, la Caisse Régionale Charente Périgord a su saisir les opportunités et utiliser ses atouts pour conquérir de nouveaux clients et gagner des parts de marché.

Les résultats financiers de la Caisse Régionale Charente Périgord sont, encore cette année, impactés par un contexte de taux bas défavorable tant sur le rendement des crédits que sur son portefeuille de titres. Toutefois l'accroissement du volume d'activité en a limité les effets.

En 2016, le Produit Net Bancaire affiche un repli de 0,6 %, malgré le développement de l'activité réalisée avec la clientèle, l'érosion des marges crédits et collecte et la mise en place du projet de simplification du groupe Crédit Agricole ont freiné la croissance des revenus. En parallèle, la Caisse Régionale Charente Périgord a investi pour préparer son avenir (rénovation des agences, investissements technologiques, construction du projet d'entreprise), ainsi les charges progressent de 4,5 %.

Avec un coût du risque et FRBG en baisse, le résultat net s'établit à 52,829 millions d'euros, en repli de 0,8 %. Ce niveau de résultat permet à la Caisse Régionale Charente Périgord de renforcer sa capacité financière pour exercer son métier de banquier assureur sur l'ensemble de son territoire.

L'année 2016 est une année de référence pour la Caisse Régionale Charente Périgord, tant dans sa dynamique commerciale que dans les investissements d'avenir. Le lancement du projet d'entreprise « Nous 2020 », permettra sur les prochaines années, de réaliser les ambitions commerciales et financières qui s'inscrivent dans un objectif de développement, de conquête et d'être La Banque Assurance du Territoire.

## Tableau financier des 5 derniers exercices

Principaux chiffres significatifs	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>BILAN (en milliers d'Euros)</b>					
Total du Bilan (individuel)	8 700 651	8 331 162	7 634 082	7 750 852	7 610 334
Capitaux Propres (individuel)	958 103	912 778	867 095	821 963	778 614
Total du Bilan (consolidé)	8 779 446	8 434 127	7 726 418	7 807 388	7 715 535
Capitaux Propres (consolidé)	1 228 681	1 171 274	1 098 576	1 040 479	988 568
Capital Social	96 110	96 110	96 110	96 110	96 110
(dont Certificats Coopératifs d'Associés)	39 647	39 647	39 647	39 647	39 647

<b>COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)</b>					
Produit Net Bancaire (individuel)	241 860	243 425	239 960	242 562	240 984
Résultat Brut d'Exploitation (individuel)	89 640	97 767	96 756	97 020	96 583
Impôt sur les bénéfices (individuel)	21 049	21 982	23 237	29 695	33 475
Bénéfice Net (individuel)	52 829	53 242	52 777	50 520	45 128
Produit Net Bancaire (consolidé)	244 118	254 091	246 589	244 729	219 774
Résultat Brut d'Exploitation (consolidé)	91 923	109 138	104 506	99 219	77 362
Impôt sur les bénéfices (consolidé)	25 822	31 375	27 652	29 925	30 430
Bénéfice Net (consolidé)	58 044	68 403	59 228	55 889	35 438
Intérêts aux parts sociales	1 818	1 016	1 067	1 389	1 570
Dividende aux CCA	6 478	6 478	6 478	6 219	5 441
Dividende brut par CCA (en Euros, Nominal et prime d'émission)	0,25	0,25	0,25	0,24	0,21
Intérêts par part sociale (en Euros)	0,05	0,03	0,03	0,04	0,04







# RAPPORT RSE

## Exercice 2016

## Edito

La Caisse régionale du Crédit Agricole Charente-Périgord publie son troisième rapport annuel du Pacte Coopératif et Territorial, sur la base de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Elle répond ainsi à ses engagements en matière de transparence économique, sociale et environnementale prévues par la Loi Grenelle II.

Depuis 2008, le Crédit Agricole Charente-Périgord s'est engagé dans une démarche RSE qui s'inscrit naturellement dans la déclinaison de ses valeurs mutualistes : Proximité, Responsabilité, Solidarité, relayées au quotidien par nos 810 administrateurs et nos 1 347 salariés auprès de nos 185000 sociétaires et 422000 clients.

L'engagement local incarne la force du modèle coopératif du Crédit Agricole. Le système de gouvernance démocratique « un sociétaire, une voix » offre à chacun la possibilité de s'exprimer, de s'impliquer et d'être ainsi responsable dans une dynamique solidaire au service d'une ambition : être une banque au service de son territoire et de ses générations futures.

La publication de ce rapport annuel constitue donc un moment important pour notre Caisse régionale ainsi que pour ses 67 Caisses locales :

- ◆ il affirme notre engagement à prendre en compte et à intégrer dans nos décisions et dans notre fonctionnement les impacts sociaux, économiques et environnementaux de notre activité sur notre territoire,
- ◆ il nous permet de préciser la structure de notre démarche en recensant l'ensemble des actions que nous avons progressivement mises en place pour concrétiser les différents volets du Pacte Coopératif et Territorial,
- ◆ il constitue également la poursuite d'un processus d'amélioration, d'une démarche de progrès au quotidien.

Economie, environnement, le Crédit Agricole Charente-Périgord poursuit son engagement en faveur de la responsabilité sociétale sur ses territoires.

Philippe Boujut  
Président

Laurent MARTIN  
Directeur Général

# 1. La gouvernance coopérative et mutualiste

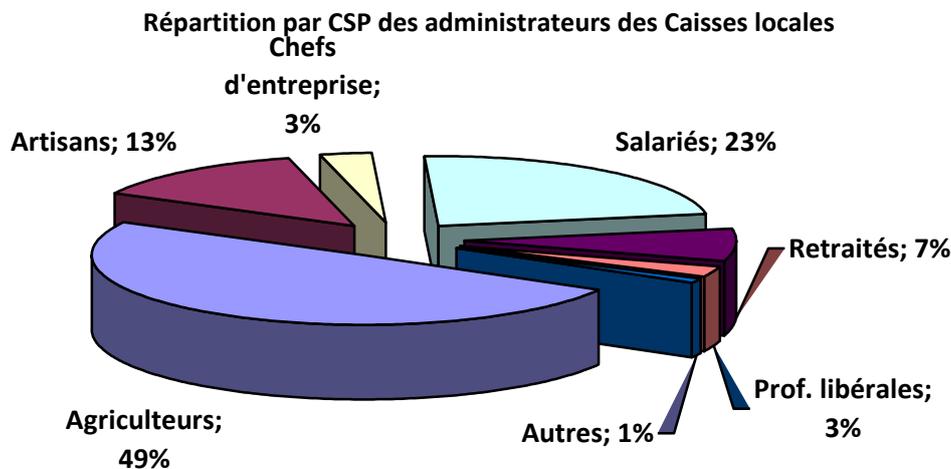
## 1.1. Composition des organes de gouvernance

Les fonctions de Présidence et Direction Générale de la Caisse régionale sont dissociées. Les administrateurs de la Caisse régionale et des Caisses locales sont élus selon le principe « un homme = une voix », pour un mandat de trois ans renouvelable, dans la

limite d'âge de 65 ans. La durée du mandat de présidence est d'un an.

### 1.1.1. Conseils d'Administration des Caisses locales

Les Caisses locales du Crédit Agricole maillent et représentent notre territoire de Charente-Périgord. Nos clients sociétaires détenant des parts sociales élisent des administrateurs, qui eux-mêmes élisent leur président de Caisse locale. Pour 2016, le taux de présence aux Assemblées Générales était de l'ordre 8%, ce qui représente près de 13000 sociétaires et clients.

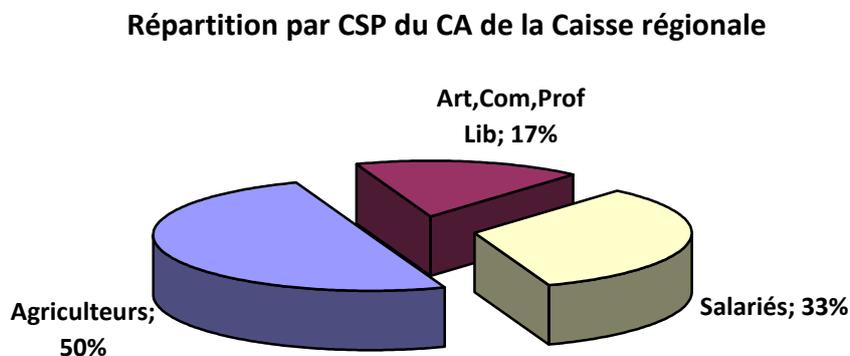


La moyenne d'âge des administrateurs de Caisse locales est de 52 ans, en baisse d'un an par rapport à 2011, 38% d'entre eux ont moins de 50 ans et 32% sont des femmes. Sur les 67 présidents 12 sont des femmes soit 18%.

Les présidents des Caisses locales élisent leurs représentants au niveau de la Caisse régionale pour une durée de 3 ans renouvelable.

### 1.1.2. Conseil d'Administration de la Caisse régionale

Il est composé de 18 représentants élus qui élisent parmi eux le président de la Caisse Régionale. Leur moyenne d'âge est de 54 ans, 22% de ces élus ont moins de 50 ans, et 39% sont des femmes. L'objectif est d'être à 40% de femmes d'ici 2019.



### 1.1.3. Comité de Direction

En 2016, il est constitué d'une femme et de sept hommes. Sa structure n'a pas évolué depuis 2011. Il est chargé de proposer au Conseil d'Administration la stratégie de la Caisse régionale, et de la mettre en œuvre.

## 1.2. Une volonté de développer et de valoriser le sociétariat.

Avec une évolution de près de 16000 souscripteurs en un an, la Caisse Régionale compte 185056 sociétaires au 31 décembre 2016, soit près de 44 % de son portefeuille clients.

Pour valoriser leur engagement, le Crédit Agricole Charente-Périgord propose des offres réservées aux seuls sociétaires :

**Les certificats Coopératifs d'Associés, le livret et la carte sociétaire.** L'épargne collectée sur les livrets est entièrement utilisée pour financer des projets de notre territoire, elle génère également un bonus mutualiste correspondant à 0,10% des sommes collectées. Ce bonus est transformé en monnaie solidaire **"tookets"** et reversé à des associations locales (64 K€ en 2016). **La carte sociétaire** qui permet notamment l'abondement d'un bonus collectif reversé à la fondation "Agir en Charente Périgord" (300 k€ en 2016)

	2015	2016
Nbre de sociétaires	168813	185056
% sociétaires /clients	40.06%	43.80%
Livrets Sociétaires	19075	21286
Encours Livrets	178800K€	198642K€
Cartes Sociétaires	90951	107288
% total cartes	40.3%	46.8%

## 1.3. Politique incluant des éléments environnementaux et sociaux

Pour accompagner sa démarche RSE, la Caisse Régionale a mis en place en 2014 un Comité "Investissement, Achat, Sécurité, Logistique et Développement Durable" se réunissant quatre fois l'an, et présidé par le Directeur

Général. Elle a aussi pérennisé un poste d'animateur Développement Durable à temps complet.

## 1.4. Taux de conservation des résultats en réserves

La Caisse Régionale, fidèle à son modèle mutualiste, conserve une majorité de ses résultats en réserves (85.92% sur l'exercice 2015, en légère progression par rapport à 2014). Ceci lui permet de conforter sa solidité et garder toute son autonomie pour répondre à la demande de crédit et ainsi financer les investissements de long terme sur son territoire.

## 2. L'excellence dans la relation avec nos clients

### 2.1. Couverture du territoire

Fort de sa relation de confiance entamée il y a plus d'un siècle avec son territoire, la Caisse Régionale Charente Périgord a installé un réseau d'accueil et de service qui maille les 85 cantons de ses deux départements, offrant ainsi à tous un réseau bancaire dense, accessible et professionnel.

Ce sont ainsi 104 agences et points de vente grand public (dont une agence 100% en ligne), 1 banque privée, 1 banque d'affaire et d'expertise sociale, 5 agences entreprises, 2 plateformes téléphoniques, 2 espaces "habitat Conseil" qui couvrent le territoire de Charente et de Dordogne.

Implantations	Nombre		Pour 10 000 hab.	
	2015	2016	2015	2016
Points de vente	103	104	1,57	1.59
DAB /GAB	163	157	2,47	2.41
Points Verts*	217	251	3,28	3.85

\* « Un point vert est un service de retrait offert par Crédit Agricole Charente- Périgord à ses clients. Ceux-ci peuvent retirer de l'argent auprès de commerces de proximité affiliés « services point vert », pour un montant de 20 à 100 € par jour. »

## 2.2. Risques en matière de corruption

Le dispositif de lutte anti-blanchiment s'appuie sur des outils de suivi, de contrôle, de formation des collaborateurs et de déclaration des anomalies aux autorités de tutelle. Le taux de participation aux formations lutte anti-blanchiment était 94.4% en 2015 il est de 99.4% en 2016.

La Caisse régionale dispose d'une charte de déontologie reprenant tous les principes de transparence, primauté et loyauté. Elle a rédigé également une politique de gestion des conflits d'intérêts. Elle a traité 126 alertes « abus de marché » en 2016, en sensible diminution par rapport à 2015 (227 alertes), elle n'a réalisé que 2 déclaration de soupçon à l'AMF.

Un outil de profilage, NORKOM, permet de déceler les opérations atypiques des clients et de demander plus de détails à l'agence. S'il n'y a pas de levée de soupçons, la caisse effectue une déclaration auprès de Tracfin.

	2015	2016
Alertes NORKOM	1850*	1910
Déclarations Tracfin	34	59

## 2.3. Accroître la compréhension financière par type de client

### 2.3.1. Segmentation de la clientèle

La Caisse Régionale a une approche client basée sur la personnalisation, qui vise à ne lui proposer que les produits et services susceptibles de correspondre à ses besoins. Cette approche personnalisée du client se traduit par une analyse au niveau de la caisse régionale, de l'agence et du conseiller en fonction de critères liés aux produits et services pour être au plus près des besoins des clients.

### 2.3.2. Spécialisation des équipes commerciales

La spécialisation de nos équipes commerciales est réalisée par filière (particuliers, agriculteurs, professionnels, seniors, tourisme..). Elle se traduit aussi par la montée

en compétences et par la formation des spécialistes métiers (ex : responsables assurances professionnelles).

### 2.3.3. Pratiques dans la diffusion des tarifaires

Les tarifs sont réactualisés sur la base de préconisations nationales et d'une étude du marché local. Ils sont communiqués via l'affichage obligatoire, avec les relevés de comptes clients, ainsi que sur un support d'information expliquant la raison de l'évolution de ceux-ci. Ils sont également disponibles sur notre portail internet.

## 2.4. Concevoir et vendre des services et produits justes

La Caisse régionale a la volonté de proposer des produits et services les plus justes possibles, c'est-à-dire des produits adaptés, fiables, et traçables, avec comme principe la prise en compte de la primauté du besoin client.

### 2.4.1. Pratiques de vente

La commercialisation des produits s'appuie sur une démarche commerciale dont l'objectif est d'apporter une réponse adaptée et personnalisée, à partir de la bonne connaissance de nos clients et de l'identification précise de leurs besoins. Nos conseillers n'ont aucune incitation à vendre un produit plutôt qu'un autre.

### 2.4.2. Dispositif Nouvelle Activité et Produit (NAP)

A chaque mise en marché d'un produit ou service, une fiche rappelant les procédures ainsi que différents outils de sensibilisation (connaissance du produit et ciblage adapté des clients) à destination des commerciaux est créée par les équipes et validée par la conformité.

En 2016, 51 nouveaux produits et services ont ainsi été validés par la Caisse Régionale selon cette procédure.

### 2.4.3. Dispositif Marchés d'Instruments Financiers (MIF)

Le dispositif MIF consiste en l'évaluation à travers un questionnaire, du niveau de

connaissance et d'expérience du client sur les marchés financiers et à un contrôle relatif au respect des obligations professionnelles. Ce contrôle du dispositif MIF est effectué sur trois niveaux : le premier degré en agence, le deuxième degré par la direction bancaire et enfin par la conformité.

	2014	2016
<b>Taux de conformité des ordres signés</b>	73%	76.2%

#### 2.4.4. Traitement des réclamations

La Caisse Régionale a mis en place une procédure spécifique pour prendre immédiatement en charge les questions, les réclamations et les demandes. Elle s'engage sur une date de réponse par écrit.

L'engagement porte sur la fourniture d'un délai (accusé de réception de l'outil de gestion des réclamations) et le respect de ce délai. Le non-respect de ses engagements génère le paiement d'un dédommagement de 50€. En 2016, 19 clients ont été dédommagés pour un montant global de 950 €.

	2015	2016
<b>Total réclamations traitées</b>	9930	10670
<b>Dont réclamations pour défaut de conseil</b>	12	14

#### 2.5. Satisfaire nos clients

« La Caisse régionale accorde une grande attention à la satisfaction clients et à la qualité des services qu'elle leur délivre.

Elle a souhaité mettre en place un nouveau dispositif, l'objectif étant de renforcer l'écoute, l'interactivité avec les clients et de mesurer régulièrement leur satisfaction.

La recommandation, à travers l'Indice de Recommandation Client (IRC), a été retenue. Il est basé en partie sur l'analyse des verbatim et des questions de satisfaction sur divers thèmes.

3 Types d'IRC :

**L'IRC stratégique** (enquête réalisée par l'intermédiaire de CA S.A. l'IRC était de - 7 en 2015, il reste à - 7 en 2016), il permet d'avoir une vision globale de la CR, de se « benchmarker » avec les autres Caisses Régionales et les concurrents.

**L'IRC agence** permet d'avoir un indicateur par agence principale.

**L'IRC évènement** qui permet d'avoir un indicateur suite à un évènement (entrée en relation, suite à une réclamation, etc.), c'est un outil d'amélioration des processus. »

Au total :

- 12 enquêtes clients avec 79801 questionnaires envoyés et 10207 réponses.
- 15 enquêtes internes avec 3482 questionnaires envoyés et 2071 réponses.

### 3. Le développement économique de nos territoires et l'environnement

#### 3.1. Développement économique de nos territoires

La Caisse régionale accompagne depuis toujours le développement de sa région. Elle est le partenaire principal dans la réalisation des projets des acteurs de son territoire.

Part de marché crédit	10/2015	10/2016
Habitat	38.02%	40.14%
Equipement	50.61%	50.38%
Agriculture	70.95%	71.75%
Professionnel	34.81%	37.67%
Entreprise	23.12%	22.44%

L'engagement de la Caisse régionale en faveur de son territoire se retrouve également à travers le montant des impôts locaux (CVAE, CFE, Taxe foncière)

	2015	2016 (estimation)
<b>Impôts locaux</b>	3 340 K€	3 475 K€

Sensible aux grands enjeux de demain, elle propose des financements adaptés pour accompagner les projets liés à la performance énergétique sur son territoire.

La Caisse régionale forme des spécialistes pour accompagner les conseillers du réseau sur des projets relevant du domaine des énergies renouvelables - photovoltaïque, méthanisation, biomasse -. Elle a ainsi la volonté d'étudier tous les projets dont elle a connaissance.

<b>Financement projets habitats</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Eco prêt à taux zéro	3 942 K€	4 083 K€
Prêt économie d'énergie	1 473 K€	988 K€
Prêt à taux zéro + Micro-crédit région énergie verte	9 428 K€ 165 K€	34 305 K€ 171K€
<b>Total financement habitat</b>	<b>692017 K€</b>	<b>781021K€</b>
<b>Financements projets spécialisés</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Energie renouvelable</b>	<b>2 899 K€</b>	<b>5 577K€</b>

### 3.2. Impact économique de l'entreprise sur le territoire

La politique de répartition de la Caisse Régionale reste la même, notamment en ce qui concerne la reconnaissance de ses sociétaires, par la rémunération des parts sociales et des Certificats Coopératifs Associés et la reconnaissance de ses salariés, par l'intéressement et la participation.

<b>Base sociale en M€</b>	<b>2015</b>	<b>% du PNB</b>	<b>2016</b>	<b>% du PNB</b>
Produit Net Bancaire	243	100	242	100
Résultat Net	53,2	22	52.8	22
Rémunération parts sociales et CCA*	7.50	3.04		
Intéressement et participation	7,69	3.13	7.49	3.10

\*donnée disponible après l'AG CR du 28 mars 2017

### 3.3. Notre engagement environnemental

La question environnementale est pleinement intégrée dans la politique de la Caisse régionale. A cette fin, elle mène une réflexion continue en faveur de la diminution de son impact environnemental. Cette volonté s'est traduite par la réalisation dès 2007 de son premier Bilan Carbone suivi d'un deuxième en 2011. Un nouveau Bilan Carbone a été réalisé en 2016 sur l'exercice 2015.

#### 3.3.1. Gestion des GES

L'ensemble des actions concrètes entreprises par la Caisse régionale a ainsi permis une réduction de 13,3 % de son empreinte Gaz à Effet de Serre (GES) pour la période 2007/2015.

En 2015, les émissions totales directes ou indirectes de la Caisse régionale ont été de **9450** tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, contre 10900 tonnes en 2007.

La Caisse Régionale, consciente de sa responsabilité, a mis en place un ensemble d'actions, notamment l'équipement de 11 salles pour la visioconférence, l'évolution de son parc de véhicules professionnels (en choisissant des véhicules moins émissifs), l'incitation au co-voiturage, l'équipement de ses deux sites en chaudières à bois, l'installation d'un éclairage autonome sur les parkings de ces deux sites, à base de panneaux photovoltaïques et de mini-éoliennes. Son objectif est de réduire son empreinte carbone selon le scénario "facteur 4" à horizon 2050. Un plan d'action sur la période 2017/2019 portant sur les domaines de l'énergie, des déplacements et des achats a ainsi été validé est en cours de préparation. L'ambition de CACP est d'avoir réduit pour 2020 ses émissions de GES de 2880 tonnes soit 30%. En 2015, des chaudières bois ont été installées dans 5 agences et un audit énergétique a été fait sur le parc immobilier et sur le parc automobiles de la Caisse Régionale.

#### Mesure CO<sup>2</sup> de nos financements :

"Le Groupe Crédit Agricole a mis en place une méthode d'estimation des émissions de GES dans le cadre de l'activité de sa banque

de financement à l'international. Cette méthode « open source » est reconnue par l'Ademe et présentée dans son guide sur les méthodologies de calcul des émissions de CO2. Cette méthodologie « Top/Down » n'est cependant pas assez fine pour appréhender le poids carbone des financements du secteur des entreprises dans la banque de détail. Un groupe de travail constitué de CACIB/Crédit Agricole SA et 6 Caisses régionales dont CACP, a été constitué en novembre 2016 avec pour objectif de faire évoluer la méthode en fixant des hypothèses tenant compte des données disponibles dans les Caisses régionales. Ce travail en lien avec des experts externes devrait aboutir avant la fin d'année 2017 afin que toutes les Caisses régionales disposent d'une méthode unique et fiable pour rendre compte du poids carbone dans leur financement en accord à l'article 173".

### 3.3.2. Une gestion attentive des déchets (papier, consommables, cartes)

La Caisse Régionale a mis en place un système de tri sélectif de ses déchets pour les recycler et les valoriser. Ce sont ainsi 91 tonnes de papier, 1102 Kg de consommables et 747 Kg de déchets électroniques qui ont été recyclés en 2016. Elle est également associée à la démarche "carte environnement" lancée en 2014 au sein du Groupe Crédit Agricole. La fabrication de 100% de cartes bancaires sur un support végétal est l'objectif du groupe. Le process de traitement de la matière recyclée permet de récupérer et valoriser la partie des métaux rares de la puce électronique. A CACP, à fin 2016, 27% des cartes commandées sont sur support végétal et plus de 44000 cartes (232 kg) ont été récupérées et recyclées.

. Cet effort également traduit par une baisse de notre consommation de papier pour l'édition de plus de 12 % entre 2015 et 2016 (de 166 à 146kg /ETP).

La base de la taxe Eco-Folio est ainsi passée de 148,61 à 123.49 Tonnes entre 2013 et 2015.

### 3.3.3. Maitrise de notre consommation énergétique

Grâce aux actions entreprises par la Caisse régionale et à une prise de conscience

individuelle, la consommation globale reste maîtrisée.

<b>Consommation En kWh/ETP</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Evolution En %</b>
Electricité	5282	4997	-5.40
Fioul	943	613	-34.99
gaz	2054	1680	-18.21
bois	1637	1467	-10.38
<b>total</b>	<b>9916</b>	<b>8757</b>	<b>-11.69</b>
<b>Emissions GES liées aux consommations En kg CO2/ETP</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Evolution En %</b>
Electricité	433	410	
Fioul	305	199	
gaz	450	368	
bois	23	45	
<b>total</b>	<b>1211</b>	<b>1022</b>	<b>-17.55</b>
<b>Consommation en m3</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Evolution En %</b>
<b>eau</b>	<b>13353</b>	<b>16216</b>	<b>+21%</b>

Les différentes actions mises en place tendent à stabiliser le volume des déplacements

<b>kms "l'activité" pro"</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Evol En %</b>
Véh service	1048743	1115252	+6.3
Véh perso	1579387	1814555	+14.8
Formation	307163	147232	-50.1
Mandat soc.	155580	125301	-19.5
<b>Total dep</b>	<b>3090873</b>	<b>3202340</b>	<b>+3.6</b>
Train	574711	575946	+0.2

<b>Impact CO<sup>2</sup> des déplacements prof. (en T CO2)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Evol En %</b>
dep pro	780.26	808.40	+3.6
Train	3,11	3,12	+0.2
<b>total</b>	<b>783.37</b>	<b>811.52</b>	<b>+ 3.6</b>

Concernant les salariés, il est mis à leur disposition un ensemble de moyens et

d'actions pour la protection de l'environnement :

- Site intranet Développement Durable.
- Containers de récupération des piles et papier
- Boîtes de récupération des stylos usagers et autres instruments d'écriture.
- Enquête en 2014 sur les habitudes de transport auprès de l'ensemble des salariés pour réaliser un état des lieux, connaître les attentes et trouver des solutions pour limiter les émissions de GES liés aux déplacements (près de 1000 salariés ont répondu).
- Plan de formation Eco-Conduite pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. (331 collaborateurs sont formés à fin 2015).

### 3.4. Acheter de manière responsable

Fidèle à sa relation avec son territoire, la Caisse régionale fait appel en priorité à des fournisseurs locaux à qui il est demandé leur bilan carbone. Pour le papier, le critère de choix demeure la performance GES par KG sur la base du "Paper profile" le moins élevé en matière de CO<sup>2</sup> et non sur la notion de % recyclé, permettant une réduction de 71% des émissions de CO<sup>2</sup> par tonne de papier acheté. Pour les autres domaines le critère de matière recyclable est pris en compte dans les choix opérés. La sous-traitance se fait très majoritairement avec des entités de groupe Crédit Agricole.

## 4. Nos pratiques RH et sociales

### 4.1. Emploi

#### 4.1.1. Répartition des effectifs

Parmi les tous premiers employeurs sur son territoire, la Caisse Régionale recrute de façon pérenne et compte donc à fin 2016 près 95% de CDI dans ses effectifs. Nos collaborateurs résident en très grande majorité en Charente et Dordogne, et sont employés à plus de 61% dans le réseau, affirmant ainsi notre volonté d'être leader de la banque universelle de proximité.

Effectifs total au 31/12*	2015		2016	
Classe 1	58	4%	42	3%
Classe 2	957	70%	950	71%
Classe 3	345	26%	355	26%
<b>Total</b>	<b>1360</b>		<b>1347</b>	
<b>Dont CDI</b>	<b>1274</b>	<b>94%</b>	<b>1276</b>	<b>95%</b>

\* Effectif total (CDI, CDD, Alternants contrats suspendus).

Effectifs Homme Femme	2015		2016	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Classe 1	36	22	22	20
Classe 2	309	648	313	637
Classe 3	192	153	200	155
<b>Total</b>	<b>537</b>	<b>823</b>	<b>535</b>	<b>812</b>

Taux de femme employées*	2015	2016
	Classe 1	37.93%
Classe 2	67.71%	67.05%
Classe 3	44,35%	43.66%
<b>Total</b>	<b>61%</b>	<b>60%</b>

\*(CDI, CDD, Alternants).

Répartition géographique de l'effectif total au 31/12	2015	2016
Siège	40%	39%
<b>Réseau</b>	<b>60%</b>	<b>61%</b>

	2015	2016
<b>Nombre d'embauches CDI</b>	100	82
<b>Sorties CDI</b>	76	80

Les sorties d'effectifs sont majoritairement dues aux départs en retraite, 40 pour 2016. Il y a eu également 7 démissions, 7 licenciements, 5 fins de période d'essai, 7 ruptures conventionnelles, 13 mutations et 1 décès.

L'âge moyen du total de l'effectif de Crédit Agricole Charente-Périgord reste proche de 41 ans sur les trois derniers exercices

Répartition par tranche d'âge de l'effectif CDI	2015	2016
Moins de 30 ans	18.8%	17.9%
De 30 à 49 ans	51.1%	53.6%
Plus de 50 ans	30.1%	28.5%

#### 4.1.2. Rémunérations

En 2016, la rémunération brute moyenne varie entre 2216€ et 3538€ en fonction du niveau de poste.

Salaire moyen (€)	2015		2016	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Classe 1	2010	2098	2216	2328
Classe 2	2127	2128	2325	2335
<b>Classe 3</b>	3200	2973	3538	3273

31% des collaborateurs ont bénéficié d'une revalorisation salariale individuelle en 2016, et 85 ont bénéficié d'une promotion.

Evolution salaire moyen	2015	2016*
Classe 1	+1.39%	+9.73%
Classe 2	+0.06%	+9.59%
Classe 3	+0.24%	+10.34%

\* Rétribution globale (transfert dans le salaire d'une partie de la rémunération extra conventionnelle).

## 4.2. Organisation du travail

### 4.2.1. Temps de travail

Les modalités du temps de travail dans l'entreprise sont établies dans le cadre de l'accord de la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole.

Concernant le travail à temps partiel, au 31 12 2016, 135 salariés (dont 129 femmes) bénéficient d'une activité à temps partiel dans le cadre d'un accord d'entreprise. Ils étaient 136 (dont 130 femmes) en 2015.

### 4.2.2. Absentéisme

Le nombre de jours total d'absences (incluant uniquement les absences pour maladie et accidents du travail/trajet) s'établit à 15246 en 2016 il était de 19945 en 2015 (soit, 12 jours par ETP en moyenne pour 2015 contre 15 jours par ETP en 2015).

Absentéisme*	2015	2016*
Taux d'abs. Maladie et accident		3.6%

\* cf détail dans la note méthodologique en fin de rapport. \*Suite à un changement de méthode, la CR a préféré publier à partir de cette année un taux d'absence maladie et accident seulement. Les évolutions seront étudiées à partir de 2017, en utilisant 2016 comme année de référence

## 4.3. Relations sociales

Le dynamisme du dialogue social contribue à la performance globale et durable de la Caisse régionale.

A l'occasion de l'enquête de satisfaction des salariés réalisée régulièrement, 66% des collaborateurs répondent qu'il existe un bon dialogue social dans l'entreprise.

La politique sociale de la Caisse régionale s'est structurée, en 2016, autour de la signature de plusieurs accords qui démontrent ce dynamisme ainsi que le sens de l'innovation des partenaires sociaux :

- **L'emploi des salariés handicapés.** Il s'agit du premier accord signé dans ce domaine au sein de la Caisse régionale ; cet accord est dans la droite ligne des initiatives et actions engagées depuis plusieurs années : il met notamment l'accent sur la qualité de l'intégration des salariés handicapés recrutés au sein de l'entreprise, la poursuite et l'enrichissement de l'accompagnement pour favoriser le maintien dans l'emploi (aménagement de postes) et sur les actions de sensibilisation et de communication internes à engager en faveur du handicap et de la diversité.

- **les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et pour l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession / la politique de lutte contre les discriminations**

CACP a signé en avril 2014 avec l'ensemble des partenaires sociaux, un accord triennal relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Cet accord avait notamment pour objectif de favoriser la mixité dans l'entreprise à travers les recrutements, dans les emplois sous représentés par l'un ou l'autre sexe, de favoriser le juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de promouvoir l'égalité dans les carrières et en matière salariale.

En 2017, cet accord sera renégocié en intégrant également un volet portant sur la lutte contre toute forme de discrimination.

- **Le Chèque Emploi Service (CESU).** Ce nouvel accord prend en compte les innovations en matière de handicap et en complément de la reconduction des dispositifs CESU déjà pratiqués, il crée un « CESU handicap » financé à 100% par la Caisse régionale à hauteur de 300€ par an et par salarié concerné.

- **Le Compte Epargne Temps.** Là aussi, une nouveauté de nature à favoriser la solidarité dans l'entreprise : la faculté de partager des jours de congés au bénéfice de collègues dont le conjoint ou l'ascendant est malade ou

victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants.

- **Le Contrat de génération :** Dernier accord signé en 2016, la cohabitation des générations est favorisée par la mise en œuvre notamment d'un parcours d'intégration performant pour les nouveaux embauchés et d'un accompagnement de la seconde partie de carrière jusqu'au départ à la retraite de nature à assurer à tous une carrière épanouissante au sein de la Caisse régionale.

En 2016, les instances représentatives du personnel ont aussi été associées aux grands projets portés par la Caisse régionale qu'ils s'agissent des réformes de l'organisation de différents services du siège, des transformations en lien avec le digital ou des projets stratégiques avec une concertation organisée en fin d'année sur le projet d'entreprise 2017-2018-2019.

#### 4.4. Santé et sécurité

Le taux d'absentéisme pour accident du travail est particulièrement bas et stable, il s'établit à 0,27% pour l'exercice 2016. Les principaux risques identifiés au sein de la Caisse régionale concernent le risque routier (10 déclarations) et les risques psychosociaux (7 déclarations). Plusieurs actions ont été réalisées notamment vers les gros rouleurs avec l'aide d'une l'association CAPSECUR (25 collaborateurs formés en 2016 sur la base du volontariat).

	2015	2016*
Taux de fréquence des accidents de travail*		6.75
Taux de gravité des accidents de travail*		0.39

\* cf détail dans la note méthodologique en fin de rapport.\* suite à un changement de méthode, la CR a préféré publier à partir de cette année un taux d'absence maladie et accident seulement. Les évolutions seront étudiées à partir de 2017, en utilisant 2016 comme année de référence.

## 4.5. Développement des Compétences :

En 2016, le service DDC est né de la fusion des services Formation et Ecole des Métiers. La volonté de l'entreprise est d'accélérer la montée en compétences des collaborateurs et de consolider les expertises en développant des outils de formation modernes, ouverts, interactifs, favorisant la formation et l'auto formation. Ce sont 743 modules de formation qui sont aujourd'hui mis à la disposition de l'ensemble des salariés.

Les deux parcours métiers créés en 2015 ont été complétés par 4 autres métiers du réseau (hors managers). 35% des agents ayant des quizz à disposition ont déjà réalisés au moins un quizz.

En 2017, des parcours orientés vers des domaines d'expertises vont être créés.

Le plan de formation ambitieux 2017 prévoit en moyenne 10 jours de formation par salarié soit 13000 jours annuels. Le plan est axé sur la professionnalisation des métiers d'expertise des réseaux et la montée en puissance des socles de compétences pour l'ensemble de l'entreprise.

Formation*	(prév) 2015	(prév) 2016
% comptable de la masse salariale dédiée à la formation	7%	6.18%
Nbre heures planifiées	45917	36492

\* cf détail dans la note méthodologique en fin de rapport

Un parcours de formation et d'accompagnement est également proposé à tous les élus de la Caisse Régionale. De même, un plan de formation et de sensibilisation comportant une douzaine de modules est proposé aux élus de Caisse locale.

## 4.6. Egalité de traitement

La Caisse Régionale de Charente Périgord favorise la diversité dans sa politique de recrutement, et notamment l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés par le biais de la mise en œuvre d'un troisième accord national sur l'emploi

des travailleurs handicapés dans les Caisses Régionales et la mission de l'association nationale « Handicap et emploi au Crédit Agricole » rattachée à la DRH de la FNCA qui a pour objet d'assurer l'animation et le financement de l'ensemble des actions en faveur de l'emploi des salariés handicapés, engagés aux plan local et national.

Un accord d'entreprise en faveur des personnes en situations de handicap a également été signé le 26 octobre 2016 qui marque la volonté de réaffirmer son engagement en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés et plus généralement de la diversité au sein de l'entreprise.

L'emploi des personnes handicapées passe par 4 grands domaines : le recrutement, l'intégration, le maintien dans l'emploi et la sensibilisation au handicap.

Un référent Handicap rattaché à la DRH est missionné à hauteur de 50 % pour assurer le suivi des salariés handicapés au sein de la Caisse Régionale. Il assure la promotion et promeut les actions en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés auprès de l'ensemble des acteurs internes et externes, il assure, enfin, un suivi des dispositions du présent accord sur les 4 grands domaines et le suivi des ressources financières allouées.

	2015	2016 (prev)
<b>Taux de salariés handicapés*</b>	5,49%	6,00%

\* cf détail dans la note méthodologique en fin de rapport

En 2016, 66 salariés en CDI (dont 1 recruté en 2016) sont reconnus en situation de handicap, 3 CDD en situation de handicap ont été recrutés.

16 salariés ont pu bénéficier d'un aménagement de leur poste de travail.

La Caisse régionale Charente Périgord fait également appel aux entreprises adaptées pour l'entretien de ses espaces verts, la destruction des archives, l'achat de fournitures ou la réalisation et l'impression d'une plaquette de sensibilisation à destinations des salariés.

Ce sont ainsi pour 2016, 14 entreprises adaptées qui ont été sollicitées pour un CA de 97.955 €.

## 5. Notre responsabilité sociétale sur les territoires

Banque coopérative aux multiples facettes, la Caisse régionale est un acteur socialement engagé auprès de ses salariés, de ses sociétaires, de ses clients et de son territoire.

### 5.1. Ancrage sur le territoire

#### 5.1.1. Engagement mutualiste pour le territoire

L'engagement mutualiste de la Caisse régionale se manifeste par le biais de trois dispositifs principaux portés par les 67 Caisses Locales.

5.1.1.1. Le "coup de pouce" de la Caisse Locale.

Pour soutenir la création d'activité ou d'emplois, les Caisses Locale bénéficient de "prêts pour le développement du territoire" dont l'octroi est réservé, sur proposition du conseil de la Caisse Locale, aux entrepreneurs sociétaires sous forme d'accompagnements complémentaire au projet financé. Ainsi, à fin novembre 2016, **76 projets** ont été accompagnés pour un montant de **512300 €**. (37 projets pour 148500€ en 2015).

5.1.1.2. Fondation « AGIR en Charente-Périgord »

La Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole « AGIR en Charente-Périgord » a pour but de favoriser des projets d'intérêts collectifs durables au profit du développement de sa région dans les domaines éducatif, socioculturel, socio-économique, sportif, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, de l'environnement naturel, de la langue et des connaissances scientifiques.

Ainsi, en soutenant 66 projets d'intérêt collectif et durable en 2016 pour un montant proche de 280000 euros, la Caisse régionale confirme son attachement à ses valeurs et à son territoire.

5.1.1.2. BADIM

Dans le cadre de sa politique volontariste de développement mutualiste, la Caisse régionale s'est dotée d'un outil financier, le Budget d'Accompagnement Des Initiatives Mutualistes, destiné à encourager les initiatives mutualistes portées par les Caisses locales, et à accompagner et mettre en valeur leurs actions innovantes sur le territoire.

Ce sont ainsi plus de 360 projets et initiatives qui ont été aidés en 2016.

	2015	2016 (prev)
Nbre Dossiers fondation AGIR	67	66
Montants	257830€	280306€
Nbre Dossiers BADIM	122	275*
Montants	99735€	118146€

\* augmentation due à la décentralisation des budgets et à la simplification des procédures.

#### 5.1.2. Dispositif « Passerelle »

Ce dispositif a pour objectif de venir en soutien aux clients fragilisés par un accident de la vie et de tout mettre en œuvre pour les aider à retrouver une situation correcte via l'accompagnement, le conseil, et la mise en place de solutions financières adaptées.

Le dispositif est composé de deux agences « Points Passerelle » et d'une « Association Passerelle », composée d'anciens salariés de la Caisse régionale, et d'administrateurs de Caisse locale.

Le requérant Passerelle est accompagné par un conseiller spécialisé et s'il le souhaite par un bénévole de l'association.

Le conseiller, dans sa mission d'écoute et de diagnostic, travaille en lien avec les organismes sociaux et des partenaires conventionnés comme EDF, GDF-Suez, ou encore l'UDAF.

<i>Requérants "Passerelle" depuis 2010</i>	<i>2015</i>	<b>2016</b>
Total des entrées	1453	1727
Situations régularisées	820	978
Taux de succès	56.4%	56.6%
<b>Projets microcrédits annuels</b>	45	55

### 5.1.3. Partenariats formation

La Caisse régionale a pour objectif de nouer des partenariats avec des institutions de formation installées au plus proche de son

territoire. Elle accompagne ainsi en 2016, 5 apprentis et 6 alternants.

#### *Partenariats formation*

Fondation Poitiers Université

CCI Charente

Sup de Co La Rochelle

CFPB de Bordeaux

CFPB de Limoges

TALIS Web Bergerac

TALIS EPSECO Périgueux

## 6. Note méthodologique :

Le présent reporting RSE porte pour sa plus grande partie sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016. Le périmètre des données prises en compte porte sur la Caisse régionale et les Caisses locales.

La filiale Square Habitat n'a pas été intégrée pour cet exercice à ce périmètre, elle ne représente au 31 12 2016 que 3,2% des effectifs de l'entreprise.

Les indicateurs ci-dessous non encore disponibles pour l'exercice 2016 sont donnés sur l'exercice 2015.

- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail

L'indicateur 2016 concernant la formation reflète l'effort de formation de CACP, c'est-à-dire les formations planifiées et financées par la Caisse Régionale.

L'indicateur concernant les salariés handicapés est donné à titre prévisionnel au regard des dates de récupération des éléments chiffrés.

### Précisions sur les indicateurs RH.

Les **types de contrats** pris en compte sont les suivants :

CDI, CDD, alternants, contrats suspendus.

Les **types d'absence** pris en compte sont les suivants :

Maladies, maladies professionnelles, les accidents du travail et les longues maladies. Il n'y a pas d'existence de durée au-delà de laquelle les absences ne sont plus comptabilisées.

Le mode de calcul sur le **taux d'absentéisme** est le suivant :

Nb de jours d'absences / nb de jours théoriques travaillé\*ETP moyen.

Le mode de calcul du **taux d'absentéisme pour d'accident** du travail est le suivant :

Nb de jours d'absences pour accident du travail / nb de jours théoriques travaillé\*ETP moyen.

Le mode de calcul du **taux fréquence** des accidents du travail est le suivant :

Nbre accidents du travail x 1000000 / nbre de jours théoriques travaillés\*7 heures\*ETP MOYEN

Le mode de calcul du **taux de gravité** des accidents du travail est le suivant :

Nbre de jours d'arrêts pour accident du travail x 1000 / nbre de jours théoriques travaillés\*7 heures\*ETP MOYEN

Le mode de calcul du **taux de salariés handicapés** :

Il est issu du taux d'emploi direct et indirect avec les unités bénéficiaires des collaborateurs reconnus en situation de handicap et des entreprises adaptées que nous sollicitons. Il s'agit du taux déclaré pour la DOETH.

Concernant la formation, sont pris en compte les contrats CDD et CDI. Toutes les formations sont intégrées quelle que soit leur durée. Pour le E Learning, est pris en compte la durée de connexion.

### Précisions sur les indicateurs environnementaux.

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre associés aux consommations d'énergie est issu de la base carbone de l'ADEME (<http://www.basecarbone.fr/fr/basecarbone/donnees-consulter/choix-categorie/idRegle/1>)

- Electricité : 82g CO<sub>2</sub> / kWh (Electricité 2014 mix moyen consommation)

- Gaz naturel: 219g CO<sub>2</sub> /kWh (PCS)

- Fioul: 324g CO<sub>2</sub>/kWh (PCI)

- Granulés bois: 0.0304 kgCO<sub>2</sub>/kWh PCI

- véhicule particulier motorisation gazole (moyenne) 251g CO<sub>2</sub>/km

- véhicule particulier motorisation essence (moyenne) 259g CO<sub>2</sub>/km

(La moyenne prise pour les kms est de 82% gazole et 18% essence " Enquête déplacement 2014")

### Glossaire :

**Caisse locale (CL)** : société coopérative qui regroupe l'ensemble des sociétaires du Crédit Agricole sur son territoire

**EnR** : Energies Renouvelables

**Part sociale** : Titre représentatif d'une partie du capital social d'une Caisse locale

**Point Vert** : service de proximité permettant d'effectuer un retrait directement chez un commerçant grâce à sa carte bancaire

**Sociétaire** : client qui détient une part de capital social de sa Caisse locale lui donnant un droit de vote.

**Tookets** : monnaie solidaire destinée à aider les associations clientes de notre territoire.

100 tookets = 1 €

**Classe 1** : Agent application

**Classe 2** : Technicien

**Classe 3** : Cadre

**ETP** : équivalent temps plein

**table de correspondances : Tableau d'utilité territoriale, Grenelle 2 et GRI**

Dans le tableau suivant, les indicateurs introduits par le Pacte Coopératif et Territorial sont signalés par un ⊕.

Indicateur d'utilité territoriale	GRI	Grenelle 2	Référence
<b>La gouvernance coopérative et mutualiste</b>			
Composition des organes de gouvernance	LA13	1a1	Page 4
Pourcentage de sociétaires dans le portefeuille client	-	-	Page 5
Taux de présence	-	-	Page 4
Politique incluant des éléments environnementaux et sociaux	FS1	3b1	Page 5
⊕ Dispositifs de reconnaissance et de valorisation des clients sociétaires	-	-	Page 5
⊕ Nombre et pourcentage de cartes et livrets sociétaires	-	-	Page 5
⊕ Taux de conservation des résultats en réserves	EC1 (	-	Page 3
<b>L'excellence dans la relation avec nos clients</b>			
Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption	SO3	3d1	Page 6
Pratiques relatives à la satisfaction client	PR5	3d2	Page 6
Politiques sur la conception et la vente équitable de produits et de services financiers	FS15	3d2	Page 4
Pourcentage et nombre total de domaines d'activité stratégique soumis à des analyses de risques en matière de corruption	SO2	3d1	Page 7
Achats responsables	HR2 (*)	3c1	Page 9
Intégration des parties prenantes dans la réflexion RSE	FS5 (*)	3b1	Page 5
Initiatives pour améliorer la compréhension des notions financières	FS16	3d2	Page 4
Processus pour contrôler les exigences environnementales et sociales incombant aux clients	FS3	3d2	(**)
⊕ La banque au service de tous : des plus modestes au plus fortunés	-	-	Page 13
⊕ Les engagements relationnels	-	-	Page 7
<b>Les pratiques dans les domaines des RH et sociales</b>			
Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	LA1	1a1	Page 10
Turnover du personnel	LA2	1a2	Page 10
Taux d'absentéisme	LA7	1b1	Page 10
Accidents du travail	LA7	1d3	Page 12
Nombre moyen d'heures de formation	LA10	1e2	Page 12
Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie	LA11	1e1	Page 12
Evaluation et évolution de carrière	LA12	1a3	Page 11
Répartition des employés par sexe, tranche d'âge	LA13	1f3	Page 10
Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes	LA14	1a3	Page 10
Evolution du salaire moyen par classe	-	1a3	Page 10
Salariés handicapés employés	-	1f2	Page 12
⊕ Accords innovations RH et sociales	LA9	1c2	Page 12
<b>Le développement économique de nos territoires et l'environnement</b>			
Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre	EN16	2a1, 2d1, 2d2	Pages 9
Réduction des émissions de GES en matière de déplacements professionnels	EN18 (*)	2a1, 2d1, 2d2	Page 9

Consommation de matières	EN1	2c2	Page 9
Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	EN2	2c2	Page 9
Masse totale de déchets	EN22	2a3	Page 9
Consommation d'énergie directe	EN3	2a3	Page 9
Valeur monétaire des produits et des services conçus en vue de générer un bénéfice environnemental	FS8	2a1, 3d2	Page 8
Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques.	EC2	2a1	Page 9
Processus d'amélioration des compétences du personnel relatives aux politiques environnementales et sociales	FS4	2a2	9
Volume total d'eau prélevé	EN8	2c1	Page 9
⊕ <i>Financement des projets : part de marché crédit par activité</i>	-	-	Page 8
⊕ <i>Impôts locaux</i>	-	-	Page 7
<b>La responsabilité sociétale sur les territoires</b>			
Valeur économique directe créée et distribuée	EC1 (*)	3a1	Page 8
Points d'accès dans les régions peu peuplées	FS13	3a2	Page 5
Accès aux services financiers pour les personnes défavorisées	FS14	3a2	Page 12
Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs, y compris l'importance de ces impacts	EC9	3b2	(**)
⊕ <i>Volume projets soutenus et montants accordés aux associations et organismes d'intérêt général</i>	-	3b2	Page 13
⊕ <i>Partenariats avec les écoles, universités et centres de recherche</i>	-	1e1	Page 13

**RECAPITULATIF DES INFORMATIONS NON TRAITEES CAR NON PERTINENTES  
POUR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE**

**Responsabilité d'Employeur**

**Les maladies professionnelles et bilan des accords en matière de santé et de sécurité au travail**

. Concernant les maladies professionnelles et la sécurité au travail et compte tenu de notre secteur d'activité ces données ne sont pas significatives et ne donnent pas lieu à des accords spécifiques.

**Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :**

- au respect de la liberté d'association et de droit de négociation collective
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- à l'abolition effective du travail des enfants

La Caisse régionale exerce ses activités en France et respecte la réglementation en vigueur. Elle n'est pas concernée par le travail des enfants ni par le travail forcé. Les informations relatives au respect de la liberté d'association et de droit de négociation collective et à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession sont traitées dans la section relative à notre responsabilité d'employeur.

**Responsabilité environnementale**

**Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et pollutions**

Les risques environnementaux liés à l'activité directe de la Caisse régionale sont limités. La veille et la vigilance constituent, à ce jour, les moyens pour prévenir ce type de risque.

<b>Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement</b>	L'activité directe de la Caisse régionale qui est une activité de service est peu émettrice de rejets polluants et la CR respecte les normes de traitement en vigueur en France. Les systèmes de climatisation font l'objet de contrôles réguliers assurant un air de qualité satisfaisant dans nos locaux.
<b>Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sois réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours</b>	Il n'existe pas à ce jour de provisions ou garanties pour ce type de risque car l'activité de la Caisse Régionale n'implique pas de risques environnementaux majeurs.
<b>Nuisances sonores et pollutions spécifiques</b>	L'activité de la Caisse régionale n'est pas source de nuisances sonores ou d'autres formes de pollution.
<b>Gaspillage alimentaire</b>	Non pertinent par rapport à l'activité directe du groupe : cette information concerne effectivement la politique et démarche de notre fournisseur de restauration. En effet, la lutte contre le gaspillage alimentaire fait partie des différents critères de sélection de nos fournisseurs. Nous incitons notre fournisseur de restauration à rendre public ce type de donnée dans son propre rapport RSE
<b>L'adaptation aux conséquences du changement climatique</b>	A ce jour l'activité directe de la Caisse régionale ne nécessite pas de stratégie d'adaptation à ces conséquences. Elle reste toutefois attentive à cet impact pour sa clientèle.
<b>Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité</b>	Il n'y a pas, à ce jour, de mesures prises dans le cadre de l'activité directe de la Caisse régionale. Toutefois les aides apportées dans le cadre de mécénat ou partenariat à des associations œuvrant dans ces domaines participent à la préservation de la biodiversité.
<b>Responsabilité sociétale</b>	
<b>Actions engagées en faveur des droits de l'Homme</b>	Sans objet compte tenu de la localisation géographique de l'entreprise. La Caisse Régionale Charente-Périgord intègre dans son activité les engagements de CASA, notamment ceux issus du pacte mondial des Nations Unis

# Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales,  
environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de  
gestion**

ERNST & YOUNG et Associés



## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord

Exercice clos le 31 décembre 2016

### Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC<sup>1</sup> sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le chapitre intitulé « Pacte Coopératif et Territorial » du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des fiches indicateurs 2016 et du protocole de reporting transmis aux contributeurs (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure à la fin du chapitre « Pacte Coopératif et Territorial » dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

---

<sup>1</sup> Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



## Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre octobre 2016 et février 2017, sur une durée totale d'intervention d'environ 2 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée à la fin du chapitre « Pacte Coopératif et Territorial » du rapport de gestion.

#### Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 7 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires, mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.) et vérifié la correcte application des procédures. Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion. Nous avons également procédé à des tests de détail, sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués ainsi que la consolidation des données et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

---

#### <sup>3</sup> Informations sociales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : l'emploi (l'effectif total, les embauches et les départs, dont les licenciements), l'absentéisme, le nombre total d'heures de formation ;
- *Informations qualitatives* : l'emploi, les rémunérations et leur évolution, l'absentéisme, les politiques mises en œuvre en matière de formation.

#### Informations environnementales et sociétales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : le nombre d'administrateurs et de sociétaires, la répartition du PNB, le taux de participation aux formations réglementaires, le nombre de réclamations traitées, le nombre de dossiers Passerelle traités et de situations régularisées, le montant des encours destinés aux énergies renouvelables ;
- *Informations qualitatives* : l'impact territorial, économique et social (développement économique de nos territoires), les relations avec les parties prenantes notamment dans le cadre de la relation clients et de la gouvernance mutualiste, la description des actions engagées pour prévenir la corruption, les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs (la protection de l'intérêt du client et l'accompagnement des clientèles fragiles via le dispositif Passerelle).

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

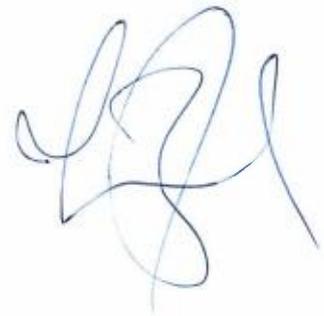
Paris-La Défense, le 23 février 2017

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Caroline Delerable  
Associée France développement durable



Abder Aouad  
Associé







# COMPTES INDIVIDUELS

## Exercice 2016

Arrêtés par le Conseil  
d'administration  
de Crédit Agricole  
Charente-Périgord  
en date du 25 janvier  
2017 et soumis à  
l'approbation de  
l'Assemblée générale  
ordinaire en date du  
28 mars 2017

## **BILAN AU 31 DECEMBRE 2016**

### **ACTIF**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>177 843</b>	<b>182 110</b>
Caisse, banques centrales		54 828	55 797
Effets publics et valeurs assimilées	5	119 437	121 157
Créances sur les établissements de crédit	3	3 578	5 156
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	3	<b>558 572</b>	<b>1 010 437</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	4	<b>6 362 770</b>	<b>5 939 509</b>
<b>OPERATIONS SUR TITRES</b>		<b>654 318</b>	<b>524 515</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	263 167	305 693
Actions et autres titres à revenu variable	5	391 151	218 822
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>		<b>767 185</b>	<b>492 463</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	728 598	450 582
Parts dans les entreprises liées	6-7	8 337	8 918
Immobilisations incorporelles	7	1 432	1 582
Immobilisations corporelles	7	28 818	31 381
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE</b>			
<b>ACTIONS PROPRES</b>	8		
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>		<b>179 963</b>	<b>182 128</b>
Autres actifs	9	101 566	125 052
Comptes de régularisation	9	78 397	57 076
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>8 700 651</b>	<b>8 331 162</b>

**PASSIF**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>1 660</b>	<b>1 457</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	1 660	1 457
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>11</b>	<b>4 070 002</b>	<b>4 192 455</b>
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>	<b>12</b>	<b>2 752 428</b>	<b>2 516 031</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>13</b>	<b>406 784</b>	<b>218 002</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>		<b>187 297</b>	<b>161 987</b>
Autres passifs	14	52 980	46 465
Comptes de régularisation	14	134 317	115 522
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES</b>		<b>270 259</b>	<b>278 816</b>
Provisions	15-16-17	80 969	79 904
Dettes subordonnées	19	189 290	198 912
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>18</b>	<b>54 118</b>	<b>49 636</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>20</b>	<b>958 103</b>	<b>912 778</b>
Capital souscrit		96 110	96 110
Primes d'émission		124 274	124 274
Réserves		684 807	639 060
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		83	92
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		52 829	53 242
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>8 700 651</b>	<b>8 331 162</b>

## **HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>1 124 725</b>	<b>1 396 780</b>
Engagements de financement	27	792 073	743 282
Engagements de garantie	27	331 974	652 207
Engagements sur titres	27	678	1 291
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>1 676 127</b>	<b>1 554 868</b>
Engagements de financement	27	33 438	61 873
Engagements de garantie	27	1 642 011	1 491 704
Engagements sur titres	27	678	1 291

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 24
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 25

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	31	230 173	246 224
Intérêts et charges assimilées	31	-114 027	-115 730
Revenus des titres à revenu variable	32	21 013	13 003
Commissions Produits	33	111 281	109 614
Commissions Charges	33	-17 179	-16 090
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	34	202	-187
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	35	3 082	4 059
Autres produits d'exploitation bancaire	36	8 654	4 210
Autres charges d'exploitation bancaire	36	-1 339	-1 677
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>241 860</b>	<b>243 426</b>
Charges générales d'exploitation	37	-146 157	-139 774
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-6 063	-5 885
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>89 640</b>	<b>97 767</b>
Coût du risque	38	-8 733	-9 286
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>80 907</b>	<b>88 481</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	39	-2 543	-2 252
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>78 364</b>	<b>86 229</b>
Résultat exceptionnel	40		
Impôts sur les bénéfices	41	-21 049	-21 982
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-4 486	-11 005
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>52 829</b>	<b>53 242</b>

## **Note 1**      **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **Note 1.1**      **Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole Charente-Périgord est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole Charente-Périgord, 67 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole Charente-Périgord est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2016, Crédit Agricole Charente-Périgord fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,26 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 0,10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

### **Note 1.2**      **Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance du Crédit Agricole Charente-Périgord au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut

être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

## Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

## Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

## Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif européen de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A. par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés.

Enfin, dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les

principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

#### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Cette garantie Switch a été activée pour la première fois le 30 juin 2015.

### **Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2016**

Comme en 2015, le contexte de baisse des taux sur 2016 a eu des répercussions sur l'activité du Crédit Agricole Charente-Périgord concernant l'activité de crédits habitat avec le réaménagement de nombreux crédits.

En parallèle, Crédit Agricole Charente-Périgord a continué à optimiser son refinancement en remboursant par anticipation des avances globales auprès de crédit agricole SA et a remboursé par anticipation des swaps de macro-couverture.

#### **Opération de simplification du groupe Crédit Agricole**

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, Crédit Agricole Charente-Périgord a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 266 154 milliers d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 157 852 milliers d'euros en faveur du Crédit Agricole Charente-Périgord.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, Crédit Agricole Charente-Périgord conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 111 775 milliers d'euros pour Crédit Agricole Charente-Périgord).

## Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole Charente-Périgord sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole Charente-Périgord publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Charente-Périgord est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans Crédit Agricole Charente-Périgord
Règlement ANC N°2015-04 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social  Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7	04 juin 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
Règlement ANC N°2015-05 Relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture	02/07/2015	1er janvier 2017 ou par anticipation au 1er janvier 2016	Non
Règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif aux plan comptable général	23 novembre 2015	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Oui
Règlement ANC N°2016-01 Relatif aux comptes annuels de l'Association de Gestion du Fonds Paritaire National (AGFPN)	05 février 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-02 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation.	11 mars 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017 ou par anticipation au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-03 15 avril 2016 relatif aux règles comptables applicables aux	15 avril 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017 ou par anticipation au	Non

sociétés civiles de placement immobilier (SCPI)		1 <sup>er</sup> janvier 2016	
Règlement de l'ANC n° 2016-04 Relatif aux sociétés de libre partenariat.	01 juillet 2016	31/12/2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-06 relatif aux règles comptables applicables aux organismes de placement collectif immobilier.	14/10/2016	1er janvier 2016	Non
Règlement de l'ANC n° 2016-07 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.	04/11/2016	1er janvier 2016	Oui
Règlement de l'ANC n° 2016-12 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance	12/12/2016	1er janvier 2016	Non
Version consolidée du règlement n° 99-01 rassemblant l'ensemble des textes comptables applicables au secteur associatif.	20/09/2016	1er janvier 2016	Non

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale Charente Périgord sur la période.

## **Note 2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole Charente-Périgord s'élève à 52 399

milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 51 814 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 236 milliers d'euros.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole Charente-Périgord distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole Charente-Périgord par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

### **Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, Crédit Agricole Charente-Périgord a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

### **Risques-pays**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole Charente-Périgord le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

## **Note 2.2 Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

## **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

### **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### **Actions et autres titres à revenu variable**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole Charente-Périgord dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 1.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

## **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole Charente-Périgord dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

## **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole Charente-Périgord satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole Charente-Périgord détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions

récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole Charente-Périgord utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

Crédit Agricole Charente-Périgord enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

### **Reclassement de titres**

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

## **Note 2.3      Immobilisations**

Crédit Agricole Charente-Périgord applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole Charente-Périgord, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 30 ans
Second œuvre	15 à 20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel	5 ans

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole Charente-Périgord sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## **Note 2.4**     **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **Note 2.5**     **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole Charente-Périgord applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **Note 2.6**     **Provisions**

Crédit Agricole Charente-Périgord applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

## **Note 2.7      Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole Charente-Périgord à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale Charente Périgord a constitué 6 types de FRBG différents :

- Fonds pour risque bancaire général de propre assureur, au titre des franchises d'assurance, pour un montant de 3 342 milliers d'euros
- Fonds pour risque bancaire général financier, pour un montant de 8 039 milliers d'euros,
- Fonds pour risque bancaire général opérationnel, pour un montant de 2 434 milliers d'euros
- Fonds pour risque bancaire général crédit, pour un montant de 28 237 milliers d'euros.
- Fonds pour risque bancaire général SWITCH pour un montant de 9 400 milliers d'euros
- Fonds pour risque bancaire souverain, pour un montant de 2 667 milliers d'euros.

## **Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **Opérations de couverture**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **Opérations de marché**

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

### **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole Charente-Périgord intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole Charente-Périgord.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

## **Note 2.9**      **Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole Charente-Périgord a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

## **Note 2.10**      **Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole Charente-Périgord.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 24 et 25.

### **Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé avec les instances du personnel en date du 15 juin 2015. Il définit l'enveloppe globale pour l'intéressement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

### **Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

#### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

Crédit Agricole Charente-Périgord a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole Charente-Périgord provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole Charente-Périgord a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole Charente-Périgord a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant

de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse Régionale Charente Périgord a externalisé une partie des engagements sociaux auprès de la compagnie d'assurance qui couvre le personnel, y compris les mandataires sociaux.

Afin d'assurer une couverture intégrale des engagements sociaux postérieurs à l'emploi, il a été constitué dans les comptes de la Caisse régionale, une provision destinée à couvrir les charges relatives aux accords locaux de préretraite conclus en 1988 pour un montant de 554 milliers d'euros.

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

### **Note 2.13 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

#### **Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

### **Note 2.14 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole Charente-Périgord.

### **Note 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Crédit Agricole Charente-Périgord a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole Charente-Périgord a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

### Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	1 856				1 856		1 856	2 772
à terme	13	696	362		1 071	1	1 072	1 734
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				650	650		650	650
<b>Total</b>	<b>1 869</b>	<b>696</b>	<b>362</b>	<b>650</b>	<b>3 577</b>	<b>1</b>	<b>3 578</b>	<b>5 156</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>3 578</b>	<b>5 156</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	56 775				56 775	2	56 777	29 247
Comptes et avances à terme	51 663	40 805	210 997	195 135	498 600	3 195	501 795	965 287
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								15 903
<b>Total</b>	<b>108 438</b>	<b>40 805</b>	<b>210 997</b>	<b>195 135</b>	<b>555 375</b>	<b>3 197</b>	<b>558 572</b>	<b>1 010 437</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>558 572</b>	<b>1 010 437</b>
<b>TOTAL</b>							<b>562 150</b>	<b>1 015 593</b>

#### Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 650 milliers d'euros.  
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 18 854 milliers d'euros.

Les créances sur les établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

*Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

### Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	6 877	4 649			11 526		11 526	10 635
Autres concours à la clientèle	389 193	720 507	2 308 090	2 992 413	6 410 203	30 008	6 440 211	6 017 440
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	22 897				22 897	86	22 983	24 410
<b>Dépréciations</b>							-111 950	-112 976
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>418 967</b>	<b>725 156</b>	<b>2 308 090</b>	<b>2 992 413</b>	<b>6 444 626</b>	<b>30 094</b>	<b>6 362 770</b>	<b>5 939 509</b>

#### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 353 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 21 902 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 958 223 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2016 contre 818 659 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2016 s'élève à 52 399 milliers d'euros contre 51 814 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

### Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

L'activité de la Crédit Agricole Charente Périgord en dehors de la France est non significative.

### Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	3 070 915	67 389	35 608	-33 572	-19 093	2 712 447	64 310	32 657	-32 813	-17 612
Agriculteurs	947 518	36 682	24 821	-25 862	-17 825	929 151	42 954	26 549	-28 058	-17 818
Autres professionnels	620 932	23 803	15 347	-15 559	-9 950	523 930	23 339	14 736	-14 410	-9 296
Clientèle financière	134 289	3 524	2 814	-3 303	-2 717	105 288	3 522	2 475	-3 050	-2 475
Entreprises	1 026 583	46 551	29 520	-33 005	-22 837	1 006 620	47 176	23 708	-34 015	-19 243
Collectivités publiques	639 205					737 549	277		-181	
Autres agents économiques	35 278	790	391	-649	-340	37 500	604	474	-449	-330
<b>TOTAL</b>	<b>6 474 720</b>	<b>178 739</b>	<b>108 501</b>	<b>-111 950</b>	<b>-72 762</b>	<b>6 052 485</b>	<b>182 182</b>	<b>100 599</b>	<b>-112 976</b>	<b>-66 774</b>

**Note 5**      **TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2016				31/12/2015	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				117 989	117 989	119 713
dont surcote restant à amortir				8 136	8 136	9 884
dont décote restant à amortir				-147	-147	-171
Créances rattachées				1 448	1 448	1 444
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>				<b>119 437</b>	<b>119 437</b>	<b>121 157</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		12 359		248 356	260 715	302 338
dont surcote restant à amortir		41		3 243	3 284	4 493
dont décote restant à amortir				-196	-196	-384
Créances rattachées		90		2 383	2 473	3 394
Dépréciations		-21			-21	-39
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>12 428</b>		<b>250 739</b>	<b>263 167</b>	<b>305 693</b>
Actions et autres titres à revenu variable		390 750	1 141		391 891	220 520
Créances rattachées						
Dépréciations		-740			-740	-1 698
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>390 010</b>	<b>1 141</b>		<b>391 151</b>	<b>218 822</b>
<b>TOTAL</b>		<b>402 438</b>	<b>1 141</b>	<b>370 176</b>	<b>773 755</b>	<b>645 672</b>
Valeurs estimatives		413 006	1 482	385 950	800 438	671 104

(1) : dont 40 756 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre et 41 867 milliers d'euros au 31 décembre 2015

Transferts de titres en cours d'exercice :

La caisse Régionale Charente Périgord n'a pas effectué de transfert de portefeuille sur l'exercice 2016.

Le montant des cessions de titres d'investissement :

La caisse Régionale Charente Périgord n'a pas effectué de cessions de titres d'investissement avant l'échéance sur l'exercice 2016.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 10 657 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 11 927 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 341 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 101 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 19 670 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 18 465 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

**Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	54 485	88 286
Clientèle financière	548 364	376 982
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	49 757	57 590
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>652 606</b>	<b>522 858</b>
Créances rattachées	2 473	3 394
Dépréciations	-761	-1 737
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>654 318</b>	<b>524 515</b>

**Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016				31/12/2015			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	260 715	117 989	391 891	770 595	302 338	119 713	220 520	642 571
dont titres cotés	127 072	117 989		245 061	148 677	119 713		268 390
dont titres non cotés (1)	133 643		391 891	525 534	153 661		220 520	374 181
Créances rattachées	2 473	1 448		3 921	3 394	1 444		4 838
Dépréciations	-21		-740	-761	-39		-1 698	-1 737
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>263 167</b>	<b>119 437</b>	<b>391 151</b>	<b>773 755</b>	<b>305 693</b>	<b>121 157</b>	<b>218 822</b>	<b>645 672</b>

**Commentaires :**

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 380 432 milliers d'euros

Dont OPCVM français de capitalisation 357 983 milliers d'euros

OPCVM étrangers 10 719 milliers d'euros

Dont OPCVM étrangers de capitalisation 10 719 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2016 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	274 995	274 995
OPCVM obligataires	64 466	67 449
OPCVM actions	34 114	40 006
OPCVM autres	17 576	19 654
<b>TOTAL</b>	<b>391 151</b>	<b>402 104</b>

### **Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	5 497	37 251	89 891	128 076	260 715	2 473	263 188	305 732
Dépréciations							-21	-39
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>5 497</b>	<b>37 251</b>	<b>89 891</b>	<b>128 076</b>	<b>260 715</b>	<b>2 473</b>	<b>263 167</b>	<b>305 693</b>
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		5 129	71 487	41 373	117 989	1 448	119 437	121 157
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>5 129</b>	<b>71 487</b>	<b>41 373</b>	<b>117 989</b>	<b>1 448</b>	<b>119 437</b>	<b>121 157</b>

**Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique**

	31/12/2016		31/12/2015	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
<i>(En milliers d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	274 198		303 996	
Autres pays de l'U.E.	98 008		115 078	
Autres pays de l'Europe	5 000			
Amérique du Nord	1 498		2 977	
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
<b>Total en principal</b>	<b>378 704</b>		<b>422 051</b>	
Créances rattachées	3 921		4 838	
Dépréciations	-21		-39	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>382 604</b>		<b>426 850</b>	

**TITRES DE PARTICIPATIONS ET DE FILIALES**

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication</b>											
Partis dans les entreprises liées des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
- Charente Périgord Expansion		4 601	78	100,00%	4 601	4 476			7	- 80	
- Charente Périgord Immobilier		4 856	- 1	100,00%	18 087	2 987	437		-	- 3 598	
- SCI Prodréos		5	22	50,20%	414	414			522	303	
Autres titres de participations (détail)											
- SAS La Boétie	EUR	2 744 903	15 756 450	2,10%	406 031	406 031			509 567	501 995	19 022
- SACAM Mutualisation	EUR	18 556 677	NC	1,43%	266 154	266 154			N/A	N/A	
- SACAM International	EUR	522 023	89 908	2,21%	19 931	13 208			15 637	16 943	398
- SACAM Développement		725 471	62 071	2,22%	16 251	16 251	7 601		97 358	27 580	679
- SA Grand Sud-ouest Capital		39 714	27 843	7,96%	4 522	4 522	369		2 573	92 667	369
- CA Titres	EUR	15 245	41 215	0,98%	273	273			118 867	2 575	19
- SACAM Fireca	EUR	22 510	- 654	1,74%	776	380			-	- 1 190	
- SCI CAM	EUR	14 563	24 742	2,12%	307	307			3 456	1 706	
- SACAM Participations	EUR	62 558	12 051	1,82%	1 320	1 320			3 036	1 493	
- CAPS (EX : CTCAM)	EUR	511	38 764	0,91%	541	541			5 306	3 334	20
- SACAM Avenir	EUR	145 931	- 123	1,86%	2 714	2 714			-	- 27	
- SACAM Fia-Net Europe	EUR	47 185	- 46 736	1,43%	673	-	60		-	- 3 615	
- CZMS	EUR	53 053	1 207	1,63%	963	963			3 544	3 721	63
- SACAM Immobilier	EUR	139 588	- 144	1,89%	2 638	2 638			4 180	4 180	71
- Delta	EUR	79 550	- 1 578	1,76%	1 397	1 397			-	- 1 570	
- Couleurs d'Aquitaine SAS	EUR	2 600	388	10,00%	338	338			5 229	- 70	
<b>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale Charente Périgord</b>											
Partis dans les entreprises liées dans des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)											
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)							20				
Autres titres de participation (ensemble)					3 939	3 475	8				26
<b>TOTAL</b>					<b>751 870</b>	<b>728 389</b>	<b>8 495</b>				<b>20 667</b>

## Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	23 102	7 877	16 988	5 347
Titres cotés				
Avances consolidables	457	457	4 970	3 726
Créances rattachées	3	3	3	3
Dépréciations	-15 225		-13 043	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>8 337</b>	<b>8 337</b>	<b>8 918</b>	<b>9 076</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	726 884	910 063	447 119	603 882
Titres cotés				
Avances consolidables	8 038	7 978	7 676	7 676
Créances rattachées	108	108	108	108
Dépréciations	-8 316		-8 201	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>726 714</b>	<b>918 149</b>	<b>446 702</b>	<b>611 666</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	1 884	1 884	3 880	3 880
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>1 884</b>	<b>1 884</b>	<b>3 880</b>	<b>3 880</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>728 598</b>	<b>920 033</b>	<b>450 582</b>	<b>615 546</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>736 935</b>	<b>928 370</b>	<b>459 500</b>	<b>624 622</b>

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	751 870		467 987	
Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>751 870</b>		<b>467 987</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>					
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	16 988	6 114			23 102
Avances consolidables	4 970		-4 513		457
Créances rattachées	2	1			3
Dépréciations	-13 042	-15 300	13 117		-15 225
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>8 918</b>	<b>-9 185</b>	<b>8 604</b>		<b>8 337</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	447 121	279 835	-72		726 884
Avances consolidables	7 675	371	-8		8 038
Créances rattachées	108	21 012	-21 012		108
Dépréciations	-8 202	-116	2		-8 316
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>446 702</b>	<b>301 102</b>	<b>-21 090</b>		<b>726 714</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	3 880		-1 996		1 884
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>3 880</b>		<b>-1 996</b>		<b>1 884</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>450 582</b>	<b>301 102</b>	<b>-23 086</b>		<b>728 598</b>
<b>TOTAL</b>	<b>459 500</b>	<b>291 917</b>	<b>-14 482</b>		<b>736 935</b>

### Immobilisations corporelles et incorporelles

	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	115 784	11 226	-7 759	-1 769	117 482
Amortissements et dépréciations	-84 403	-5 936		1 675	-88 664
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>31 381</b>	<b>5 290</b>	<b>-7 759</b>	<b>-94</b>	<b>28 818</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	4 443		-5		4 438
Amortissements et dépréciations	-2 861	-150		5	-3 006
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 582</b>	<b>-150</b>	<b>-5</b>	<b>5</b>	<b>1 432</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 963</b>	<b>5 140</b>	<b>-7 764</b>	<b>-89</b>	<b>30 250</b>

## Note 8 ACTIONS PROPRES

Non concerné.

## Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instrument conditionnels achetés		286
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	101 560	124 546
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	6	220
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>101 566</b>	<b>125 052</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	37 209	14 466
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	6	5
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	552	229
Charges constatées d'avance	995	1 111
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	8 650	9 327
Autres produits à recevoir	29 324	30 703
Charges à répartir	149	197
Autres comptes de régularisation	1 512	1 038
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>78 397</b>	<b>57 076</b>
<b>TOTAL</b>	<b>179 963</b>	<b>182 128</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 2 745 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

## Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	112 976	37 639	-37 007	-1 658		111 950
Sur opérations sur titres	1 737	1 139	-2 115			761
Sur valeurs immobilisées	22 455	15 639	-13 143			24 951
Sur autres actifs	33	16	-12			37
<b>TOTAL</b>	<b>137 201</b>	<b>54 433</b>	<b>-52 277</b>	<b>-1 658</b>		<b>137 699</b>

## Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 010				1 010		1 010	807
à terme	650				650		650	650
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 660</b>				<b>1 660</b>		<b>1 660</b>	<b>1 457</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	8 108				8 108	24	8 132	23 683
Comptes et avances à terme	759 949	1 138 386	1 168 182	992 093	4 058 610	3 192	4 061 802	4 168 772
Titres donnés en pension livrée						68	68	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>768 057</b>	<b>1 138 386</b>	<b>1 168 182</b>	<b>992 093</b>	<b>4 066 718</b>	<b>3 284</b>	<b>4 070 002</b>	<b>4 192 455</b>
<b>TOTAL</b>	<b>769 717</b>	<b>1 138 386</b>	<b>1 168 182</b>	<b>992 093</b>	<b>4 068 378</b>	<b>3 284</b>	<b>4 071 662</b>	<b>4 193 912</b>

*Opérations internes au Crédit Agricole* : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. *Cadre Juridique et Financier*).

## Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 209 535				2 209 535	32	2 209 567	2 005 221
Comptes d'épargne à régime spécial :	27 631				27 631		27 631	22 311
à vue	27 631				27 631		27 631	22 311
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	69 697	95 267	309 712	25 556	500 232	14 998	515 230	488 499
à vue	8 568				8 568		8 568	2 879
à terme	61 129	95 267	309 712	25 556	491 664	14 998	506 662	485 620
Valeurs données en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 306 863</b>	<b>95 267</b>	<b>309 712</b>	<b>25 556</b>	<b>2 737 398</b>	<b>15 030</b>	<b>2 752 428</b>	<b>2 516 031</b>

### Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Particuliers	1 349 544	1 285 194
Agriculteurs	262 606	239 664
Autres professionnels	285 162	243 544
Clientèle financière	29 574	17 877
Entreprises	697 329	601 309
Collectivités publiques	18 044	25 276
Autres agents économiques	95 139	90 229
<b>Total en principal</b>	<b>2 737 398</b>	<b>2 503 093</b>
Dettes rattachées	15 030	12 938
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 752 428</b>	<b>2 516 031</b>

## Note 13 DETTE REPRESENTEES PAR UN TITRE

### Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2015		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	42				42	8	50	50
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	176 500	62 800	166 450		405 750	984	406 734	217 952
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>176 542</b>	<b>62 800</b>	<b>166 450</b>		<b>405 792</b>	<b>992</b>	<b>406 784</b>	<b>218 002</b>

(1) dont 0 millier d'euros émis à l'étranger.

## Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	2	319
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	45 080	40 392
Versements restant à effectuer sur titres	7 898	5 754
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>52 980</b>	<b>46 465</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	6 528	15 944
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	7	7
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	9 359	
Produits constatés d'avance	46 145	43 467
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 868	8 695
Autres charges à payer	48 112	46 336
Autres comptes de régularisation	18 298	1 073
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>134 317</b>	<b>115 522</b>
<b>TOTAL</b>	<b>187 297</b>	<b>161 987</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

## Note 15 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	717	1 133	-1 190	-22		638
Provisions pour autres engagements sociaux	796	68	-37	-27		800
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 066	621	-6	-1 466		2 215
Provisions pour litiges fiscaux (1)	72	17	-52	-21		16
Provisions pour autres litiges	536	198	-102	-110		522
Provision pour risques pays (2)						
Provisions pour risques de crédit (3)	58 154	6 917		-4 132		60 939
Provisions pour restructurations (4)						
Provisions pour impôts (5)						
Provisions sur participations (6)						
Provisions pour risques opérationnels (7)	1 113		-909	-68		136
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	7 315	2 470				9 785
Autres provisions (9)	8 135	1 285	-2 659	-843		5 918
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>79 904</b>	<b>12 709</b>	<b>-4 955</b>	<b>-6 689</b>		<b>80 969</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bale II et présentent un encours de 25 273 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 23 361 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Les quatre provisions filières (Bergerac, Cognac, Bovins viande et lait) mises en place en 2010, complétées par de nouvelles filières en 2012 (Bâtiment, Porc ) et la filière CRH en 2014 conçues sur les modèles de calcul Bale II selon des scénarii de stress propres à leur domaine économique ont fait l'objet d'une actualisation au cours de l'année pour atteindre un encours de 35 666 milliers d'euros contre 34 793 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après

(9) dont provision liée à l'étalement des intérêts sur DAT à taux progressif selon la méthode du TIE 4 730 milliers d'euros au 31/12/2016

## Note 16 EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	706 044	638 663
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	136 484	144 381
Ancienneté de plus de 10 ans	192 654	195 774
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 035 183</b>	<b>978 818</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>128 054</b>	<b>135 750</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>1 163 237</b>	<b>1 114 568</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

#### **Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	1 525	2 178
Comptes épargne-logement	9 156	13 371
<b>TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>10 681</b>	<b>15 549</b>

#### **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	4 640	2 966
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 619	1 083
Ancienneté de plus de 10 ans	3 526	3 266
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>9 785</b>	<b>7 315</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>9 785</b>	<b>7 315</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	7 315	2 470		9 785
Comptes épargne-logement				0
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>7 315</b>	<b>2 470</b>	<b>0</b>	<b>9 785</b>

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2016 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

## **Note 17      ENGAGEMENTS SOCIAUX**

### **AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

#### **Définitions :**

*Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.*

*Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.*

*Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices*

antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

### Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	20 868	21 908
Coût des services rendus sur l'exercice	1 337	1 464
Coût financier	421	322
Cotisations employés	0	-253
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	-159
Variation de périmètre	-85	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 200	-2 182
(Gains) / pertes actuariels	1 834	-232
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>23 175</b>	<b>20 868</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Coût des services rendus	1 337	1 463
Coût financier	421	322
Rendement attendu des actifs	-375	-270
Coût des services passés	0	-253
(Gains) / pertes actuariels net	181	213
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>1 564</b>	<b>1 475</b>

### Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	18 316	18 752
Rendement attendu des actifs	375	138
Gains / (pertes) actuariels	13	270
Cotisations payées par l'employeur	1 587	1 497
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		-159
Variation de périmètre	-85	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 201	-2 182
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>19 005</b>	<b>18 316</b>

### Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale a souscrit, en couverture de ses engagements, des polices d'assurance auprès de la compagnie PREDICA

Les actifs des régimes sont composés de 84,1 % d'obligations, 9,6 % d'actions et 6,30 % d'autres actifs.

### Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	-23 175	-20 868
Impact de la limitation d'actifs	4 086	2 447
Juste valeur des actifs fin de période	19 005	18 316
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>-84</b>	<b>-105</b>

### Rendement des actifs des régimes

Crédit Agricole Charente Périgord utilise un taux d'actualisation de 1,37% pour le calcul du rendement annualisé des actifs.

### Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,06 % ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,59 %.

## **Note 18      FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>		
- FRBG propre assureur	3 342	3 269
- FRBG risque opérationnel	2 434	2 400
- FRBG risque financier	8 038	12 139
- FRBG risque de crédit	28 237	23 737
- FRBG SWITCH	9 400	5 430
- FRBG risque souverain	2 667	2 661
<b>Valeur au bilan</b>	<b>54 118</b>	<b>49 636</b>

## Note 19

## DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Dettes subordonnées à terme</b>		7 000	20 000		27 000	126	27 126	52 132
Euro		7 000	20 000		27 000	126	27 126	52 132
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
<b>Titres et emprunts participatifs</b>								
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>								
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)</b>								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
<b>C/C bloqués des Caisses Locales</b>				161 804	161 804	360	162 164	146 780
<b>Dépôts de Garantie à caractère mutuel</b>								
<b>VALEUR AU BILAN</b>		7 000	20 000	161 804	188 804	486	189 290	198 912

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

### Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 873 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 3 993 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

## Note 20

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Solde au 31/12/2014</b>	96 110	428 424		289 679		105	52 777	867 095
Dividendes versés au titre de N-2							-7 546	-7 546
Variation de capital								
Variation des primes et réserves		33 923		11 308				45 231
Affectation du résultat social N-2							-45 231	-45 231
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							53 242	53 242
Autres variations						-13		-13
<b>Solde au 31/12/2015</b>	96 110	462 347		300 987		92	53 242	912 778
Dividendes versés au titre de N-1							-7 495	-7 495
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		34 310		11 437			-45 747	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N							52 829	52 829
Autres variations						-9		-9
<b>Solde au 31/12/2016</b>	96 110	496 657		312 424		83	52 829	958 103

Le capital social est composé de :

- 36 903 479 parts sociales de 1,53 euros dont 36 903 298 titres détenus par les Caisses Locales, 180 titres détenus par les administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et un titre détenu par Sacam Mutualisation. Le tout représente un nominal de 56 462 milliers d'euros.
- 6 172 800 CCA souscrits par le public en 2004 et représentant un nominal de 9 444 milliers d'euros
- 4 036 300 CCA souscrits par le public en juin 2007 représentant un nominal de 6 175 milliers d'euros
- 15 704 193 CCA souscrits par Sacam Mutualisation en 2016 et représentant un nominal de 24 027 milliers d'euros.

Primes, autres réserves et report à nouveau :

- Dont 116 970 milliers d'euros de primes d'émission, dont 7 305 milliers d'euros de primes de fusion.

## **Note 21      COMPOSITION DES FONDS PROPRES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	958 103	912 778
Fonds pour risques bancaires généraux	54 118	49 636
Dettes subordonnées et titres participatifs	189 290	198 912
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 201 511</b>	<b>1 161 326</b>

## **Note 22      OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde 31/12/2016 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde 31/12/2015 Opérations avec les entreprises liées et les participations
<b>Créances</b>	<b>8 474</b>	<b>12 646</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières	8 474	12 646
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Dettes</b>	<b>50</b>	<b>1 235</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières	50	1 235
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
<b>Engagements donnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

## Note 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

### Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	8 716 775	8 540 687	8 363 499	8 193 551
Autres devises de l'Union Europ.	636	636	383	383
Franc Suisse	422	423	352	352
Dollar	3 277	3 277	3 382	3 382
Yen				
Autres devises	1 520	1 520	1 274	1 274
<b>Valeur brute</b>	<b>8 722 630</b>	<b>8 546 543</b>	<b>8 368 890</b>	<b>8 198 942</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	115 720	154 108	99 472	132 220
Dépréciations	-137 699		-137 200	
<b>TOTAL</b>	<b>8 700 651</b>	<b>8 700 651</b>	<b>8 331 162</b>	<b>8 331 162</b>

## Note 24 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
- Devises				
- Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>7 220</b>	<b>7 214</b>	<b>6 693</b>	<b>6 687</b>
- Devises	3 693	3 693	3 358	3 358
- Euros	3 527	3 521	3 335	3 329
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>7 220</b>	<b>7 214</b>	<b>6 693</b>	<b>6 687</b>

## Note 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2016			31/12/2015
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Opérations fermes</b>	<b>1 549 019</b>	<b>181 896</b>	<b>1 730 915</b>	<b>2 067 643</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>1 549 019</b>	<b>181 896</b>	<b>1 730 915</b>	<b>2 067 643</b>
Swaps de taux d'intérêt	1 549 019	181 896	1 730 915	2 067 643
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations conditionnelles</b>		<b>24 796</b>	<b>24 796</b>	<b>45 982</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Opérations de gré à gré</b>		<b>24 796</b>	<b>24 796</b>	<b>45 982</b>
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		12 398	12 398	9 491
Vendus		12 398	12 398	9 491
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				13 500
Vendus				13 500
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Dérivés de crédit</b>				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
<b>TOTAL</b>	<b>1 549 019</b>	<b>206 692</b>	<b>1 755 711</b>	<b>2 113 625</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## Note 25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	1 769	23 027		1 769	23 027				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	220 408	804 251	706 256	220 408	804 251	706 256			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
<b>Sous total</b>	<b>222 177</b>	<b>827 278</b>	<b>706 256</b>	<b>222 177</b>	<b>827 278</b>	<b>706 256</b>			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	11 562	2 873		11 562	2 873				
<b>Sous total</b>	<b>11 562</b>	<b>2 873</b>		<b>11 562</b>	<b>2 873</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>233 739</b>	<b>830 151</b>	<b>706 256</b>	<b>233 739</b>	<b>830 151</b>	<b>706 256</b>			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	477 095	929 307	661 241	477 095	929 307	661 241			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices	34 503	11 479		34 503	11 479				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
<b>Sous total</b>	<b>511 598</b>	<b>940 786</b>	<b>661 241</b>	<b>511 598</b>	<b>940 786</b>	<b>661 241</b>			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	13 380			13 380					
<b>Sous total</b>	<b>13 380</b>			<b>13 380</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>524 978</b>	<b>940 786</b>	<b>661 241</b>	<b>524 978</b>	<b>940 786</b>	<b>661 241</b>			

## Note 25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016	Juste Valeur Positive au 31/12/2015	Juste Valeur Négative au 31/12/2015	Encours Notionnel au 31/12/2015
Futures						
Options de change		194	24 796		216	18 983
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	67 769	68 643	1 730 915	73 731	87 787	2 067 643
Caps, Floors, Collars						
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						27 000
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				286	209	
Dérivés de crédit						
<b>Sous total</b>	<b>67 769</b>	<b>68 837</b>	<b>1 755 711</b>	<b>74 017</b>	<b>88 212</b>	<b>2 113 626</b>
Swaps de devises						
Opérations de change à terme		2	14 435		6	13 380
<b>Sous total</b>		<b>2</b>	<b>14 435</b>		<b>6</b>	<b>13 380</b>
<b>TOTAL</b>	<b>67 769</b>	<b>68 839</b>	<b>1 770 146</b>	<b>74 017</b>	<b>88 218</b>	<b>2 127 006</b>

## Note 25.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés (1)	181 896	375 686	1 173 333	

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

### Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Il n'a pas été effectué de transfert de contrats d'échange entre les différentes catégories de portefeuille au cours de l'exercice 2016.

## Note 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

### Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	93 466	4 216	99 892	124 993	7 909	132 902
Risques sur les autres contreparties	3 007	583	3 590	4 335	683	5 018
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>96 473</b>	<b>4 799</b>	<b>103 482</b>	<b>129 328</b>	<b>8 592</b>	<b>137 920</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>						
- taux d'intérêt, change et matières premières	96 473	4 799	103 482	129 042	8 040	137 082
- dérivés actions et sur indices	0	0	0	286	552	838
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>96 473</b>	<b>4 799</b>	<b>103 482</b>	<b>129 328</b>	<b>8 592</b>	<b>137 920</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	39 991	0	39 991	33 585	0	33 585
<b>TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION</b>	<b>56 482</b>	<b>4 799</b>	<b>63 491</b>	<b>95 743</b>	<b>8 592</b>	<b>104 335</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

**Note 27**      **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>792 073</b>	<b>743 282</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 495	39 191
Engagements en faveur de la clientèle	790 578	704 091
Ouverture de crédits confirmés	519 815	515 095
Ouverture de crédits documentaires	608	725
Autres ouvertures de crédits confirmés	519 207	514 370
Autres engagements en faveur de la clientèle	270 763	188 996
<b>Engagements de garantie</b>	<b>331 974</b>	<b>652 207</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	172 586	503 991
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	108	
Autres garanties	172 478	503 991
Engagements d'ordre de la clientèle	159 388	148 216
Cautions immobilières	2 558	4 670
Autres garanties d'ordre de la clientèle	156 830	143 546
<b>Engagements sur titres</b>	<b>678</b>	<b>1 291</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	678	1 291

<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>33 438</b>	<b>61 873</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	33 438	60 873
Engagements reçus de la clientèle		1 000
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 642 011</b>	<b>1 491 704</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	298 540	267 873
Engagements reçus de la clientèle	1 343 471	1 223 831
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	110 612	109 404
Autres garanties reçues	1 232 859	1 114 427
<b>Engagements sur titres</b>	<b>678</b>	<b>1 291</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	678	1 291

Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 172 478 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 503 991 milliers d'euros.

## Note 28 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2016, Crédit Agricole Charente-Périgord a apporté 1 710 321 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 601 544 milliers d'euros en 2015. Crédit Agricole Charente-Périgord conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Charente-Périgord a apporté :

- 958 463 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 858 437 milliers d'euros en 2015;
- 174 112 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 169 254 milliers d'euros en 2015;
- 577 746 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 573 853 milliers d'euros en 2015.

## Note 29 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit Agricole, et Crédit Agricole S.A, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci. Le montant de cet engagement s'élève à 905 191 milliers d'euros.

Dans le cadre de la mise en place de l'opération « SWITCH », la Caisse régionale Charente-Périgord a donné un engagement de garantie de 172 478 milliers d'euros.

## Note 30 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

En milliers d'euros	2016					
	Échéance	Valeur d'origine		Loyers restant dus		Valeur résiduelle au 31/12/2016
		Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	
Bâtiment 'Le Combal' à Bergerac	25/06/2018	9 604	6 139	835	14	849
Bâtiment 'Le BTI' à Bergerac	30/09/2017	1 167	317	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>17 227</b>		<b>849</b>		<b>849</b>

## Note 31 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 712	1 950
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 859	29 292
Sur opérations avec la clientèle	187 798	198 396
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	15 409	11 481
Produit net sur opérations de macro-couverture	2 376	4 257
Sur dettes représentées par un titre	110	4
Autres intérêts et produits assimilés	909	844
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>230 173</b>	<b>246 224</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 854	-1 872
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-58 024	-75 601
Sur opérations avec la clientèle	-41 649	-30 298
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-10 499	-5 515
Sur dettes représentées par un titre	-2 001	-2 293
Autres intérêts et charges assimilées		-151
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>-114 027</b>	<b>-115 730</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)</b>	<b>116 146</b>	<b>130 494</b>

Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2016 est de 3 873 milliers d'euros, il était de 3 993 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## Note 32 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	21 013	13 003
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>21 013</b>	<b>13 003</b>

### Note 33 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	241	-41	200	158	-27	131
Sur opérations internes au crédit agricole	10 688	-9 188	1 500	13 637	-9 389	4 248
Sur opérations avec la clientèle	27 122	-1 648	25 474	27 433	-553	26 880
Sur opérations sur titres	10	-2	8	24	-1	23
Sur opérations de change	115		115	113		113
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	72 412	-5 657	66 755	67 729	-5 432	62 297
Provision pour risques sur commissions	693	-643	50	520	-688	-168
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>111 281</b>	<b>-17 179</b>	<b>94 102</b>	<b>109 614</b>	<b>-16 090</b>	<b>93 524</b>

(1) dont prestations assurance-vie : 12 692 milliers d'euros.

### Note 34 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	208	189
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-6	-376
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>202</b>	<b>-187</b>

### Note 35 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	-1 139	-2 610
Reprises de dépréciations	2 115	2 412
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>	<b>976</b>	<b>-198</b>
Plus-values de cession réalisées	3 655	4 644
Moins-values de cession réalisées	-1 549	-387
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>2 106</b>	<b>4 257</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>3 082</b>	<b>4 059</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>3 082</b>	<b>4 059</b>

## Note 36 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits divers	8 654	4 066
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		144
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>8 654</b>	<b>4 210</b>
Charges diverses	-307	-697
Quote-part des opérations faites en commun	-1 032	-980
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-1 339</b>	<b>-1 677</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>7 315</b>	<b>2 533</b>

## Note 37 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	-51 942	-50 094
Charges sociales	-24 240	-24 267
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-5 454	-5 118
Intéressement et participation	-7 492	-7 686
Impôts et taxes sur rémunérations	-9 509	-9 098
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-93 183</b>	<b>-91 145</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	3 235	4 911
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>-89 948</b>	<b>-86 234</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes (1)	-6 384	-5 598
Services extérieurs et autres frais administratifs	-49 919	-48 097
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-56 303</b>	<b>-53 695</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	94	155
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>-56 209</b>	<b>-53 540</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>-146 157</b>	<b>-139 774</b>

(1) dont 498 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

### Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé un montant de 2 004 milliers d'euros a été accordé à Crédit Agricole Charente-Périgord au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Le montant des crédits restant à employer est de 2 004 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant du crédit d'impôt 2015 (1 987 milliers d'euros) a été utilisé en totalité au cours de l'exercice 2016 pour être affectées aux dépenses suivantes :

- Programme Rénovation Agence : 652 K€
- Achat véhicule électrique : 52 K€
- Investissements informatiques : 249 K€
- SEA (Fonctionnement) : 101 K€
- Supports communication E agence / Filières : 244 K€
- Nouveaux postes : 689 k€

### **Effectif moyen**

#### Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	344	338
Non cadres	963	972
<b>Total de l'effectif moyen</b>	<b>1 307</b>	<b>1 310</b>
Dont : - France	1 307	1 310
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

La rémunération globale des dirigeants et administrateurs de la caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 1 692 milliers d'euros

## **Note 38 COÛT DU RISQUE**

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>-44 310</b>	<b>-44 466</b>
Dépréciations de créances douteuses	-36 365	-39 234
Autres provisions et dépréciations	-7 945	-5 232
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>40 827</b>	<b>43 287</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	34 798	35 389
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	6 029	7 898
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>-3 483</b>	<b>-1 179</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-1 164	-4 318
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-5 341	-7 908
Décote sur prêts restructurés	-349	-155
Récupérations sur créances amorties	1 604	1 416
Autres pertes		-28
Autres produits		2 886
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-8 733</b>	<b>-9 286</b>

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 4 314 milliers d'euros

- Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 886 milliers d'euros  
 (2) dont 140 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif  
 (3) dont 665 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises  
 (4) dont 4 314 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Perte sur créances irrécouvrables non dépréciées : dont 2 886 milliers relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch Assurance), versés en 2015 à Crédit Agricole SA pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels.

Autres produits : dont 2 886 milliers relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie (Switch Assurance), reçus en 2015 de Crédit Agricole SA suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels.

### Note 39 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>-15 416</b>	<b>-4 020</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-15 416	-4 020
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>13 119</b>	<b>1 005</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	13 119	1 005
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>-2 297</b>	<b>-3 015</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 297	-3 015
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	<b>151</b>	<b>686</b>
Sur titres d'investissement		676
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	151	10
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>		<b>-13</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-13
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	<b>151</b>	<b>673</b>
Sur titres d'investissement		676
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	151	-3
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>-2 146</b>	<b>-2 342</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	9	96
Moins-values de cessions	-406	-6
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>-397</b>	<b>90</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>-2 543</b>	<b>-2 252</b>

## Note 40 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant

## Note 41 IMPOT SUR LES BENEFICES

Au cours de l'exercice 2010, la Caisse régionale Charente-Périgord a dénoncé son régime d'intégration fiscale mise en place avec ses filiales pour rejoindre le régime d'intégration fiscale de Crédit Agricole SA.

Outre Crédit Agricole SA, société mère du Groupe fiscal, les filiales nationales de CASA et les 38 autres Caisses régionales, ce périmètre d'intégration fiscale peut comprendre également les filiales des Caisses régionales. Au cas d'espèce, la Caisse régionale Charente-Périgord a décidé d'intégrer dans ce nouveau périmètre fiscal ses 5 filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95%.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque structure demeure responsable de son impôt et doit verser sa participation contributive aux Caisses régionales, elles-mêmes le reversant à CASA. Au titre de l'année 2016, la Caisse régionale a bénéficié d'un produit de 1 962 milliers d'euros.

Outre le produit d'intégration fiscale rappelé ci-dessus, cette rubrique d'un montant de 21 049 milliers d'euros est essentiellement constitué par :

- L'impôt sur les sociétés de l'exercice pour 21 668 milliers d'euros, calculé au taux de droit commun, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices ;
- L'actualisation de l'impôt dû sur le crédit d'impôt relatif aux prêts à taux zéro utilisé sur l'exercice pour un montant de 1 343 milliers d'euros.

## Note 42 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Crédit Agricole Charente Périgord exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la banque de proximité. Cela implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas été ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

## Note 43 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION

NEANT

## Note 44 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat à affecter	Résultat conservé	Résultat distribué
<b>Résultat comptable après IS</b>	<b>52 829</b>		
<b>Total à affecter :</b>	<b>52 829</b>		
Affectation			
Intérêts aux parts aux Caisses Locales			1 818
Rémunération des CCA détenus par SACAM Mutualisation			3 926
Rémunération des CCA des autres détenteurs			2 552
Réserve légale		33 400	
Autres réserves		11 133	
<b>TOTAUX</b>	<b>52 829</b>	<b>44 533</b>	<b>8 296</b>

## **Note 45**      **IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

Crédit Agricole Charente-Périgord ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

## **Note 46**      **PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole Charente-Périgord

<i>(En milliers d'euros hors taxes)</i>	<b>ERNST &amp; YOUNG</b>	<b>%</b>	<b>KPMG audit</b>	<b>%</b>
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (*)</b>	83	76%	83	100%
<b>Autres services</b>				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (1)	26	24%		0%
<b>Autres prestations (1)</b>		0%		0%
<b>Services autres que la certification des comptes (2)</b>		0%		0%
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	<b>100%</b>	<b>83</b>	<b>100%</b>

(\*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

(1) pour 2016, prestations du 1er janvier au 16 juin 2016

(2) pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016

## **Note 47**      **ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE**

- L'annexe publiée au BALO comporte l'attestation des commissaires aux comptes.

- Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Périgord 30 rue D'Epagnac, 16024 Angoulême cedex.





# COMPTES CONSOLIDÉS

## Exercice 2016

Arrêtés par le Conseil  
d'administration  
de Crédit Agricole  
Charente-Périgord  
en date du 25 janvier  
2017 et soumis à  
l'approbation de  
l'Assemblée générale  
ordinaire en date du  
28 mars 2017

## **Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

### **CADRE GENERAL**

#### ***Présentation juridique de l'entité***

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Charente Périgord 67 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Charente Périgord est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale de Charente Périgord fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue LA Boétie, qui détient elle-même 56,60 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,40 %.

#### ***Organigramme simplifié du Crédit Agricole***

##### **Un Groupe bancaire d'essence mutualiste**

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 9.2 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 902 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

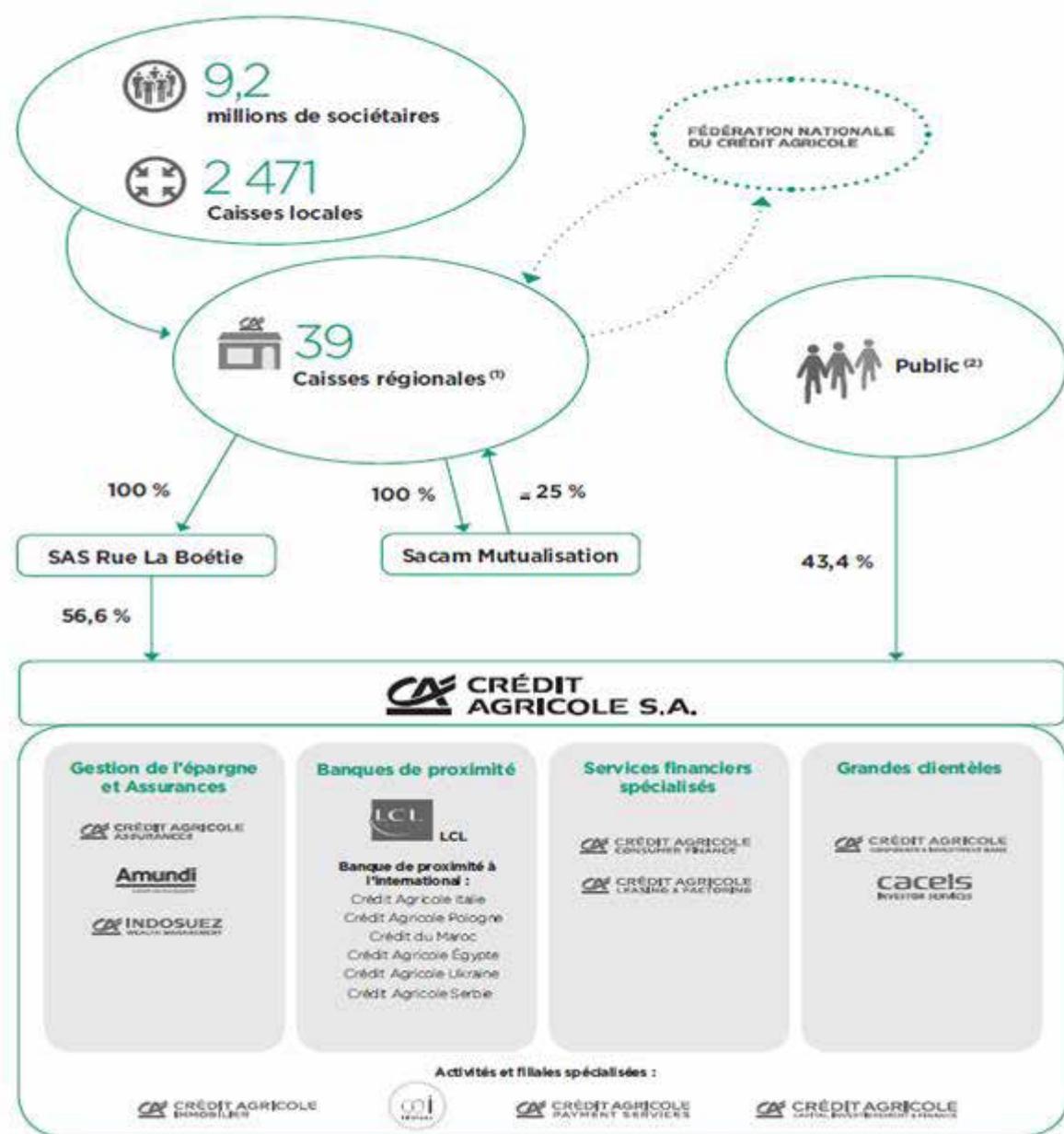
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## »» Organisation du Groupe (au 31 décembre 2016)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.  
(2) Voir détail p. ix du document de référence 2016.

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») des Caisses régionales détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés dans une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

Cf. note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période", paragraphe "Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole"

## **Relations internes au Crédit Agricole**

### **➤ Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales

et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit

plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L.613-57-I du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

L'opération de simplification de la structure du Groupe s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation (Cf. note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période", paragraphe "Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole"). Crédit Agricole S.A. n'étant plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération, celle-ci s'est accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch.

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup>

juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1<sup>er</sup> mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnités préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurance. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

### ➤ Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à la Caisse régionale sont :

- des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint de la Caisse régionale, ou ayant une influence notable sur la Caisse Régionale, directement ou indirectement,
- des entités contrôlées par la Caisse régionale, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint ;
- des entités soumises à l'influence notable de la Caisse régionale ;
- des entités soumises directement ou indirectement à un contrôle commun avec la Caisse régionale ;
- des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée à la Caisse régionale, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel de la Caisse régionale ou à celui d'une de ses parties liées.

Les Caisses Locales détiennent au 31/12/2016 :

- 36 903 298 parts sociales de la Caisse régionale Charente Périgord pour un montant de 56 462 milliers d'euros.
- des comptes-courants bloqués pour un montant de 29 504 milliers d'euros ainsi que des comptes courants ordinaires ouverts dans les livres de la Caisse régionale pour un montant de 7 129 milliers d'euros et 132 300 milliers d'euros de BMTN subordonnés.

Les Caisses Locales ont perçu de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord au 31/12/2016 :

- 1 016 milliers d'euros au titre des revenus des parts sociales,
- 319 milliers d'euros au titre des intérêts des comptes courants bloqués,
- 1 231 milliers d'euros au titre des intérêts sur BMTN Subordonnés.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Intérêts et charges assimilées	4.1	125 562	142 347
Commissions (produits)	4.2	111 161	109 592
Commissions (charges)	4.2	-17 188	-16 091
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-215	268
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	19 490	15 787
Produits des autres activités	4.5	6 642	4 609
Charges des autres activités	4.5	-1 334	-2 421
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>244 118</b>	<b>254 091</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-145 587	-138 086
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-6 608	-6 867
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>91 923</b>	<b>109 138</b>
Coût du risque	4.8	-7 571	-9 373
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>84 352</b>	<b>99 765</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-486	13
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19		
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>83 866</b>	<b>99 778</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-25 822	-31 375
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	6.15		
<b>RESULTAT NET</b>		<b>58 044</b>	<b>68 403</b>
Participations ne donnant pas le contrôle			
<b>RESULTAT NET –PART DU GROUPE</b>		<b>58 044</b>	<b>68 403</b>

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Résultat net</b>		<b>58 044</b>	<b>68 403</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	-1 822	370
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>-1 822</b>	<b>370</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.11		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	272	-126
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.11</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		<b>-1 550</b>	<b>244</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	1 105	-602
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11		
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>		<b>1 105</b>	<b>-602</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence	4.11		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	524	761
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.11</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>1 629</b>	<b>159</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.11</b>	<b>79</b>	<b>403</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>58 123</b>	<b>68 806</b>
Dont part du Groupe		<b>58 123</b>	<b>68 806</b>
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, banques centrales	6.1	54 826	55 798
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	14 989	23 737
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	64 040	68 628
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	1 327 179	880 338
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	563 379	1 016 831
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	6 472 625	6 061 430
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 149	11 550
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	56 739	87 362
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	20 508	27 418
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	166 480	165 279
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.15		
Participation aux bénéfices différée	6.20		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16		
Immeubles de placement	6.17	665	667
Immobilisations corporelles	6.18	31 232	34 454
Immobilisations incorporelles	6.18	635	635
Ecart d'acquisition	6.19		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>8 779 446</b>	<b>8 434 127</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	3 846	5 398
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	65 450	82 870
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	4 050 117	4 167 072
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	2 752 457	2 516 383
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	406 671	217 805
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		63 917	59 548
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	3	9
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	157 607	138 219
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.15		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20		
Provisions	6.21	23 566	23 408
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	27 131	52 141
<b>Total dettes</b>		<b>7 550 765</b>	<b>7 262 853</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 228 681</b>	<b>1 171 274</b>
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>1 228 681</b>	<b>1 171 274</b>
Capital et réserves liées		340 200	332 919
Réserves consolidées		816 737	756 331
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		13 700	13 621
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		58 044	68 403
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	6.23		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>8 779 446</b>	<b>8 434 127</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Part du Groupe										
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés en directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
<i>(en milliers d'euros)</i>											
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2015</b>	195 857	880 610	-8	0	1 076 459	14 939	-1 621	13 218	9 197	1 098 874	1 098 874
Augmentation de capital	12 787				12 787			0	0	12 787	12 787
Variation des titres autodétenus			8		8			0	0	8	8
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0	0	0	0
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres					0			0	0	0	0
Dividendes versés en 2015					0			0	0	0	0
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0	0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0	0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0	0	0	0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	12 787	0	8	0	12 795	0	0	0	-9 197	3 598	3 598
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>					0	159	244	403	0	403	403
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0	0	0	0
Résultat 2015					0			0	68 403	68 403	68 403
Autres variations		-4			-4			0	0	-4	-4
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2015</b>	208 644	880 606	0	0	1 089 250	14 998	-1 377	13 621	68 403	1 171 274	1 171 274
Affectation du résultat 2015		60 226			60 226			0	-60 226		
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2016</b>	208 644	940 832	0	0	1 149 476	14 998	-1 377	13 621	8 177	1 171 274	1 171 274
Augmentation de capital	7 281				7 281			0	0	7 281	7 281
Variation des titres autodétenus					0			0	0	0	0
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0	0	0	0
Remunération des émissions d'instruments de capitaux propres					0			0	0	0	0
Dividendes versés en 2016					0			0	0	0	0
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0	0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0	0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions		181			181			0	0	181	181
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	7 281	181	0	0	7 462	0	0	0	-8 177	-715	-715
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>					0	1 629	-1 550	79	0	79	79
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0	0	0	0
Résultat 2016					0			0	58 044	58 044	58 044
Autres variations		-1			-1			0	0	-1	-1
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016</b>	215 925	941 012	0	0	1 156 937	16 627	-2 927	13 700	58 044	1 228 681	1 228 681

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

## ***TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE***

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>83 866</b>	<b>99 778</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 608	6 864
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	9 779	6 853
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	336	-10
Résultat net des activités de financement	2 322	2 330
Autres mouvements	7 766	3 705
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>26 811</b>	<b>19 742</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	368 307	136 406
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-194 538	-35 240
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	64 387	-97 910
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	9 376	-28 893
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	0	0
Impôts versés	-18 057	-17 844
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>229 475</b>	<b>-43 481</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>340 152</b>	<b>76 039</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>	<b>-273 320</b>	<b>-3 690</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-5 208</b>	<b>-4 015</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-278 528</b>	<b>-7 705</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>	<b>-896</b>	<b>3 592</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-27 332</b>	<b>-2 335</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>-28 228</b>	<b>1 257</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>33 396</b>	<b>69 591</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>79 491</b>	<b>9 900</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	55 797	59 259
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	23 694	-49 359
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>112 887</b>	<b>79 491</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	54 826	55 797
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	58 061	23 694
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>33 396</b>	<b>69 591</b>

\* Composé du solde net du poste Caisse et banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2016, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Périgord s'élève à 273 320 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Acquisition de titres de la GSOC 1 511 milliers d'euros
- Souscription au capital de SACAM MUTUALISATION pour 266 154 milliers d'euros et de CHARENTE PERIGORD IMMOBILIER pour 4 513 milliers d'euros

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Périgord à ses actionnaires, à hauteur de - 896 milliers d'euros pour l'année 2016. Ce montant se décompose :

- le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale aux porteurs de CCA hors Caisses locales à hauteur de 6 479 milliers d'euros pour le premier semestre.
- le versement par les Caisses locales affiliées à la Caisse régionale des intérêts aux parts sociales aux sociétaires pour 1 698 milliers d'euros.
- la variation du capital des caisses locales pour 7 281 milliers d'euros.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :</b> - IFRS 2 <i>Paiement fondé sur des actions</i> : Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits - IFRS 3 <i>Regroupement d'entreprises</i> : Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)	1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui
		1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui
		1 <sup>er</sup> février 2015 <sup>(1)</sup>	Oui





Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i></b> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui
<b>IFRS 9 <i>Instruments financiers</i></b> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 <sup>er</sup> janvier 2018	Oui

- **Norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients***

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

En l'état actuel de ses analyses, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

- **Norme IFRS 9 Instruments Financiers**

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

#### *Classement et évaluation des actifs financiers*

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (*i.e.* action).

*S'agissant des instruments de dettes* (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
  - Le *modèle de pure collecte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
  - Le *modèle mixte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
  - Le *modèle de pure cession* dont l'intention est de céder l'actif.
- Les caractéristiques contractuelles (test '*Solely Payments of Principal & Interests*' ou test '*SPPI*') :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (*i.e.* taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test '*SPPI*'.

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le groupe Crédit Agricole suit attentivement les discussions à l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test *SPPI* indépendamment du modèle de gestion.

*S'agissant des instruments de capitaux propres* (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers –OPCVM et instruments de capitaux propres– valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, les prêts et créances respectent le test *SPPI* et resteront au coût amorti.

### *Dépréciation*

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (*'Expected Credit Losses'* ou *'ECL'*) sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche *ECL* vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'*ECL* se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuelles et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une *ECL* économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*'Loss Given Default'* ou *'LGD'*).

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2<sup>ème</sup> étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3<sup>ème</sup> étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3<sup>ème</sup> phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase 2 d'*ECL* à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;

- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

### *Comptabilité de couverture*

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

- Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

### *Les étapes du projet et les réalisations à date*

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test *SPPI*.

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivront en 2017 et intégreront des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA).

- Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2016 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 *Etat des flux de trésorerie*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, applicables au groupe Crédit Agricole S.A. au 1<sup>er</sup> janvier 2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

## 1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, *la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord* utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

## 1.3 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;

- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### ➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
  - Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

#### Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- Les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- La mise en commun de moyens ; et
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. *la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord* prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. ;
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A. ;
- Constatation d'un résultat net déficitaire ;
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
  - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### ✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers disponibles détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par *la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord* en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

#### ✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

### ✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dépréciations de créances**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

La Caisse régionale a également enregistré des provisions pour dépréciation collective (sectorielles) au titre de la viticulture Cognac, des vins du Bergeracois, des filières bovins lait et viande, porcs, bâtiment et cafés, restaurants, hôtels.

Ces modèles s'appuient sur la mesure du risque de crédit selon le dispositif Bâlois pour ces filières auxquelles, y a été adjointe la mise en place d'un stress scénario consistant à une dégradation des 2 notes de ces encours.

Des taux de pertes sont appliqués aux strates d'encours les plus dégradées identifiés selon des critères sectoriels croisés.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat.

En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
  - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

### ✓ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une

centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché. Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 "Provisions".

### ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les

valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes

valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Charente Périgord, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

### ✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### ✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

### ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 "Provisions".

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Charente Périgord a opté pour une externalisation auprès de PREDICA et ADICAM auxquelles une cotisation annuelle est versée. Seule demeure au bilan de la caisse une provision correspondant d'une part à un reliquat aux titres des régimes antérieurs et d'autre part à un ajustement des contrats non externalisés.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par

attribution d'instruments de capitaux propres (stock options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

### ➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il

est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;  
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge

d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### ➤ **Opérations en devises (IAS 21)**

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### ➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
  - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
  - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### ➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice ;
  - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
  - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

## ➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## **1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)**

### ➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

## ✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Charente Périgord représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Charente Périgord et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## ✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

#### ➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole

Charente Périgord sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

### ➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2016 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 ».

- **Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole**

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés dans une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur un multiple des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « Sacam Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a participé à l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation pour un montant de 266 154 millions d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros au taux de 2,15% ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « Sacam Mutualisation », dont 157 852 millions d'euros en faveur de la Caisse régionale Charente Périgord.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 112 millions d'euros pour la Caisse régionale Charente Périgord).

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

### **3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est assurée par le service «Contrôle permanent et central risque» qui est rattaché à la Direction générale et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

#### **3.1 Risque de crédit**

##### **Exposition maximale au risque de crédit**

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	14 989	23 737
Instruments dérivés de couverture	64 040	68 628
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	543 430	385 066
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	4 827	6 415
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	6 516 739	6 102 697
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	56 739	87 362
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>7 200 764</b>	<b>6 673 905</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	790 577	704 091
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	124 700	119 087
Provisions - Engagements par signature	-2 214	-3 066
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>913 063</b>	<b>820 112</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>8 113 827</b>	<b>7 494 017</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)		
Prêts et créances sur la clientèle	3 241 980	2 985 564
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	164 547	134 585
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

### **Concentrations par agent économique de l'activité de crédit**

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>				
	<b>Encours bruts</b>	<b>dont encours bruts dépréciés sur base individuelle</b>	<b>Dépréciations individuelles</b>	<b>Dépréciations collectives</b>	<b>Total</b>
Administration générale	677 930			1 020	676 910
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	4 807				4 807
Grandes entreprises	1 114 327	50 562	36 365	13 756	1 064 206
Clientèle de détail	4 853 650	129 297	75 978	46 163	4 731 509
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>6 650 714</b>	<b>179 859</b>	<b>112 343</b>	<b>60 939</b>	<b>6 477 432</b>

(1) Dont encours restructurés pour 52 399 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>				
	<b>Encours bruts</b>	<b>dont encours bruts dépréciés sur base individuelle</b>	<b>Dépréciations individuelles</b>	<b>Dépréciations collectives</b>	<b>Total</b>
Administration générale	782 950	278	182	1 183	781 585
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	6 395				6 395
Grandes entreprises	1 080 058	55 600	38 269	10 470	1 031 319
Clientèle de détail	4 370 840	131 354	75 813	46 501	4 248 526
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>6 240 243</b>	<b>187 232</b>	<b>114 264</b>	<b>58 154</b>	<b>6 067 825</b>

(1) Dont encours restructurés pour 51 814 milliers d'euros.

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale	36 630	38 565
Grandes entreprises	346 993	275 346
Clientèle de détail	406 954	390 180
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>790 577</b>	<b>704 091</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administration générale	1	1
Grandes entreprises	129 509	119 499
Clientèle de détail	29 878	28 715
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>159 388</b>	<b>148 215</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Administration générale	18 147	25 396
Grandes entreprises	732 353	627 549
Clientèle de détail	2 001 957	1 863 438
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>2 752 457</b>	<b>2 516 383</b>

### *Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit*

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	6 622 719	179 177	111 966	60 939	6 449 814
Autres pays de l'Union européenne	16 567	678	374		16 193
Autres pays d'Europe	2 582	3	3		2 579
Amérique du Nord	1 050				1 050
Amériques centrale et du Sud	446				446
Afrique et Moyen-Orient	3 668	1			3 668
Asie et Océanie (hors Japon)	3 493				3 493
Japon	189				189
Organismes supranationaux					0
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>6 650 714</b>	<b>179 859</b>	<b>112 343</b>	<b>60 939</b>	<b>6 477 432</b>

(1) Dont encours restructurés pour 52 399 milliers d'euros.

	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	6 223 879	186 590	113 835	58 154	6 051 890
Autres pays de l'Union européenne	8 605	619	417		8 188
Autres pays d'Europe	1 747	4	3		1 744
Amérique du Nord	932	16	8		924
Amériques centrale et du Sud	243				243
Afrique et Moyen-Orient	3 247				3 247
Asie et Océanie (hors Japon)	1 388	3	1		1 387
Japon	202				202
Organismes supranationaux					0
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)</b>	<b>6 240 243</b>	<b>187 232</b>	<b>114 264</b>	<b>58 154</b>	<b>6 067 825</b>

(1) Dont encours restructurés pour 51 814 milliers d'euros.

### **Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :**

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	789 931	703 676
Autres pays de l'Union européenne	435	340
Autres pays d'Europe	7	6
Amérique du Nord	12	10
Amériques centrale et du Sud	22	
Afrique et Moyen-Orient	20	24
Asie et Océanie (hors Japon)	149	35
Japon	1	
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>790 577</b>	<b>704 091</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	159 310	148 144
Autres pays de l'Union européenne		43
Autres pays d'Europe	28	28
Amérique du Nord		
Amériques centrale et du Sud		
Afrique et Moyen-Orient	50	
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>159 388</b>	<b>148 215</b>

## Dettes envers la clientèle par zone géographique

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>		
France (y compris DOM-TOM)	2 719 022	2 478 661
Autres pays de l'Union européenne	24 130	28 729
Autres pays d'Europe	1 898	1 968
Amérique du Nord	3 129	3 217
Amériques centrale et du Sud	392	483
Afrique et Moyen-Orient	2 076	1 598
Asie et Océanie (hors Japon)	1 786	1 706
Japon	24	21
Organismes supra-nationaux		
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>2 752 457</b>	<b>2 516 383</b>

## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2016					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2016	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Instruments de capitaux propres</b>						411 370	35 159	
<b>Instruments de dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Administration générale					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
<b>Prêts et avances</b>	<b>79 105</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79 105</b>	<b>67 516</b>	<b>173 282</b>	
Administration générale	1 052				1 052		1 020	
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises	25 311				25 311	14 197	50 121	
Clientèle de détail	52 742				52 742	53 319	122 141	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>79 105</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79 105</b>	<b>478 886</b>	<b>208 441</b>	

	31/12/2015					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2015	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Instruments de capitaux propres</b>						399 684	32 312	
<b>Instruments de dettes</b>	0	0	0	0	0	0	0	
. Administration générale								
. Banques centrales						0		
. Etablissements de crédit						0		
. Grandes entreprises						0		
. Clientèle de détail						0		
<b>Prêts et avances</b>	74 971	1 733	0	0	76 704	72 968	172 418	
. Administration générale	2 414				2 414	96	1 365	
. Banques centrales						0		
. Etablissements de crédit						0		
. Grandes entreprises	27 444	10			27 454	17 331	48 739	
. Clientèle de détail	45 113	1 723			46 836	55 541	122 314	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	74 971	1 733	0	0	76 704	472 652	204 730	

### 3.2 Risque de marché

#### *Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle*

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### **Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :**

	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	1 104	28 085	34 851	64 040	68 628
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 104	28 085	34 851	64 040	68 628
. Options de taux								
. Caps - floors - collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or-</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous-total</b>	0	0	0	1 104	28 085	34 851	64 040	68 628
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	0	0	0	1 104	28 085	34 851	64 040	68 628

## Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	2 233	12 010	51 207	65 450	82 870	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts				2 233	12 010	51 207	65 450	82 870	
. Options de taux									
. Caps - floors - collars									
. Autres instruments conditionnels									
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Dérivés sur actions et indices									
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres									
<b>Sous-total</b>	0	0	0	2 233	12 010	51 207	65 450	82 870	
. Opérations de change à terme									
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	0	0	0	2 233	12 010	51 207	65 450	82 870	

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2016							31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	0	0	0	775	1 767	1 193	3 735	5 122	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts				775	1 767	1 193	3 735	5 122	
. Options de taux									
. Caps - floors - collars									
. Autres instruments conditionnels									
<b>Instruments de devises et or</b>	0	0	0	92	0	0	92	0	
. Opérations fermes de change				92			92		
. Options de change									
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	6	0	0	6	292	
. Dérivés sur actions et indices								286	
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres				6			6	6	
<b>Sous total</b>	0	0	0	873	1 767	1 193	3 833	5 414	
. Opérations de change à terme				120			120	26	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	0	0	0	993	1 767	1 193	3 953	5 440	

## **Instrumentes dérivés de transaction – juste valeur passif :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instrumentes de taux d'intérêt</b>	0	0	0	764	1 494	1 173	3 431	4 936
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				764	1 494	1 173	3 431	4 936
. Options de taux								
. Caps - floors - collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instrumentes de devises et or</b>	0	0	0	94	0	0	94	6
. Opérations fermes de change				94			94	6
. Options de change								
<b>Autres instruments</b>	0	0	0	201	0	0	201	430
. Dérivés sur actions et indices								209
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				201			201	221
<b>Sous total</b>	0	0	0	1 059	1 494	1 173	3 726	5 372
. Opérations de change à terme							120	26
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	0	0	0	1 179	1 494	1 173	3 846	5 398

## **Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instrumentes de taux d'intérêt</b>	1 730 916	2 067 644
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 730 916	2 067 644
. Options de taux		
. Caps - floors - collars		
. Autres instruments conditionnels		
<b>Instrumentes de devises et or</b>	24 798	18 984
. Opérations fermes de change		
. Options de change	24 798	18 984
<b>Autres instruments</b>	0	27 000
. Dérivés sur actions et indices boursiers		27 000
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
<b>Sous-total</b>	1 755 714	2 113 628
. Opérations de change à terme	14 435	13 379
<b>Total Notionnels</b>	1 770 149	2 127 007

## Risque de change

### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	8 773 542	8 773 542	8 428 723	8 428 723
Autres devises de l'Union européenne	636	636	389	389
USD	3 299	3 299	3 389	3 389
JPY				
Autres devises	1 969	1 969	1 626	1 626
<b>Total bilan</b>	<b>8 779 446</b>	<b>8 779 446</b>	<b>8 434 127</b>	<b>8 434 127</b>

### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR		27 131			52 141	
Autres devises de l'Union européenne						
USD						
JPY						
Autres devises						
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>27 131</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 141</b>	<b>0</b>

## 3.3 Risque de liquidité et de financement

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	113 541	42 695	211 360	195 783		563 379
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	454 062	739 918	2 373 446	3 078 481		6 645 907
<b>Total</b>	<b>567 603</b>	<b>782 613</b>	<b>2 584 806</b>	<b>3 274 264</b>	<b>0</b>	<b>7 209 286</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-173 282</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>7 036 004</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	72 520	395 050	247 366	301 895	0	1 016 831
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	437 220	686 787	2 194 695	2 913 328	1 818	6 233 848
<b>Total</b>	<b>509 740</b>	<b>1 081 837</b>	<b>2 442 061</b>	<b>3 215 223</b>	<b>1 818</b>	<b>7 250 679</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-172 418</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>7 078 261</b>

## Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	751 310	1 138 532	1 168 182	992 093		4 050 117
Dettes envers la clientèle	2 321 921	95 268	309 712	25 556		2 752 457
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>3 073 231</b>	<b>1 233 800</b>	<b>1 477 894</b>	<b>1 017 649</b>	<b>0</b>	<b>6 802 574</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	660 564	1 653 745	1 198 709	654 054		4 167 072
Dettes envers la clientèle	2 103 501	60 220	326 392	26 270		2 516 383
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>2 764 065</b>	<b>1 713 965</b>	<b>1 525 101</b>	<b>680 324</b>	<b>0</b>	<b>6 683 455</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	50					50
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	177 239	63 080	166 302			406 621
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>177 289</b>	<b>63 080</b>	<b>166 302</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>406 671</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	1	7 128	20 002			27 131
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>1</b>	<b>7 128</b>	<b>20 002</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 131</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	50					50
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables	20 703	7 299	170 853	18 900		217 755
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>20 753</b>	<b>7 299</b>	<b>170 853</b>	<b>18 900</b>	<b>0</b>	<b>217 805</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée		25 132	27 009			52 141
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>25 132</b>	<b>27 009</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 141</b>

## Garanties financières en risque données par maturité attendue

La Caisse régionale n'a pas de montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

### 3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

#### *Couverture de juste valeur*

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### *Couverture de flux de trésorerie*

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### *Couverture d'un investissement net en devise*

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

#### *Instruments dérivés de couverture*

	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Couverture de juste valeur</b>	64 040	65 450	1 514 519	68 628	82 870	1 833 904
Taux d'intérêt	64 040	65 450	1 514 519	68 628	82 870	1 833 904
Instruments de capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Instruments de capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	64 040	65 450	1 514 519	68 628	82 870	1 833 904

### 3.5 Risques opérationnels

L'information est disponible dans le Rapport de gestion.

### 3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les

directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1er janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé. Cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire prévue fin 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2016 comme en 2015 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a répondu aux exigences réglementaires.

## 4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 712	1 950
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 860	29 403
Sur opérations avec la clientèle	187 267	198 004
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 837	1 569
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 758	5 007
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	29 136	17 766
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>245 570</b>	<b>253 699</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 930	-1 992
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-54 930	-60 020
Sur opérations avec la clientèle	-18 387	-17 891
Sur dettes représentées par un titre	-1 923	-2 347
Sur dettes subordonnées	-2 322	-2 330
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-40 497	-26 772
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-19	
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-120 008</b>	<b>-111 352</b>

(1) Dont 4 132 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2016 contre 4 455 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont 5 377 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2016 contre 5 694 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

### 4.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	241	-41	200	158	-27	131
Sur opérations internes au Crédit Agricole	10 689	-9 188	1 501	13 637	-9 389	4 248
Sur opérations avec la clientèle	27 815	-2 291	25 524	27 954	-1 241	26 713
Sur opérations sur titres	10	-2	8	24	-1	23
Sur opérations de change	115		115	113		113
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	70 816	-5 589	65 227	66 123	-5 348	60 775
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 475	-77	1 398	1 583	-85	1 498
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>111 161</b>	<b>-17 188</b>	<b>93 973</b>	<b>109 592</b>	<b>-16 091</b>	<b>93 501</b>

### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-633	-463
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-39	654
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	202	189
Résultat de la comptabilité de couverture	255	-112
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-215</b>	<b>268</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>91 771</b>	<b>-91 788</b>	<b>-17</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	39 526	-44 384	-4 858
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	52 245	-47 404	4 841
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>128 370</b>	<b>-128 098</b>	<b>272</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	61 221	-66 877	-5 656
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	67 149	-61 221	5 928
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>220 141</b>	<b>-219 886</b>	<b>255</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>53 888</b>	<b>-53 871</b>	<b>17</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	44 574	-1 062	43 512
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	9 314	-52 809	-43 495
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>161 368</b>	<b>-161 497</b>	<b>-129</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	84 408	-76 960	7 448
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	76 960	-84 537	-7 577
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>215 256</b>	<b>-215 368</b>	<b>-112</b>

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus	20 668	12 655
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	14 031	6 627
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-15 209	-3 495
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>19 490</b>	<b>15 787</b>

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 " Coût du risque".

#### 4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-2	-526
Autres produits (charges) nets	5 310	2 714
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>5 308</b>	<b>2 188</b>

## 4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charges de personnel	-89 948	-86 021
Impôts et taxes (1)	-6 364	-5 617
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-49 275	-46 448
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-145 587</b>	<b>-138 086</b>

(1) Dont 498 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de Crédit Agricole Charente Périgord

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2016 est donnée ci-dessous :

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole Charente Périgord

en milliers d'euros HT	E&Y		KPMG		Total 2016
	2016	2015	2016	2015	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>83</b>	<b>82</b>	<b>83</b>	<b>82</b>	<b>166</b>
<i>Emetteur</i>	83	82	83	82	166
<i>Filiales intégrées globalement</i>					0
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</b>	<b>26</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>
<i>Emetteur</i>	26	19			26
<i>Filiales intégrées globalement</i>					0
Autres prestations					0
Services autres que la certification des comptes					0

## 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-6 558</b>	<b>-6 816</b>
Immobilisations corporelles	-6 558	-6 607
Immobilisations incorporelles		-209
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>-50</b>	<b>-51</b>
Immobilisations corporelles	-50	-51
Immobilisations incorporelles		
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-6 608</b>	<b>-6 867</b>

## 4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-44 448</b>	<b>-44 465</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-43 687	-43 304
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-5	-6
Engagements par signature	-621	-937
Risques et charges	-135	-218
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>36 787</b>	<b>35 349</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	35 031	33 714
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	12	
Engagements par signature	1 466	1 441
Risques et charges	278	194
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-7 661</b>	<b>-9 116</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-946	-1 100
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 603	1 416
Décotes sur crédits restructurés	-349	-155
Pertes sur engagements par signature	-45	-185
Autres pertes	-173	-233
Autres produits		
<b>Coût du risque</b>	<b>-7 571</b>	<b>-9 373</b>

## 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>-486</b>	<b>13</b>
Plus-values de cession	9	19
Moins-values de cession	-495	-6
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>-486</b>	<b>13</b>

## 4.10 Impôts

### Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'impôt courant	-21 551	-23 786
Charge d'impôt différé	-4 271	-7 589
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-25 822</b>	<b>-31 375</b>

## Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	83 866	34,43%	28 875
Dividende régime mère fille	-19 021		-6 549
Effet des différences permanentes			-1 315
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			237
Effet des autres éléments			4 574
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>30,79%</b>	<b>25 822</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

Total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres est de 2 117 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	99 778	38,00%	37 916
Dividende régime mère fille	-12 320		-4 682
Effet des différences permanentes			-2 114
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			255
Effet des autres éléments			
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>31,44%</b>	<b>31 375</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

Total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres est de 2 325 milliers d'euros.

## 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
<b>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	1 105	-602
Ecart de réévaluation de la période	3 170	5 648
Transfert en résultat	-2 065	-6 250
Autres variations		
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	524	761
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	1 629	159
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-1 822	370
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	272	-126
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	-1 550	244
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>79</b>	<b>403</b>
Dont part du Groupe	79	403
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2015			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>				
Gains et pertes sur écarts de conversion			0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-602	761	159	159
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>-602</b>	<b>761</b>	<b>159</b>	<b>159</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>-602</b>	<b>761</b>	<b>159</b>	<b>159</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>				
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	370	-126	244	244
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>370</b>	<b>-126</b>	<b>244</b>	<b>244</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>370</b>	<b>-126</b>	<b>244</b>	<b>244</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-232</b>	<b>635</b>	<b>403</b>	<b>403</b>

(en milliers d'euros)	Variation			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>				
Gains et pertes sur écarts de conversion			0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	1 707	-237	1 470	1 470
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>1 707</b>	<b>-237</b>	<b>1 470</b>	<b>1 470</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>1 707</b>	<b>-237</b>	<b>1 470</b>	<b>1 470</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>				
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-2 192	398	-1 794	-1 794
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>-2 192</b>	<b>398</b>	<b>-1 794</b>	<b>-1 794</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-2 192</b>	<b>398</b>	<b>-1 794</b>	<b>-1 794</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-485</b>	<b>161</b>	<b>-324</b>	<b>-324</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2016			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>				
Gains et pertes sur écarts de conversion			0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	1 105	524	1 629	1 629
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>1 105</b>	<b>524</b>	<b>1 629</b>	<b>1 629</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>1 105</b>	<b>524</b>	<b>1 629</b>	<b>1 629</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>				
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-1 822	272	-1 550	-1 550
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>-1 822</b>	<b>272</b>	<b>-1 550</b>	<b>-1 550</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>-1 822</b>	<b>272</b>	<b>-1 550</b>	<b>-1 550</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-717</b>	<b>796</b>	<b>79</b>	<b>79</b>

## 5 Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

L'intégralité de l'activité de la Caisse régionale de Charente Périgord se situe dans un seul secteur et une seule zone géographique: le secteur «Banque de proximité en France».

Ceci implique que les ventilations par secteur d'activité ou zone géographique ne sont pas applicables

#### 5.1 Information par secteur opérationnel

Non applicable à la Caisse régionale de Charente Périgord

#### 5.2 Information sectorielle par zone géographique

Non applicable à la Caisse régionale de Charente Périgord

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	45 292		46 243	
Banques centrales	9 534		9 555	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>54 826</b>	<b>0</b>	<b>55 798</b>	<b>0</b>

### 6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 953	5 440
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	11 036	18 297
<b>Valeur au bilan</b>	<b>14 989</b>	<b>23 737</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>		

### **Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Intruments de capitaux propres</b>	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Titres de dettes</b>	0	0
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Prêts et avances</b>	0	0
Créances sur la clientèle		
Créances sur les établissements de crédit		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
<b>Instruments dérivés</b>	3 953	5 440
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 953</b>	<b>5 440</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Intruments de capitaux propres</b>	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Titres de dettes</b>	11 036	18 297
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 036	18 297
<b>Prêts et avances</b>	0	0
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 036</b>	<b>18 297</b>

### **Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 846	5 398
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 846</b>	<b>5 398</b>

## Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	3 846	5 398
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 846</b>	<b>5 398</b>

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

### 6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

### 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	101 252	1 703		101 616	1 497	
Obligations et autres titres à revenu fixe	442 178	3 914	-141	283 450	4 759	-853
Actions et autres titres à revenu variable (2)	61 544	7 983	-514	56 238	7 347	-320
Titres de participation non consolidés	722 205	9 807	-124	439 034	9 090	
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>1 327 179</b>	<b>23 407</b>	<b>-779</b>	<b>880 338</b>	<b>22 693</b>	<b>-1 173</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>1 327 179</b>	<b>23 407</b>	<b>-779</b>	<b>880 338</b>	<b>22 693</b>	<b>-1 173</b>
Impôts		-4 508	141		-5 240	355
<b>Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôt)</b>		<b>18 899</b>	<b>-638</b>		<b>17 453</b>	<b>-818</b>

(1) Dont 35 160 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2016 et 32 312 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 393 639 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 381 736 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

## 6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Etablissements de crédit</b>		
<b>Titres de dettes</b>	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Prêts et avances</b>	4 807	6 395
Comptes et prêts	4 157	5 745
dont comptes ordinaires débiteurs sains	3 084	4 011
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	650	650
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>4 807</b>	<b>6 395</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>4 807</b>	<b>6 395</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
<b>Titres de dettes</b>	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Prêts et avances</b>	<b>558 572</b>	<b>1 010 436</b>
Comptes ordinaires	56 777	29 247
Comptes et avances à terme	501 795	965 286
Prêts subordonnés		15 903
<b>Valeur brute</b>	<b>558 572</b>	<b>1 010 436</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>558 572</b>	<b>1 010 436</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>563 379</b>	<b>1 016 831</b>

## Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
<b>Titres de dettes</b>	<b>5 057</b>	<b>5 014</b>
Titres non cotés sur un marché actif	5 057	5 014
<b>Prêts et avances</b>	<b>6 640 850</b>	<b>6 228 834</b>
Créances commerciales	11 526	10 635
Autres concours à la clientèle	6 597 382	6 181 032
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	353	
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	8 606	12 757
Comptes ordinaires débiteurs	22 983	24 410
<b>Valeur brute</b>	<b>6 645 907</b>	<b>6 233 848</b>
Dépréciations	-173 282	-172 418
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>6 472 625</b>	<b>6 061 430</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur brute</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>6 472 625</b>	<b>6 061 430</b>

## 6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Effets publics et valeurs assimilées	25 680	25 935
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 059	61 427
<b>Total</b>	<b>56 739</b>	<b>87 362</b>
Dépréciations		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>56 739</b>	<b>87 362</b>

## 6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

La Caisse Régionale Charente Périgord n'a aucun actif transféré non décomptabilisé ou décomptabilisé avec implication continue au 31 décembre 2016.

### Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que

ces actifs figurent au bilan du groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

## 6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	172 418		44 958	-44 094			173 282
<i>dont dépréciations collectives</i>	58 154		6 917	-4 132			60 939
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	32 312		15 208	-12 361			35 159
Autres actifs financiers	33		5	-12			26
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>204 763</b>	<b>0</b>	<b>60 171</b>	<b>-56 467</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>208 467</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	173 228		44 665	-45 475			172 418
<i>dont dépréciations collectives</i>	60 295		4 008	-6 149			58 154
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	31 191		3 495	-2 373		-1	32 312
Autres actifs financiers	28		5				33
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>204 447</b>	<b>0</b>	<b>48 165</b>	<b>-47 848</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>204 763</b>

## 6.9 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord au risque souverain sont les suivantes :

## Activité bancaire

31/12/2016	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Autriche	6 689	12 504				19 193		19 193
Belgique		5 174				5 174		5 174
Chine								
Espagne								
Etats-Unis								
Finlande		5 221				5 221		5 221
France	13 633	72 896				86 529		86 529
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Pays-Bas	5 358	5 458				10 816		10 816
Portugal								
Royaume-Uni								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
<b>Total</b>	<b>25 680</b>	<b>101 253</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>126 933</b>	<b>0</b>	<b>126 933</b>

31/12/2015	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Belgique		5 222				5 222	5 222	0
Chine								
Espagne								
Etats-Unis								
France								
Grèce		72 969		13 712		86 681	72 969	13 712
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Royaume-Uni								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>78 191</b>	<b>0</b>	<b>13 712</b>	<b>0</b>	<b>91 903</b>	<b>78 191</b>	<b>13 712</b>

## Activité d'assurance

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord n'a pas d'activité d'assurance.

## 6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	2 704	3 419
dont comptes ordinaires créditeurs	848	805
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>2 704</b>	<b>3 419</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	1 042	8 773
Comptes et avances à terme	4 046 371	4 154 880
<b>Total</b>	<b>4 047 413</b>	<b>4 163 653</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 050 117</b>	<b>4 167 072</b>

### Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs	2 209 595	2 005 572
Comptes d'épargne à régime spécial	27 631	22 311
Autres dettes envers la clientèle	515 231	488 500
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 752 457</b>	<b>2 516 383</b>

## 6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	50	50
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	406 621	217 755
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>406 671</b>	<b>217 805</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	27 131	52 141
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>27 131</b>	<b>52 141</b>

## 6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

31/12/2016	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	67 993		67 993	40 206		27 787
Prises en pension de titres	40 389	40 389	0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>108 382</b>	<b>40 389</b>	<b>67 993</b>	<b>40 206</b>	<b>0</b>	<b>27 787</b>

Les droits contractuels à compensation découlent de convention cadre FBF2001, FBF 2007, FBF2013, AFB94. Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

31/12/2015	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	74 068		74 068	29 459		44 609
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>74 068</b>	<b>0</b>	<b>74 068</b>	<b>29 459</b>	<b>0</b>	<b>44 609</b>

Les droits contractuels à compensation découlent de convention cadre FBF2001, FBF 2007, FBF2013, AFB94. Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

## Compensation – Passifs financiers

31/12/2016		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	69 296		69 296	40 206	28 480	610
Mises en pension de titres	43 914	43 846	68			68
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>113 210</b>	<b>43 846</b>	<b>69 364</b>	<b>40 206</b>	<b>28 480</b>	<b>678</b>

Les droits contractuels à compensation découlent de convention cadre FBF2001, FBF 2007, FBF2013, AFB94. Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté

31/12/2015		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	88 268		88 268	29 459	55 260	3 549
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	<b>88 268</b>	<b>0</b>	<b>88 268</b>	<b>29 459</b>	<b>55 260</b>	<b>3 549</b>

Les droits contractuels à compensation découlent de convention cadre FBF2001, FBF 2007, FBF2013, AFB94. Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

### 6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Impôts courants	1 482	4 660
Impôts différés	19 026	22 758
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>20 508</b>	<b>27 418</b>
Impôts courants		
Impôts différés	3	9
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>3</b>	<b>9</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2016		31/12/2015	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>27 900</b>	<b>595</b>	<b>30 230</b>	<b>0</b>
Charges à payer non déductibles	3 131		2 494	
Provisions pour risques et charges non déductibles	20 857		23 046	
Autres différences temporaires	3 912	595	4 690	
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>1 182</b>	<b>2 120</b>	<b>845</b>	<b>2 325</b>
Actifs disponibles à la vente		2 120		2 325
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 182		845	
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>30 927</b>	<b>38 270</b>	<b>37 000</b>	<b>42 994</b>
<b>Effet des compensations</b>	<b>-40 982</b>	<b>-40 982</b>	<b>-45 317</b>	<b>-45 310</b>
<b>Total Impôts différés</b>	<b>19 026</b>	<b>3</b>	<b>22 758</b>	<b>9</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale à l'exception des impôts différés calculés sur la CVA et la DVA.

## 6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Autres actifs</b>	<b>98 220</b>	<b>118 725</b>
Comptes de stocks et emplois divers		
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Débiteurs divers	98 214	118 505
Comptes de règlements	6	220
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>68 260</b>	<b>46 554</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	37 209	14 466
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	6	5
Produits à recevoir	28 735	30 179
Charges constatées d'avance	797	860
Autres comptes de régularisation	1 513	1 044
<b>Valeur au bilan</b>	<b>166 480</b>	<b>165 279</b>

(1) Dont 2 745 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

## Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>50 846</b>	<b>44 435</b>
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	42 948	38 680
Versement restant à effectuer sur titres	7 898	5 755
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>106 761</b>	<b>93 784</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	6 528	15 944
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	7	7
Produits constatés d'avance	34 637	31 134
Charges à payer	47 291	45 626
Autres comptes de régularisation	18 298	1 073
<b>Valeur au bilan</b>	<b>157 607</b>	<b>138 219</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

### 6.15 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas d'actif, de passif, ou de résultat, liés à des activités destinées à être cédées ou des activités abandonnées.

### 6.16 Co-entreprises et entreprises associées

Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas d'intérêts dans des partenariats et des entreprises associées.

### 6.17 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Valeur brute	1 380		381			-355	1 406
Amortissements et dépréciations	-713		-28				-741
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>667</b>	<b>0</b>	<b>353</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-355</b>	<b>665</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	2 074		22	-1 225		509	1 380
Amortissements et dépréciations	-1 057		-30	546		-172	-713
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>1 017</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>	<b>-679</b>	<b>0</b>	<b>337</b>	<b>667</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 665 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 667 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

## Juste valeur des immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1		
Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	665	667
Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3		
<b>Valeur de marché des immeubles de placement</b>	<b>665</b>	<b>667</b>

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

## 6.18 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre (2)	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	127 306	-224	5 254	-4 023		355	128 668
Amortissements et dépréciations (1)	-92 852	-1 467	-6 631	3 514			-97 436
<b>Valeur au bilan</b>	<b>34 454</b>	<b>-1 691</b>	<b>-1 377</b>	<b>-509</b>	<b>0</b>	<b>355</b>	<b>31 232</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	4 161			-5			4 156
Amortissements et dépréciations	-3 526			5			-3 521
<b>Valeur au bilan</b>	<b>635</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>635</b>

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(2) Transmission Universelle de Patrimoine de la SCI Le Combal à la Caisse Régionale Charente Périgord : reprise de 1 545 milliers d'euros d'immobilisations brutes, élimination de 1 768 milliers d'euros de titres. Reprise des amortissements des immobilisations à hauteur de 1 467 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	124 975		6 201	-3 361		-509	127 306
Amortissements et dépréciations (1)	-87 588		-6 656	1 220		172	-92 852
<b>Valeur au bilan</b>	<b>37 387</b>	<b>0</b>	<b>-455</b>	<b>-2 141</b>	<b>0</b>	<b>-337</b>	<b>34 454</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	4 426		8	-273			4 161
Amortissements et dépréciations	-3 551		-208	233			-3 526
<b>Valeur au bilan</b>	<b>875</b>	<b>0</b>	<b>-200</b>	<b>-40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>635</b>

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 6.19 Ecarts d'acquisition

Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas de participations pour lesquelles un écart d'acquisition est constaté dans son bilan, ni pour lesquels il existe des pertes de valeur.

## 6.20 Provisions techniques des contrats d'assurance

Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale Charente Périgord n'exerce pas d'activité dans un autre secteur que « Banque de proximité en France » et n'est pas concernée par les provisions techniques des contrats d'assurance.

## 6.21 Provisions

	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (3)	31/12/2016
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	7 315		2 470					9 785
Risques d'exécution des engagements par signature	3 066		621	-6	-1 467			2 214
Risques opérationnels	1 113			-910	-68			135
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 961		1 201	-1 227	-49		1 639	5 525
Litiges divers	608		215	-154	-131			538
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques (2)	7 345		939	-2 658	-257			5 369
<b>Total</b>	<b>23 408</b>	<b>0</b>	<b>5 446</b>	<b>-4 955</b>	<b>-1 972</b>	<b>0</b>	<b>1 639</b>	<b>23 566</b>

(1) Dont 4 172 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 800 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont 643 milliers d'euros de dotation et 693 milliers d'euros de reprises utilisées au titre des bonus aux cartes GOLD, et 296 milliers d'euros de dotations et 1 943 milliers d'euros de reprises utilisées liées à l'étalement des intérêts sur DAT à taux progressifs selon la méthode du TIE.

(3) Dont 1 639 milliers d'euros de retraitements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dotés par capitaux propres recyclables.

	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (3)	31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne logement	7 440		2 230		-2 355			7 315
Risques d'exécution des engagements par signature	3 623		937	-53	-1 441			3 066
Risques opérationnels	2 115		94	-872	-224			1 113
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	4 639		1 263	-1 212	-147		-582	3 961
Litiges divers	1 034		290	-13	-703			608
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques (2)	7 734		1 214	-1 584	-19			7 345
<b>Total</b>	<b>26 585</b>	<b>0</b>	<b>6 028</b>	<b>-3 734</b>	<b>-4 889</b>	<b>0</b>	<b>-582</b>	<b>23 408</b>

(1) Dont 2 554 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, et dont 796 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont 689 milliers d'euros de dotation et 512 milliers d'euros de reprises utilisées au titre des bonus aux cartes GOLD, et 484 milliers d'euros de dotations et 1 052 milliers d'euros de reprises utilisées liées à l'étalement des intérêts sur DAT à taux progressifs selon la méthode du TIE.

(3) Dont 582 milliers d'euros de retraitements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dotés par capitaux propres recyclables.

### **Provision épargne-logement :**

### **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	706 044	638 663
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	136 484	144 381
Ancienneté de plus de 10 ans	192 654	195 774
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 035 183</b>	<b>978 818</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>128 054</b>	<b>135 750</b>
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 163 237</b>	<b>1 114 568</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016 et à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015.

## **Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	1 525	2 178
Comptes épargne-logement	9 156	13 371
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>10 681</b>	<b>15 549</b>

## **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	4 640	2 966
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 619	1 083
Ancienneté de plus de 10 ans	3 526	3 266
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>9 785</b>	<b>7 315</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>9 785</b>	<b>7 315</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	7 315	2 470			9 785
Comptes épargne-logement					0
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>7 315</b>	<b>2 470</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 785</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## **6.22 Capitaux propres**

### ***Composition du capital au 31 décembre 2016***

La Caisse Régionale Charente Périgord est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2016	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2016
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>25 913 293</b>	<b>15 704 193</b>	<b>15 704 193</b>	<b>25 913 293</b>
Dont part du Public	10 209 100			10 209 100
Dont part Crédit Agricole S.A.	15 704 193		15 704 193	
Dont part Sacam Mutualisation	0	15 704 193		15 704 193
<b>Parts sociales</b>	<b>111 181 510</b>	<b>12 024 468</b>	<b>7 234 127</b>	<b>115 971 851</b>
Dont part du public	111 181 329	12 024 467	7 234 126	115 971 670
Dont 18 administrateurs de la CR	180			180
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0	1	0
Dont Sacam Mutualisation		1	0	1
Dont Autres				
<b>Total</b>	<b>137 094 803</b>	<b>27 728 661</b>	<b>22 938 320</b>	<b>141 885 144</b>

La valeur nominale des titres est de 1,53 € (CCA et parts sociales de la Caisse régionale) et de 1,52 € pour les parts sociales des Caisses locales souscrites par le public. Le montant total du capital est de 215 925 milliers d'euros.

### **Résultat par action**

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Charente Périgord sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

## **Dividendes**

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale, au titre de l'exercice 2016, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 28/03/2017 un dividende net de 0,25 euros par CCA. Un intérêt de 3.22% par part sociale.

### **Dividendes**

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2013	6 219	1 389
2014	6 478	1 067
2015	6 478	1 017
Prévu 2016	6 478	1 818

### **Dividendes payés au cours de l'exercice**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 7 495 milliers d'euros en 2016.

### ***Affectations du résultat et fixation du dividende 2016***

Intérêts aux parts sociales des Caisses Locales et dividendes aux CCA CR.

(en milliers d'euros)	Résultat à affecter	Résultat conservé	Résultat distribué
<b>Résultat comptable après IS</b>	52 829		
<b>Total à affecter :</b>	52 829		
Affectation			
Intérêts aux parts aux Caisses Locales			1 818
Rémunération des CCA détenus par SACAM Mutualisation			3 926
Rémunération des CCA des autres détenteurs			2 552
Réserve légale		33 400	
Autres réserves		11 133	
<b>TOTAUX</b>	<b>52 829</b>	<b>44 533</b>	<b>8 296</b>

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2016 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord du 28 Mars 2017.

## **6.23 Participations ne donnant pas le contrôle**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ne détient pas de participation dans des filiales ou entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenus par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

## 6.24 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	54 826					54 826
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 758	9 271	1 767	1 193		14 989
Instruments dérivés de couverture	1 104		28 085	34 851		64 040
Actifs financiers disponibles à la vente	725	20 016	130 183	392 506	783 749	1 327 179
Prêts et créances sur les établissements de crédit	113 541	42 695	211 360	195 783		563 379
Prêts et créances sur la clientèle	392 522	721 009	2 323 374	3 033 902	1 818	6 472 625
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					6 149	6 149
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 304	13 619	37 176	2 640		56 739
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>568 780</b>	<b>806 610</b>	<b>2 731 945</b>	<b>3 660 875</b>	<b>791 716</b>	<b>8 559 926</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	417	762	1 494	1 173		3 846
Instruments dérivés de couverture	1 885	348	12 010	51 207		65 450
Dettes envers les établissements de crédit	751 310	1 138 532	1 168 182	992 093		4 050 117
Dettes envers la clientèle	2 321 921	95 268	309 712	25 556		2 752 457
Dettes représentées par un titre	177 289	63 080	166 302			406 671
Dettes subordonnées		7 128	20 003			27 131
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					63 917	63 917
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>3 252 822</b>	<b>1 305 118</b>	<b>1 677 703</b>	<b>1 070 029</b>	<b>63 917</b>	<b>7 369 589</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2015					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Caisse, banques centrales	55 798					55 798
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	158	561	22 054	964		23 737
Instruments dérivés de couverture	35	687	33 614	34 292		68 628
Actifs financiers disponibles à la vente	724	6 724	120 826	256 792	495 272	880 338
Prêts et créances sur les établissements de crédit	72 520	395 050	247 366	301 895	0	1 016 831
Prêts et créances sur la clientèle	379 008	664 896	2 140 237	2 875 471	1 818	6 061 430
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					11 550	11 550
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 493	27 121	144 752	-89 004		87 362
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>512 736</b>	<b>1 095 039</b>	<b>2 708 849</b>	<b>3 380 410</b>	<b>508 640</b>	<b>8 205 674</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	371	147	3 805	1 075		5 398
Instruments dérivés de couverture	579	777	22 174	59 340		82 870
Dettes envers les établissements de crédit	660 564	1 653 745	1 198 709	654 054		4 167 072
Dettes envers la clientèle	2 103 501	60 220	326 392	26 270		2 516 383
Dettes représentées par un titre	20 753	7 299	170 853	18 900		217 805
Dettes subordonnées		25 132	27 009			52 141
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					59 548	59 548
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>2 785 768</b>	<b>1 747 320</b>	<b>1 748 942</b>	<b>759 639</b>	<b>59 548</b>	<b>7 101 217</b>

## 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements (1) (2)	-48 889	-45 183
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-5 454	-5 118
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 417	-1 295
Autres charges sociales	-17 187	-17 641
Intéressement et participation	-7 492	-7 686
Impôts et taxes sur rémunération	-9 509	-9 098
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-89 948</b>	<b>-86 021</b>

(1) Dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 181 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 587 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 788 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Dont médailles du travail pour 64 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 84 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

### 7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2016	31/12/2015
France	1 236	1 240
Etranger		
<b>Total</b>	<b>1 236</b>	<b>1 240</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

### Variation dette actuarielle

	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>21 481</b>		<b>21 481</b>	<b>22 649</b>
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	1 337		1 337	1 463
Coût financier	421		421	322
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				-253
Variation de périmètre	-85		-85	-159
Prestations versées (obligatoire)	-1 258		-1 258	-2 310
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	147		147	90
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	1 688		1 688	-321
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>23 731</b>	<b>0</b>	<b>23 731</b>	<b>21 481</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

### Détail de la charge comptabilisée au résultat

	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Coût des services	1 337		1 337	1 210
Charge/produit d'intérêt net	46		46	52
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>1 383</b>	<b>0</b>	<b>1 383</b>	<b>1 262</b>

### Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
<b>Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1</b>	<b>4 602</b>		<b>4 602</b>	<b>4 971</b>
Ecart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-13		-13	-138
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	147		147	90
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	1 688		1 688	-321
Ajustement de la limitation d'actifs				
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N</b>	<b>6 424</b>	<b>0</b>	<b>6 424</b>	<b>4 602</b>

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

## Variation de juste valeur des actifs

	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>18 316</b>		<b>18 316</b>	<b>18 752</b>
Ecart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	375		375	270
Gains/(pertes) actuariels	13		13	138
Cotisations payées par l'employeur	1 587		1 587	1 497
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	-85		-85	-159
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	-1 200		-1 200	-2 182
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>19 006</b>	<b>0</b>	<b>19 006</b>	<b>18 316</b>

## Position nette

	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>23 731</b>		<b>23 731</b>	<b>21 481</b>
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	-19 006		-19 006	-18 316
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>4 725</b>	<b>0</b>	<b>4 725</b>	<b>3 165</b>

## Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

	31/12/2016		31/12/2015	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Taux d'actualisation (1)	1,37%		2,05%	
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,58%		2,08%	
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)				
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Autres (à détailler)				

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

## Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Actions	9,7%	1 844					9,7%	1 844	
Obligations	84,2%	16 003					84,2%	16 003	
Immobiliers	6,1%	1 159					6,1%	1 159	
Autres actifs									

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,06 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,59 %.

## 7.5 Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 8 767 euros à la fin de l'exercice 2016.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2016	31/12/2015
Participation	0	0
Intéressement	7 492	7 686
Indemnités de départ à la retraite	554	612
Médaille du travail	721	717
<b>Total</b>	<b>8 767</b>	<b>9 015</b>

## 7.6 Paiements à base d'actions

Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale Charente Périgord n'a pas de plan de Stock-Options ou d'accord dont le paiement serait fondé sur des actions.

## 7.7 Rémunérations de dirigeants

La rémunération globale des dirigeants et administrateurs du Conseil du Groupe Crédit Agricole Charente Périgord, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 2 844 milliers d'euros dont 1 767 milliers d'euros pour la rémunération à court terme, la différence concerne la rémunération postérieure à l'emploi.

## 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 124 046</b>	<b>1 395 488</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>792 072</b>	<b>743 282</b>
. Engagements en faveur des établissements de crédit	1 495	39 191
. Engagements en faveur de la clientèle	790 577	704 091
Ouverture de crédits confirmés	519 814	515 094
- Ouverture de crédits documentaires	607	725
- Autres ouvertures de crédits confirmés	519 207	514 369
Autres engagements en faveur de la clientèle	270 763	188 997
<b>Engagements de garantie</b>	<b>331 974</b>	<b>652 206</b>
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	172 586	503 991
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	108	
Autres garanties (1)	172 478	503 991
. Engagements d'ordre de la clientèle	159 388	148 215
Cautions immobilières	2 558	4 669
Autres garanties d'ordre de la clientèle	156 830	143 546
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 709 716</b>	<b>1 583 239</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>33 438</b>	<b>61 873</b>
. Engagements reçus des établissements de crédit	33 438	61 873
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 676 278</b>	<b>1 521 366</b>
. Engagements reçus des établissements de crédit	308 054	279 332
. Engagements reçus de la clientèle	1 368 224	1 242 034
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	110 611	109 404
Autres garanties reçues	1 257 613	1 132 630

(1) Dont 172 586 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 331 513 milliers d'euros.

## ***Instruments financiers remis et reçus en garantie***

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	1 711 169	1 603 303
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	28 480	55 260
Autres dépôts de garantie (1)	58 384	170 159
Titres et valeurs donnés en pension	68	
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>1 798 101</b>	<b>1 828 722</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie		
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	49 628	45 976
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>49 628</b>	<b>45 976</b>

(1) L'opération de simplification capitalistique qui s'est traduite par la cession des parts CCI/CCA le 3 août 2016 s'est accompagnée de deux avenants au dispositif switch qui ont pris effet le 21 juillet 2016. Dans ce contexte, l'assiette de la garantie globale (switch) et le dépôt de gage espèces ont été en partie réduits. Ainsi, le montant plafond de la garantie a baissé à concurrence de la composante liées aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et la partie correspondante du dépôt de gage espèces a été remboursée. A l'issue de l'opération, l'entité conserve un dépôt de 58 384 milliers d'euros relatif aux exigences prudentielles liées à la mise en équivalence des participations dans Crédit Agricole Assurance détenues par Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

### ***Créances apportées en garantie***

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a apporté 1 710 320 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 601 543 milliers d'euros en 2015. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a apporté :

- 958 463 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 858 437 milliers d'euros en 2015

- 174 111 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 169 254 milliers d'euros en 2015
- 307 359 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CACB (Crédit agricole Covered Bonds), contre 293 710 milliers d'euros en 2015
- 39 908 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignation), contre 38 500 milliers d'euros en 2015
- 230 479 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 241 642 milliers d'euros en 2015.

### **Garanties détenues et actifs reçus en garantie**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

A l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 49 628 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 45 976 milliers d'euros au 31 décembre 2015, les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie, sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

## **9 Reclassements d'instruments financiers**

### **Principes retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.**

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" ou hors de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

### **Reclassements effectués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord**

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas opéré en 2016 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

## **10 Juste valeur des instruments financiers**

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### **Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Valeur au bilan au 31 décembre 2016</b>	<b>Juste valeur au 31 décembre 2016</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>7 036 004</b>	<b>7 407 711</b>	<b>0</b>	<b>709 894</b>	<b>6 697 817</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>563 379</b>	<b>564 070</b>	<b>0</b>	<b>564 070</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	59 861	59 861		59 861	
Comptes et prêts à terme	502 868	502 909		502 909	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	650	1 300		1 300	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>6 472 625</b>	<b>6 843 641</b>	<b>0</b>	<b>145 824</b>	<b>6 697 817</b>
Créances commerciales	11 526	11 526			11 526
Autres concours à la clientèle	6 436 125	6 807 090		131 817	6 675 273
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	353	353		353	
Titres non cotés sur un marché actif	5 057	5 108		5 108	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	8 546	8 546		8 546	
Comptes ordinaires débiteurs	11 018	11 018			11 018
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>56 739</b>	<b>63 020</b>	<b>63 020</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	25 680	28 445	28 445		
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 059	34 575	34 575		
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>7 092 743</b>	<b>7 470 731</b>	<b>63 020</b>	<b>709 894</b>	<b>6 697 817</b>

	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Prêts et Créances</b>	<b>7 078 261</b>	<b>7 398 002</b>	<b>0</b>	<b>1 158 913</b>	<b>6 239 089</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 016 831</b>	<b>1 012 638</b>	<b>0</b>	<b>1 012 638</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	33 258	33 257		33 257	
Comptes et prêts à terme	967 020	962 831		962 831	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	16 553	16 550		16 550	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>6 061 430</b>	<b>6 385 364</b>	<b>0</b>	<b>146 275</b>	<b>6 239 089</b>
Créances commerciales	10 635	10 635			10 635
Autres concours à la clientèle	6 021 643	6 344 308		128 460	6 215 848
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	5 014	5 169		5 169	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	11 532	12 646		12 646	
Comptes ordinaires débiteurs	12 606	12 606			12 606
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>87 362</b>	<b>92 293</b>	<b>71 569</b>	<b>20 724</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	25 935	28 618	28 618		
Obligations et autres titres à revenu fixe	61 427	63 675	42 951	20 724	
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>7 165 623</b>	<b>7 490 295</b>	<b>71 569</b>	<b>1 179 637</b>	<b>6 239 089</b>

## Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>4 050 117</b>	<b>4 046 833</b>	<b>0</b>	<b>4 046 833</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & emprunts JJ	1 822	1 798		1 798	
Comptes et emprunts à terme	4 048 227	4 045 035		4 045 035	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	68				
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>3 295 319</b>	<b>2 737 427</b>	<b>0</b>	<b>2 709 796</b>	<b>27 631</b>
Comptes ordinaires créditeurs	2 752 457	2 209 563		2 209 563	
Comptes d'épargne à régime spécial	27 631	27 631			27 631
Autres dettes envers la clientèle	515 231	500 233		500 233	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>406 671</b>	<b>405 680</b>		<b>405 680</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>27 131</b>	<b>27 005</b>		<b>27 005</b>	
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>7 779 238</b>	<b>7 216 945</b>	<b>0</b>	<b>7 189 314</b>	<b>27 631</b>

	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>4 167 072</b>	<b>4 166 471</b>	<b>0</b>	<b>4 166 471</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & emprunts JJ	9 579	9 564		9 564	
Comptes et emprunts à terme	4 157 493	4 156 907		4 156 907	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>2 516 383</b>	<b>2 503 445</b>	<b>0</b>	<b>2 481 134</b>	<b>22 311</b>
Comptes ordinaires créditeurs	2 005 572	2 005 522		2 005 522	
Comptes d'épargne à régime spécial	22 311	22 311			22 311
Autres dettes envers la clientèle	488 500	475 612		475 612	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>217 805</b>	<b>216 795</b>		<b>216 795</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>52 141</b>	<b>52 009</b>		<b>52 009</b>	
<b>Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>6 953 401</b>	<b>6 938 720</b>	<b>0</b>	<b>6 916 409</b>	<b>22 311</b>

## 10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

**Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).**

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

## Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 953</b>	<b>0</b>	<b>3 953</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	3 953		3 953	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>11 036</b>	<b>11 036</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	11 036	11 036		
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 036	11 036		
Actions et autres titres à revenu variable				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 327 179</b>	<b>584 586</b>	<b>742 593</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	101 252	101 252		
Obligations et autres titres à revenu fixe	442 178	442 178		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	783 749	41 156	742 593	
Créances disponibles à la vente				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>64 040</b>		<b>64 040</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>1 406 208</b>	<b>595 622</b>	<b>810 586</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Y compris 393 639 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables").

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>5 440</b>	<b>0</b>	<b>5 440</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	5 440		5 440	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>18 297</b>	<b>14 306</b>	<b>3 991</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	18 297	14 306	3 991	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	18 297	14 306	3 991	
Actions et autres titres à revenu variable				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>880 338</b>	<b>421 391</b>	<b>458 947</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	101 616	101 616		
Obligations et autres titres à revenu fixe	283 450	283 450		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	495 272	36 325	458 947	
Créances disponibles à la vente				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>68 628</b>		<b>68 628</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>972 703</b>	<b>435 697</b>	<b>537 006</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Y compris 381 736 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>3 846</b>	<b>0</b>	<b>3 846</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	3 846		3 846	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>65 450</b>		<b>65 450</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>69 296</b>	<b>0</b>	<b>69 296</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>5 398</b>	<b>0</b>	<b>5 398</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	5 398		5 398	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>82 870</b>		<b>82 870</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>88 268</b>	<b>0</b>	<b>88 268</b>	<b>0</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **Changements de modèles de valorisation**

La Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas effectué de transferts.

## **Instrument financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas valorisé d'instruments financiers selon un modèle de niveau 3.

### **11 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016**

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 est constitué de la Caisse régionale de Charente Périgord, de ses 67 Caisses locales (liste ci-dessous) et du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment CR.

<b>Nom de la Caisse Locale</b>	<b>Siège Social</b>		<b>Part dans la CR</b>	<b>Président</b>
AIGRE	Avenue du 8 Mai 1945	16140 AIGRE	1,49%	Monsieur Pascal DENIS
BAIGNES	Place des Halles	16360 BAIGNES	1,07%	Monsieur Michel DUBOJSKI
BARBEZIEUX	40 Bld Chanzy	16300 BARBEZIEUX	3,70%	Monsieur Jean Philippe BUREAU
BLANZAC	Route de Chalais	16250 BLANZAC	1,54%	Monsieur Stéphane MOREAU
BROSSAC	Place des marronniers	16480 BROSSAC	0,20%	Monsieur Laurent ARSICAUD
CHABANAIS	Route d'Angoulême	16150 CHABANAIS	1,81%	Madame Joëlle MICHAUD
CHALAIS	Route de Barbezieux	16210 CHALAIS	1,27%	Madame Brigitte GUGLIELMINI
CHAMPAGNE MOUTON	Le bourg	16420 CHAMPAGNE MOUTON	0,34%	Monsieur Didier CHAMBEAU
COGNAC	61-65, avenue Victor Hugo	16100 COGNAC	6,34%	Monsieur Christian VALTAUD
CONFOLENS	15 av de la Libération	16500 CONFOLENS	2,71%	Monsieur Daniel LEGENDRE
JARNAC	Rue Dogliani	16200 JARNAC	2,58%	Monsieur Olivier PREVOTEAU
LA ROCHEFOUCAULD	Bld du 11 Novembre	16110 LA ROCHEFOUCAULD	1,73%	Monsieur Olivier COGULET
MANSLE	29, rue Grange du Chapitre	16230 MANSLE	1,34%	Monsieur Francis CHARRAUD
MONTBRON	Place de l'Hôtel de ville	16220 MONTBRON	1,55%	Monsieur Pierre AUPY
MONTEMBOEUF	Rue Laugierias	16310 MONTEMBOEUF	0,76%	Monsieur Sébastien DELAGE
MONTMOREAU	Route d'Angoulême	16190 MONTMOREAU	1,26%	Monsieur Sébastien PIOT
ROUILLAC	57 av. Jean Monnet	16170 ROUILLAC	1,99%	Madame Chantal GESTREAU
RUFFEC	28, rue de l'Hôpital	16700 RUFFEC	1,71%	Monsieur Bertrand FRADIN
ST-AMANT DE BOIXE	Place du Docteur Feuillet	16330 MONTIGNAC S/ CHARENTE	0,96%	Madame Corinne BENCHEIKH GUILLEMETEAU
SEGONZAC	Place de l'Eglise	16130 SEGONZAC	3,23%	Madame Colette LAURICHESSE
LAVALETTE	29 av. des maisons blanches	16320 MAGNAC LAVALETTE	1,52%	Madame Nadine MOREAU
VILLEFAGNAN	Place du Puits Gilbert	16240 VILLEFAGNAN	0,90%	Monsieur Théodore GASSELING
AUBETERRE ST-SEVERIN	Place Tralieux	16390 Aubeterre	0,26%	Madame Lucette TERRACOL
ANGOUMOISINE	7, rue Jean Fougerat	16000 ANGOULEME	5,95%	Monsieur Alain GAILLARD
CHATEAUNEUF	1, Bld Gambetta	16120 CHATEAUNEUF	2,23%	Monsieur Philippe BRISSON
ST-CLAUD CHASSENEUIL	18, Avenue de la République	16260 CHASSENEUIL	1,54%	Monsieur Arnold LOHUES
SOYAUX	2, Rue de l'Épargne	16800 SOYAUX	0,41%	Monsieur Jean-Pierre TRANCHET
LA COURONNE	32 bis, Rue de la Libération	16400 LA COURONNE	0,45%	Monsieur Christophe MOINE
HIERSAC	Rue du Cerisier	16290 HIERSAC	0,86%	Monsieur Laurent DUBOIS
RUELLE	Rue Joliot Curie	16600 MAGNAC s/ TOUVRE	0,72%	Monsieur Alain LAGARDE
BERGERAC	Place du Marché Couvert	24100 BERGERAC	7,10%	Monsieur François Xavier De SAINT EXUPERY
PERIGUEUX	43 rue Pierre Semard	24000 PERIGUEUX	5,16%	Monsieur Claude LADOIRE
RIBERAC	5-7, place Nationale	24600 RIBERAC	1,46%	Madame Annie MAZIERE
SARLAT	39 avenue Gambetta	24200 SARLAT	2,19%	Monsieur Didier DELIBIE
BRANTOME	8, place du marché	24310 BRANTOME	0,93%	Monsieur Laurent TRELY
DAGLAN	Quartier du pont	24250 DAGLAN	0,55%	Monsieur Philippe LAGARDE
HAUTEFORT	St Agnan d'Hautefort	24390 HAUTEFORT	0,82%	Monsieur Alain LARUE
MONTIGNAC	1, Place du Dr Raffarin	24290 MONTIGNAC	1,14%	Madame Anne ROGER

VILLEFRANCHE-MONTPON	Place Clémenceau	24700 MONTPON	1,43%	Monsieur Luc BUCHWALTER
MUSSIDAN - VILLAMBLARD	17, rue Jean Jaures	24400 MUSSIDAN	1,64%	Monsieur Michel CAMPAGNAUD
NONTRON	12 av. Jules FERRY	24300 NONTRON	1,17%	Monsieur Jean pierre BLANCHARD
PIEGUT PLUVIERS	14, place de la République	24360 PIEGUT PLUVIERS	0,14%	Madame Brigitte MOREAU COMBEAU
TERRASSON	Place Voltaire	24120 TERRASSON	1,60%	Monsieur Olivier MARTY
THIVIERS	5, rue Jules Theulier	24800 THIVIERS	1,46%	Madame Christine BORELLA
VERGT	Grand rue	24380 VERGT	1,03%	Monsieur Rémy LESTANG
ST-CYPRIEN	Rue Gambetta	24220 St CYPRIEN	0,54%	Monsieur Serge BOYSSE
EYMET	44, Bld National	24500 EYMET	0,99%	Monsieur Eric LAJAUNIE
DES CONFLUENTS	Place Léopold Salme	24260 LE BUGUE	1,29%	Monsieur Jean-Pierre COLET
EXCIDEUIL	6 Place du Chateau	24160 EXCIDEUIL	0,86%	Monsieur Jean François CLERGERIE
BEAUMONT	Avenue d'Alsace	24440 BEAUMONT	0,81%	Monsieur Benoît FAYOL
MAREUIL	Place du marché	24340 MAREUIL	0,87%	Monsieur Bruno DAUPHIN
LA COQUILLE	Place Boyer Laveyssière	24450 LA COQUILLE	1,18%	Monsieur Jean Yves PORCHERIE
LALINDE	40, rue Gabriel Péri	24150 LALINDE	0,89%	Monsieur Xavier VEYSSIERE
ST-ASTIER	Rue Viviani	24110 St ASTIER	1,20%	Monsieur Guy DEBREGES
ISSIGEAC	Place de Peyrat	24560 ISSIGEAC	0,81%	Monsieur Jean-Alain CONSOLI
LA FORCE	Avenue des Ducs	24130 LA FORCE	0,73%	Monsieur Jean-Louis ESCURPEYRAT
VELINES	8, rue Eugène Tricoche	33220 PORT STE FOY	2,04%	Monsieur Ghislain PANTAROTTO
LANOUAILLE	10 rue du Limousin	24270 LANOUAILLE	0,83%	Monsieur Daniel SEGUY
SALIGNAC	Place du Champs de Mars	24590 SALIGNAC	0,51%	Monsieur François SEEGERS
THENON	39 av. de la Libération	24210 THENON	0,54%	Monsieur Patrick ALEMP
NEUVIC	Place de l'Eglise	24190 NEUVIC	0,18%	Monsieur Philippe DUPONTEIL
TRELISSAC	18, rue des Sauges	24750 TRELISSAC	0,59%	Monsieur Georges ROCHE
BASTIDES ET BESSEDE	21, Place d'armes	24170 BELVES	1,46%	Madame Sylvie DEJOS
VERTEILLAC	Place de la Mairie	24320 VERTEILLAC	0,73%	Monsieur Christophe MEGE
SIGOULES	4 av. de la République	24680 GARDONNE	1,63%	Monsieur Philippe BEYLAT
ST-AULAYE	Av de du Périgord	24490 LA ROCHE CHALAIS	0,73%	Monsieur Pierre GENDREAU
TOCANE	Place des tilleuls	24350 TOCANE ST APRE	0,32%	Monsieur Patrick GERARD SAIGNE

## 11.1 Information sur les filiales

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ne se trouve pas dans les cas où :

- elle ne contrôle pas une autre entité, même si elle en détient plus de la moitié des droits de vote ;
- elle contrôle une autre entité, même si elle en détient moins de la moitié des droits de vote.

### 12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Au 31 décembre 2016, il n'existe pas de dispositions réglementaires, légales ou contractuelles limitant la capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord.

### 12.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

### 12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

En 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2015.

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord n'a pas de participations dans des fonds dédiés.

## 11.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation (Siège social si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
					31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Caisse régionale	Intégration globale		France		99,95%	99,95%	99,95%	99,95%
Caisses locales	Intégration globale		France		100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 compartiment CR	Intégration globale		France		100%	100%	100%	100%

## 12 Participations et entités structurées non consolidées

### 12.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 7 892 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 5 321 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord ne détient pas de participations non consolidées dont le montant net de provision durable dépasse 3 % de la valeur de son bilan. C'est notamment le cas de Charente Périgord Immobilier, holding du pôle immobilier, contrôlée à 100%, qui a une valeur nette de provision durable de 2 987 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Sa contribution au résultat et aux capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est jugée non significative.

### 12.2 Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

#### *Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus*

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

## Fonds de placement

la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

## Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

### Soutien financier effectif

En raison de sa gestion d'excédent de fonds propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a, au cours de la période, volontairement apporté son soutien financier à l'entité AMUNDI pour un montant de 352 118 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (182 785 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

### Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 l'implication de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2016															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
(en milliers d'euros)																
Actifs financiers détenus à des fins de transaction																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option									352 118	352 118						
Actifs financiers disponibles à la vente																
Prêts et créances																
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance																
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	352 118	352 118	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				0				0								0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Dettes																
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés																
Engagements de financement																
Engagements de garantie																
Autres																
Provisions - Engagements par signature																
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées									10 732 358							

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2015															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Actifs financiers détenus à des fins de résultat sur option																
Actifs financiers disponibles à la vente																
Prêts et créances																
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								182 785	182 408							
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	0	0	0	0	0	0	0	182 785	182 408	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				0				0				0				0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
<b>Dettes</b>																
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés																
Engagements de financement																
Engagements de garantie																
Autres																
Provisions - Engagements par signature																
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total bilan des entités structurées non consolidées</b>								8 475 093								

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

### **Exposition maximale au risque de perte**

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

## **13 Événements postérieurs au 31 décembre 2016**

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.





# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## Exercice 2016

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Charente Périgord  
Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels

KPMG Audit FS I  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### *Estimations comptables*

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous avons vérifié leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

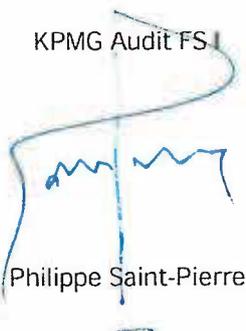
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 8 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FS



Philippe Saint-Pierre

ERNST & YOUNG Audit



Luc Valverde

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel  
Charente Périgord**

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

KPMG Audit FS I  
Tour EQHO  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord

Exercice clos le 31 décembre 2016

■

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

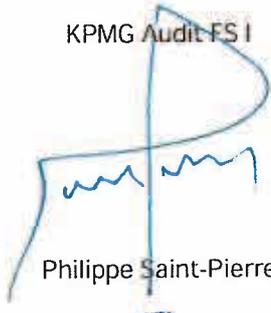
## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense , le 8 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FSI  
  
Philippe Saint-Pierre

ERNST & YOUNG Audit

  
Luc Valverde



KPMG AUDIT FS I  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



Ernst & Young Audit

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie  
Paris La Défense 1  
France

# Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente- Périgord

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions  
réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2016  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord  
30, rue d'Epagnac - 16800 Soyaux  
*Ce rapport contient 3 pages*  
Référence : PSP - 171.007 RS



KPMG AUDIT FS I  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



Ernst & Young Audit

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie  
Paris La Défense 1  
France

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord**

Siège social : 30, rue d'Epagnac - 16800 Soyaux  
Capital social : €. 96.109.661

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Caisse Régionale des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**1°) Avec les Caisses locales de Charente – Périgord affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord**

La Caisse régionale n'a pas facturé aux Caisses locales, au titre de 2016, de prestations administratives.

**2°) Avec les Caisses locales de Bergerac, Périgueux, Cognac et Angoumoisine affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord**

Les Caisses locales Angoumoisine, Cognac, Bergerac et Périgueux ne détiennent pas, au 31 décembre 2016, de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) émis par la Caisse régionale. Elles perçoivent 1.000 € chacune en rémunération de leur engagement de liquidité.

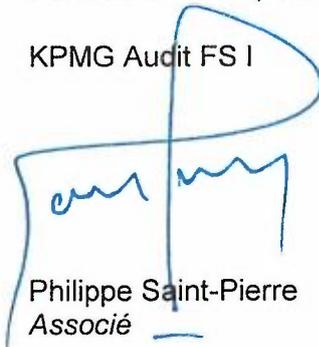
Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 8 mars 2017

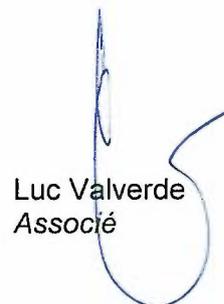
Paris La Défense, le 8 mars 2017

KPMG Audit FS I

Ernst & Young Audit



Philippe Saint-Pierre  
Associé



Luc Valverde  
Associé







# RÉSOLUTIONS

Exercice 2016

# Les résolutions de l'Assemblée Générale du 28 mars 2017

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **PREMIERE RESOLUTION** : *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et quitus*

La lettre d'approbation de CREDIT AGRICOLE S.A. ne faisant pas d'objection à la présentation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, ni au projet de répartition des excédents et recettes de la Caisse Régionale, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée approuve les comptes qui viennent de lui être soumis et donne quitus aux Administrateurs et au Directeur Général de la Caisse Régionale pour leur gestion concernant l'exercice 2016.

### **DEUXIEME RESOLUTION** : *Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés, approuve ces comptes arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### **TROISIEME RESOLUTION** : *Charges non déductibles – Articles 223 quater du CGI*

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, constate que le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code est de 80 891,48 €, et que le montant des impôts sur les sociétés acquitté sur ces dépenses, est de 27 851 €.

### **QUATRIEME SOLUTION** : *Approbation des conventions réglementées*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 225-38 à 225-43 du code du commerce et autorisées par le Conseil d'Administration, approuve lesdites Conventions.

### **CINQUIÈME RÉOLUTION** : *Composition Capital Social*

L'Assemblée Générale constate l'absence de variation de capital entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016. Au 31 décembre 2016, il s'élève à un montant de 96 109 661,16 € et est composé de 62 816 772 titres d'une valeur nominale de 1,53 €, soit 36 903 479 parts sociales et 25 913 293 certificats coopératifs associés.

### **SIXIEME RESOLUTION** : *Affectation du résultat*

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, fixe à 3,22 % l'intérêt aux parts sociales, soit le maximum autorisé suite à la promulgation de la loi Sapin 2 le 9 décembre 2016, et à 0,25 € le dividende des CCA pour l'exercice 2016.

Les intérêts servis sur les parts sociales et les dividendes des CCA ouvrent droits à l'abattement de 40% (article 243 bis du CGI).

La date de mise en paiement est fixée au plus tard au 31 mars 2017.

### **SEPTIEME RESOLUTION : Répartition des excédents**

Conformément à l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir, ainsi que suit, les excédents de l'exercice 2016

- Résultat comptable net : 52 829 101,99 €
- Affectation du résultat :
  - Intérêts aux parts sociales 1 818 086,77 €
  - Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés 6 478 323,25 € soit 0,25 € par titre
- Résultat après affectation : 44 532 691,97 €

→ Affectation du solde des excédents disponibles

¾ à la réserve légale : 33 399 518,97 €

¼ à la réserve libre : 11 133 173,00 €

<b><u>Intérêts PS</u></b>				
Année	Nbre de PS	Distribution	Intérêt net	Abattement 40%
2013	36 903 479	1 388 973,19	1 388 973,19	555 589,28
2014	36 903 479	1 067 137,93	1 067 137,93	426 855,17
2015	36 903 479	1 016 321,90	1 016 321,90	406 528,76
<b><u>Dividendes des CCA</u></b>				
Année	Nbre de CCA	Distribution	Dividende net	Abattement 40%
2013	25 913 293	6 219 190,32	6 219 190,32	2 487 676,13
2014	25 913 293	6 478 323,25	6 478 323,25	2 591 329,30
2015	25 913 293	6 478 323,25	6 478 323,25	2 591 329,30

### **HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes**

L'Assemblée Générale constate que le mandat des sociétés Ernst & Young Audit et KPMG Audit FSI, Commissaires Aux Comptes Titulaires, viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale :

- Renouvelle le mandat de la société Ernst & Young Audit représentée par Monsieur Frank ASTOUX
- Renouvelle le mandat de la société KPMG Audit FS1 représentée par Monsieur Pierre SUBREVILLE

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2022.

### **NEUVIEME RESOLUTION (1/2) : Elections des administrateurs**

L'Assemblée Générale constate que six administrateurs de la 2ème série sont tiers sortants rééligibles

:

- Madame Valérie BODIN
- Madame Annie MAZIERE
- Madame Paula FREMONT
- Monsieur François-Xavier De SAINT-EXUPERY
- Monsieur Claude LADOIRE
- Monsieur Philippe DUPONTEIL

### **NEUVIEME RESOLUTION (2/2): Elections des administrateurs**

L'Assemblée Générale constate la vacance de six postes d'administrateurs :

Concernant les Administrateurs rééligibles, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur les candidatures suivantes :

- Madame Valérie BODIN
- Madame Annie MAZIERE
- Madame Paula FREMONT
- Monsieur François-Xavier De SAINT-EXUPERY
- Monsieur Claude LADOIRE
- Monsieur Philippe DUPONTEIL

### **DIXIEME RESOLUTION : Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2017**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 296 000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2017 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse régionale pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

A titre d'information, sur la somme globale votée lors de l'Assemblée Générale de 2016, soit 249 000 euros, il a été versé la somme de 219 044 euros.

### **ONZIEME RESOLUTION : Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2016 au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle de la Caisse Régionale**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 1 723 124 € au titre de l'exercice 2016.

### **DOUZIEME RESOLUTION : Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication ou de dépôt prescrites par la loi.





**CHARENTE-PÉRIGORD**  
**Toute une banque**  
**pour vous**

Crédit Agricole Charente-Périgord  
30 rue d'Epagnac – CS 72424 Soyaux – 16024 Angoulême Cedex

Tél : 05 45 20 45 20 – Fax : 05 45 20 49 99  
[www.ca-charente-perigord.fr](http://www.ca-charente-perigord.fr)